

Les Cahiers

d u P i a n

Croissance économique et pauvreté au Maroc

**Les comptes
nationaux
passent en
base 1998**



**La prévision
conjoncturelle**

*Un exercice d'anticipation
de l'avenir proche*

Hausse des cours du pétrole brut
Etude d'impact sur l'économie marocaine

**Contribution à
l'analyse de la
consommation
alimentaire au
Maroc**

*cas de la région
de Fès
Boulemane*



Président

Ahmed Lahlimi Alami
Haut Commissaire au Plan

Création, rédaction en chef

Ahmed El Kohen Lamrhili

Comité scientifique

Mustapha Afkir
Aziz Ajbilou
Abdelhak Allalat
Jamal Bourchachen
Mohammed Doudich
Ali El Akkaoui
Abdelaziz Ghazali
Abderrahmane Haouach
Ahmed Jmila
Ahmed Ibrahim
Abdelaziz Maalmi

Editeur

CND
(Centre National de Documentation)
Tél. : 037 77 10 32 / 037 77 09 84
037 77 30 08
Fax : 037 77 31 34
Haut-Agdal, Rabat

Dépôt légal

2004/0139
ISSN 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan
E-mail :
cahiersduplan@yahoo.fr
Site : www.hcp.ma

Pré-presse

Diwan 3000
Tél. : 037 68 16 96 / 97, Rabat

Imprimerie

El Maârif Al Jadida
Tél. : 037 79 47 08 / 09, Rabat

s o m m a i r e

- Croissance économique et pauvreté au Maroc : quel lien ?**
Touhami ABDELKHALEK 4
- Les comptes nationaux passent en base 1998**
Mostapha AFKIR 15
- Etude d'impact de la hausse des cours du pétrole brut sur l'économie marocaine**
Abdelhak ALLALAT et Ayache KHELLAF 30
- La prévision conjoncturelle : Un exercice d'anticipation de l'avenir proche**
Ali El AKKAOUI 39
- Contribution à l'analyse de la consommation alimentaire au Maroc : cas de la région de Fès Boulemane**
Driss SQALLI ADOUI 44
- La dimension régionale et locale dans la planification marocaine**
Ahmed IBRAHIMI 49
- Le recensement général de la population et de l'habitat 2004 : Mesures d'amélioration de la qualité des données et appréciation de la couverture**
Abdellatif LFARAKH 56

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs. Des extraits de cette publication peuvent être consultés sur le site du Haut Commissariat au Plan : www.hcp.ma

Croissance économique et pauvreté au Maroc : quel lien ?



Par Touhami ABDELKHALEK
Professeur à l'INSEA, HCP

Jusqu'à il n'y a pas très longtemps, pour réduire la pauvreté, les décideurs de plusieurs pays en développement misaient beaucoup, peut-être même trop, sur la croissance économique. Par la suite, et pendant les quelques dernières années, tout le monde s'est rendu compte que pour plusieurs raisons, celle-ci ne suffisait pas pour réduire la pauvreté. Un dilemme s'est même posé face aux décideurs de certains pays : rechercher une efficacité économique et une allocation optimale des ressources qui conduiraient à un taux de croissance élevé, malgré l'éventuelle aggravation de la pauvreté qui pourrait en découler ou, à l'inverse, sacrifier, au moins en partie, ces mêmes critères d'efficacité économique et éviter une plus grande dégradation de l'équité au niveau de la distribution du revenu et une accentuation de la pauvreté.

Dans le contexte du débat qui a accompagné ces options, en particulier pour soutenir ou s'opposer à des programmes à caractère social, plusieurs questions importantes se sont posées : la croissance économique dans les pays en développement se traduit-elle effectivement par une distribution des revenus plus inégale et par plus de pauvreté ? La croissance économique est-elle plus lente lorsque l'inégalité et la pauvreté sont plus grandes ? L'inégalité et la pauvreté baissent-elles à partir d'un certain niveau de revenu par habitant ? ...

Dans le même ordre d'idées, il y a déjà plusieurs années, certains économistes remarquaient que « la croissance économique ne suffit pas » pour réduire la pauvreté dans les différents pays. La problématique de la croissance économique se trouvait alors associée au problème de la répartition du revenu dans la lutte contre la pauvreté. Un consensus de plus en plus large commençait à se manifester. Selon celui-ci, la croissance économique doit s'accompagner d'une répartition plus équitable des revenus afin de satisfaire les besoins les plus élémentaires des populations vivant dans une pauvreté absolue et qui sont longtemps restées à l'écart. Les taux moyens de croissance obtenus dans

plusieurs pays en développement ne pouvaient pas dissimuler l'accroissement de la pauvreté. Certains pays, tenants inconditionnels d'une croissance rapide, affichent aujourd'hui la réduction de la pauvreté comme un objectif primordial et l'intègrent explicitement dans leurs programmes de développement et de politiques économiques.

Dans le même sens, l'évidence empirique montre que les pays en développement qui ont réalisé de bons résultats en matière de lutte contre la pauvreté ont des taux de croissance économique positifs mais modérés. Il faut noter par contre qu'un taux de croissance même élevé du produit intérieur brut (PIB) par tête, peut ne pas garantir une réduction de la pauvreté. En effet, un tel taux à lui seul ne peut assurer une baisse significative de la pauvreté. La croissance économique peut ne bénéficier qu'aux individus non pauvres de la population, ceux qui vivent des activités des secteurs secondaires ou tertiaires et vivant en milieu urbain par exemple et pas du tout aux populations rurales. Elle peut ainsi être accompagnée d'une aggravation des inégalités.

Dans ce même ordre d'idées, et selon une étude de la Banque Mondiale (Deininger et Squire 1997) conduite

sur 91 pays, il ressortait que les périodes de croissance économique se sont accompagnées par des augmentations des inégalités et de pauvreté pour 43 pays et avec des diminutions de celles-ci pour 45 autres. Cette étude montre aussi que même lorsque l'inégalité s'accroît, son effet négatif sur le sous-groupe le plus pauvre de la population est généralement compensé par l'effet positif de la croissance globale.

L'idée statistique (et économique) de base qui motive aussi les intuitions autour de cette problématique c'est qu'il est naturel de penser que toute croissance économique, qui se traduit d'abord par une augmentation du revenu disponible moyen ou de la dépense moyenne n'est pas seulement un déplacement vers la droite de la distribution de cette variable, c'est aussi un changement dans sa forme générale. Il est en effet clair que toute croissance répartie de façon non uniforme modifierait la moyenne mais aussi la dispersion et le niveau de concentration de la distribution. En décomposant l'impact d'une telle croissance sur les mesures de la pauvreté, il peut s'avérer que l'effet des autres caractéristiques l'emporte sur celui de l'augmentation de la moyenne. Il n'y a donc a priori aucune justification à croire qu'une croissance (du revenu ou de la consommation par tête par exemple) réduirait l'effectif des pauvres ou d'autres mesures de pauvreté. On peut même croire, ou du moins chercher à tester l'inverse. Ce constat devenu

assez évident a été approché et mis en évidence de différentes façons sur les plans théorique et empirique comme nous allons l'illustrer pour le cas du Maroc dans ce texte synthétique.

A propos de l'évolution de la pauvreté et de l'inégalité au Maroc

Au Maroc, les chiffres officiels disponibles en matière de pauvreté et d'inégalité sont déduits d'une approche basée sur un critère de bien-être. En effet, c'est la dépense de consommation par personne, une mesure monétaire, qui a été toujours retenue. L'évolution ici présentée se base sur ces chiffres.

Durant les deux dernières décennies, et selon les indicateurs usuels de mesure de la pauvreté, en matière de taux, ce phénomène affiche une tendance générale à la baisse. Cette tendance n'a cependant pas été monotone. Aujourd'hui ce taux reste à des niveaux assez élevés. L'évolution générale du contexte macro-économique national et les effets des politiques économiques, en particulier celles poursuivies pendant et après l'application du programme d'ajustement structurel (PAS) expliquent en grande partie cette évolution et l'état actuel du phénomène.

En analysant de façon rapide les données du tableau 1, il ressort qu'au Maroc, la pauvreté monétaire, mesurée

Tableau 1

Evolution des effectifs et des taux de pauvreté au Maroc (Les effectifs sont en milliers, les taux sont en %)

	1984-1985		1990-1991		1998-1999		2000-2001	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Urbain	1 300	13,8	912	7,6	1 814	12,0	1 560	9,6
Rural	3 300	26,7	2 448	18,0	3 496	27,2	3 622	28,2
Ensemble	4 600	21,1	3 360	13,1	5 310	19,0	5 182	17,8

Source : Reconstitué à partir des données de la Direction de la Statistique (voir les documents cités dans les références bibliographiques).

par le taux de pauvreté, a une tendance à la baisse mais pas régulière.

Ce taux est en effet passé de plus 21 % en 1984-1985 à moins de 18 % en 2000-2001. Cependant, et en terme d'effectifs, le niveau de la pauvreté est resté assez

stable, entre 3 et 5 millions de personnes, pratiquement durant toute la période.

Il faut aussi préciser que le taux de pauvreté, ou encore l'indice numérique de la pauvreté utilisé, est loin d'être la meilleure mesure du phénomène. Son usage ici ne

s'explique que par le fait qu'il est la seule mesure calculée et disponible pour toutes les opérations statistiques. Les autres mesures monétaires plus élaborées et plus pertinentes, calculées pour certaines enquêtes, confirment généralement les tendances enregistrées par l'indice numérique.

Cette évolution générale de la pauvreté au Maroc trouve, au moins en partie, une explication dans l'évolution du contexte macro-économique général, dans la répartition des fruits de la croissance et dans les différents phénomènes conjoncturels (climatiques et autres) que le pays a connus durant toute cette période.

En effet, la faiblesse du niveau de l'activité économique et le chômage associé, la fréquence des années de sécheresse et l'absence de politiques efficaces et coordonnées de lutte contre la pauvreté y sont pour beaucoup. Le ralentissement de la croissance du produit intérieur brut (par tête et en termes réels) s'est accompagné d'une augmentation du taux de chômage. Ce dernier se manifestait de façon encore plus inquiétante entre les jeunes. Or, comme on peut le soupçonner au Maroc et dans d'autres pays, les mesures de la pauvreté semblent être positivement corrélées avec le taux de chômage.

Dans le même sens, et pour une longue période, le pays n'a globalement connu qu'une faible croissance économique. Celle-ci a été nettement mal répartie dans le temps (grande volatilité) et dans l'espace entre les classes de la population. Les quelques taux de croissance positifs significatifs obtenus pour certaines années ne pouvaient en aucun cas dissimuler sa faiblesse globale ni son faible impact en matière de réduction de la pauvreté.

En matière de profil de pauvreté, plusieurs caractéristiques importantes sont à relever. En effet, et selon toutes les opérations statistiques entreprises, il ressort de façon nette que la pauvreté au Maroc est un phénomène à dominante rurale. Pour différentes raisons, l'espace rural n'a que trop peu bénéficié des investissements publics en matière d'infrastructures économiques et sociales. Cependant, à cause des interférences logiques entre les dynamiques économiques, de la population et de celles de la pauvreté, l'amorce d'une urbanisation du phénomène commence à se manifester depuis au moins une décennie.

Pour ce qui est de l'inégalité, bien qu'elle soit nettement distincte de la pauvreté, les deux concepts restent liés dans presque toutes les analyses relatives au bien-être de la population. En effet, ces deux phénomènes sont généralement simultanément évoqués et étudiés sur une ou plusieurs variables d'intérêt observées sur une population.

Là aussi, en l'absence de données statistiquement fiables sur la distribution du revenu au Maroc, ce sont les informations sur la même variable monétaire utilisée pour calculer et rapporter les mesures de la pauvreté qui sont utilisées. Ce sont donc les données sur les dépenses de consommation des ménages qui sont exploitées pour se faire une idée sur les niveaux et sur l'évolution de l'inégalité au Maroc.

Ainsi, il ressort par exemple qu'en 1984-85, la part des dépenses des 10 % des ménages les plus riches s'élevait à plus de 30 % contre moins de 2 % pour les 10 % les plus pauvres. Autrement dit la part des 10 % les plus riches est plus de 15 fois celle des 10 % les plus pauvres. Pour la même enquête (1984-1985) et pour les mêmes déciles, le rapport entre les dépenses moyennes a été de 7 environ. En effet, si la dépense moyenne annuelle entre les 10 % des ménages riches a été de 41711 Dh, celle-ci n'a été que de 6081 Dh entre les 10 % les plus pauvres.

A partir des résultats de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages (ENNVN) 1998-1999, et toujours sur la base des dépenses par ménage, il ressort que les 10 % des ménages les plus aisés de la population se partagent 28,8 % de la masse totale des dépenses alors que les 10 % les plus pauvres ne détiennent que 2,6 % de cette masse. L'inégalité en matière de dépense ne semble donc pas se réduire avec le temps entre les ménages marocains. Pire encore, entre les deux enquêtes (1990-1991 et 1998-1999) les 20 % les plus riches de la population ont amélioré leur part relative dans la dépense totale (+ 1,5 points) au détriment des couches pauvres (- 1,7 points). Il est donc clair que la part de la consommation des pauvres de la population a été négativement affectée par les divers chocs et par les différentes politiques économiques entreprises.

Lorsque une mesure plus élaborée, comme l'indice de Gini, est calculée pour mieux rendre compte de l'inégalité en matière de dépense en 1984-1985, il

ressort égal à 0,408 pour l'ensemble des ménages marocains et prend les valeurs de 0,412 et 0,364 entre les ménages des milieux urbain et rural respectivement. La situation ne s'est que faiblement améliorée en 1990-1991. En effet le même indice ressort avec des valeurs égales à 0,382 pour le milieu urbain, 0,312 pour le milieu rural et 0,392 pour l'ensemble de la population.

La situation est restée pratiquement la même en 1998-1999 avec des indices de valeurs respectives de 0,378 (urbain) 0,316 (rural) et 0,395 (ensemble). Ces chiffres témoignent de la stabilité de cette mesure d'inégalité entre 1990-1991 et 1998-1999 et de son niveau élevé au Maroc.

Tableau 2
Evolution de l'indice d'inégalité de Gini

	1984-1985	1990-1991	1998-1999
Urbain	0,412	0,382	0,378
Rural	0,364	0,312	0,316
Ensemble	0,408	0,392	0,395

Source : Reconstitué à partir des données de la Direction de la Statistique.

A partir de tous ces chiffres, il est clair que les divers chocs et les différentes politiques économiques poursuivies ou subies pendant les dernières décennies ont probablement eu un effet négatif, du moins pas nettement positif, sur les parts relatives des consommations des pauvres. Globalement, il ressort de l'analyse des principaux résultats de toutes les enquêtes disponibles que l'inégalité, en matière de dépenses de consommation, tout comme la pauvreté monétaire, est restée élevée et plutôt stable entre les ménages marocains durant les deux dernières décennies.

L'évolution récente du contexte macro-économique national et les effets des politiques économiques poursuivies pendant et après le PAS ont très probablement eu des effets négatifs sur certaines strates de la population et continuent à en générer.

On reconnaît globalement que la stabilisation de l'économie en elle-même n'a pas conduit à une récession aussi grave qu'on pourrait s'y attendre. Morrisson (1991) affirmait dans ce sens que « le Maroc est parvenu à réduire les principaux déséquilibres sans baisse de revenu par habitant ni aggravation de la pauvreté et en évitant les troubles sociaux majeurs ». Les résultats en dents de scie que retracent les taux de croissance du PIB pour la période de l'ajustement sont certes liés aux conditions climatiques. Les taux de croissance modérés qui ont été enregistrés durant cette période et après n'ont cependant jamais été suffisants pour absorber les chômeurs et les nouveaux flux de main-d'oeuvre qui

arrivent chaque année sur le marché du travail. Or, et sans lien de causalité évident, il a été remarqué à partir de toutes les enquêtes disponibles que l'incidence du chômage parmi les pauvres est plus importante tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Par exemple, en 1990-1991, le taux de chômage a été de 30 % pour les pauvres en milieu urbain et de 7 % en milieu rural alors que ce même taux n'a été que de 20,6 % et 5,6 % respectivement pour l'ensemble des deux milieux. De plus, en 1990-1991 la probabilité d'être en chômage a été plus élevée chez les pauvres que chez le reste de la population.

Si aucune relation directe entre les politiques qui ont constitué le PAS et les niveaux de pauvreté ne peut être établie à ce niveau, il est cependant vraisemblable qu'une incidence indirecte de ce type peut être soutenue. En effet, toute aggravation du chômage, urbain ou rural, augmente le nombre de pauvres et de défavorisés. Dans son étude sur la pauvreté, la Banque Mondiale (1993) précise que « le sous-emploi est la principale cause de la pauvreté » au Maroc et que « le chômage est étroitement lié à la pauvreté ». Or il est démontré que le PAS et les autres politiques économiques en place se sont accompagnés d'une aggravation du taux de chômage et donc d'une aggravation de la pauvreté, en l'absence d'un système d'assurance chômage ou d'assurance sociale efficace. Les ménages dont des membres se trouvent en chômage, voient leur niveau de vie constamment à la baisse et certains parmi eux

basculent carrément dans la pauvreté. L'évolution de ce phénomène pourrait s'expliquer, nous l'avons précisé, au moins en partie, par la mauvaise répartition des fruits de la croissance déjà insuffisante.

Du lien entre la croissance économique et la pauvreté au Maroc

Pour étudier cette liaison entre la pauvreté et la croissance économique au Maroc, nous analysons

d'abord assez rapidement l'évolution des dépenses de consommation des ménages dans le temps (entre 1984-1985, 1990-1991 et 1998-1999) et ceci pour les deux milieux de résidence (urbain et rural). Ces dépenses, il faut le rappeler, sont à la base du calcul des indices de la pauvreté monétaire. Le tableau 3 ci-dessous, rapporte l'évolution des dépenses annuelles moyennes par ménage et par personne entre les trois enquêtes disponibles ainsi que leurs taux de croissance, en dirhams constants.

Tableau 3
Taux de croissance des dépenses annuelles moyennes par ménage et par personne (en dirhams constants de 1990) (*)

	Entre 1984/1985 et 1990/199		Entre 1990/91 et 1998/1999		Entre 1984/85 et 1998/1999	
	Taux de croissance		Taux de croissance		Taux de croissance	
	global en %	moyen en %	global en %	moyen en %	global en %	moyen en %
DAMM						
Urbain	30,41	4,52	-18,14	-2,82	6,76	0,50
Rural	22,60	3,45	-9,04	-3,35	11,51	0,84
Ensemble	29,70	4,43	-11,77	-1,77	14,44	1,04
DAMM						
Urbain	35,42	5,18	-23,53	-3,76	3,56	0,27
Rural	26,51	4,00	-11,66	-1,76	11,75	0,86
Ensemble	35,04	5,13	-15,20	-2,33	14,52	1,05

Source : Calculés à partir des données de la Direction de la Statistique (voir les documents cités dans les références bibliographiques). (*) Les déflateurs utilisés sont ceux utilisés par cette dernière.

En analysant rapidement ces résultats, on remarque que la dépense annuelle moyenne par ménage et par tête, et qui a été croissante en terme nominal pendant les deux décennies et ce à tous les niveaux (urbain, rural et national), enregistre, en terme réel, certains taux de croissance négatifs. C'est précisément l'évolution entre 1990-1991 et 1998-1999. Ce fait corrobore la détérioration des indicateurs de pauvreté entre ces deux dates. Entre 1984-1985 et 1998-1999, ces taux de croissance sont positifs, c'est-à-dire qu'il y a une croissance au niveau de l'indicateur usuellement utilisé pour approcher la pauvreté monétaire. Cependant, et comme nous l'avons indiqué plus haut, la pauvreté au

Maroc n'a connu en tout et pour tout qu'un assez faible fléchissement entre les deux dates. La croissance enregistrée, mal orientée, n'a pas été suffisante pour contribuer à la baisse durable et significative des mesures de pauvreté.

Dans son rapport sur la pauvreté au Maroc, la Banque Mondiale (2000) souligne que la faiblesse de la croissance est responsable à 84 % de la hausse de la pauvreté. Le reste est dû à la mauvaise distribution de celle-ci entre la population. L'utilisation de la technique de décomposition proposée par Datt et Ravallion (1992) confirme cette remarque.

Encadré 1

**Décomposition des variations des mesures de pauvreté
de Datt et Ravallion (1992)**

Cette méthode permet de déterminer quelle est la part des variations des mesures de pauvreté considérées qui s'explique par un effet de croissance et quelle est celle qui revient à des changements dans la distribution entre deux dates. De façon formelle, on considère des mesures de pauvreté notées $P_t = P(z/\mu_t, L_t)$ où z est un seuil de pauvreté, μ_t l'espérance mathématique ou la moyenne de la variable d'observation Y et L_t sa courbe de Lorenz. On remarquera que z ne dépend pas de t ; c'est-à-dire qu'il y a un même seuil de pauvreté dans le temps. On remarquera aussi que la mesure de pauvreté P_t est homogène de degré 0 en z et μ_t ; ce qui veut dire que si on multiplie par une même constante la variable d'intérêt Y , son espérance mathématique (ou sa moyenne) et le seuil de pauvreté sont aussi multipliés par la même constante et donc la mesure de pauvreté reste inchangée. C'est en particulier le cas des mesures de pauvreté dues à Foster, Greer, et Thorbecke (1984) (FGT) généralement utilisées, dont l'indice numérique ou le taux de pauvreté. Ainsi, pour que la mesure de pauvreté P change, il faut que μ change (avec L fixe), que L change (avec μ fixe) ou que μ et L changent simultanément. Un changement dans μ capte les effets de croissance, alors qu'un changement dans L capte les effets de redistribution. De cette façon on peut définir et calculer un changement dans la mesure P entre deux dates t et $t+1$ pour une date de référence r comme suit :

$$P_{t+1} - P_t = G(t, t+1; r) + D(t, t+1; r) + R(t, t+1; r).$$

$G(t, t+1; r)$ représente la composante croissance de la décomposition alors que $D(t, t+1; r)$ représente sa composante redistribution. Le terme $R(t, t+1; r)$ est le résidu de la décomposition.

Chacune des deux composantes d'intérêt de cette décomposition peut être définie et exprimée à son tour comme suit :

$$D(t, t+1; r) = P(z/\mu_r, L_{t+1}) - P(z/\mu_r, L_t)$$

$$G(t, t+1; r) = P(z/\mu_{t+1}, L_r) - P(z/\mu_t, L_r).$$

Pratiquement, pour isoler l'effet de redistribution, on calcule la mesure de pauvreté P en $t+1$ et en t , tout en gardant constante la moyenne de la distribution, c'est à dire sans effet de croissance. Seules les caractéristiques de la courbe de Lorenz varient pour capter les effets de redistribution.

Inversement, pour isoler l'effet de croissance, on conserve invariables les caractéristiques de la courbe de Lorenz, mais on introduit l'effet de croissance par la modification de la moyenne de la variable d'intérêt.

Quant au résidu, il se déduit de la différence entre la somme de ces deux effets ainsi calculés et la variation effectivement observée sur la mesure P entre les deux dates t et $t+1$. Dans la pratique on retient pour date de référence r soit la date initiale t soit la date finale $t+1$. Ainsi, si $r = t$ on déduit :

$$D(t, t+1; t) = P(z/\mu_t, L_{t+1}) - P(z/\mu_t, L_t)$$

$$G(t, t+1; t) = P(z/\mu_{t+1}, L_t) - P(z/\mu_t, L_t),$$

et si $r = t+1$ on déduit :

$$D(t, t+1; t+1) = P(z/\mu_{t+1}, L_{t+1}) - P(z/\mu_{t+1}, L_t)$$

$$G(t, t+1; t+1) = P(z/\mu_{t+1}, L_{t+1}) - P(z/\mu_t, L_{t+1}).$$

On peut aussi déduire que

$$R(t, t+1; t) = D(t, t+1; t+1) - D(t, t+1; t)$$

$$R(t, t+1; t) = G(t, t+1; t+1) - G(t, t+1; t).$$

Ceci permet de remarquer que le résidu de la décomposition ne s'annule que si $\mu_t = \mu_{t+1}$ ou encore que $L_t = L_{t+1}$, ce qui est très peu probable en pratique. On peut montrer ce fait en écrivant à nouveau, à partir des définitions $D(t, t+1; t+1)$, $D(t, t+1; t)$, $G(t, t+1; t+1)$ et $G(t, t+1; t)$ la valeur ci-dessus de $R(t, t+1; t)$. On peut aussi montrer que $R(t, t+1; t) = -R(t, t+1; t+1)$.

Une propriété intéressante de cette décomposition c'est qu'il est aussi possible de désagréger chacune des composantes pour des sous périodes. C'est-à-dire qu'en utilisant la même date de référence pour l'ensemble des sous périodes, on s'assurera qu'une sommation sur l'ensemble de ces dernières nous donnera l'effet total de la composante pour toute la période.

Pour appliquer cette décomposition pour le cas du Maroc, nous utilisons les données des deux ENNVM disponibles (ENNVM 1990-1991 et 1998-1999) et ce pour chacun des deux milieux séparément. En effet, au Maroc deux seuils de pauvreté distincts sont toujours spécifiés. Pour rendre comparables les données des deux enquêtes et appliquer cette approche, les déflateurs

spécifiques par milieux de résidence utilisés par la Direction de la statistique marocaine (1,439 pour l'urbain et 1,245 pour le rural) sont retenus. Nous calculons d'abord les trois mesures usuelles de pauvreté de type FGT ($\alpha = 0, 1, 2$) et nous procédons ensuite et leurs décompositions. (1)

Tableau 4
Mesures de pauvreté de type FGT

	ENNVM 1990-1991	ENNVM 1998-1999	Variation globale	Taux global de variation en %
Milieu urbain				
P0	0,0757	0,1200	0,0442	58,52
P1	0,0147	0,0249	0,0101	69,39
P2	0,0044	0,0079	0,0034	79,55
Milieu rural				
P0	0,1800	0,2719	0,0919	51,06
P1	0,0380	0,0668	0,0288	75,79
P2	0,0115	0,02513	0,0136	118,52

Source : Nos calculs sur les données brutes des deux enquêtes. La variable utilisée est la dépense par tête.

On remarque que les résultats ici obtenus pour les taux de pauvreté correspondent à ceux rapportés officiellement pour les deux enquêtes (voir tableau 1). Toutes les mesures de pauvreté calculées ont augmenté

entre 1990-1991 et 1998-1999. Le tableau 5 donne, pour chacun des deux milieux, les résultats de la décomposition selon la méthode de Datt et Ravallion (1992) entre les deux enquêtes.

Tableau 5
Décomposition de l'évolution des mesures de pauvreté entre 1990-1991 et 1998-1999 selon la méthode de Datt et Ravallion selon le milieu de résidence

	Croissance G	Distribution D	Résidu R	Total
Milieu urbain				
$\Delta P0$	0,0574	-0,0260	0,0128	0,0442
$\Delta P1$	0,0211	-0,0067	-0,0043	0,0101
$\Delta P2$	0,0087	-0,0024	-0,0029	0,0034
Milieu rural				
$\Delta P0$	0,0714	0,0050	0,0155	0,0919
$\Delta P1$	0,0206	0,0075	0,0007	0,0288
$\Delta P2$	0,0080	0,0050	0,0006	0,0136

Source : Nos calculs sur les données brutes des deux enquêtes. La variable utilisée est la dépense par tête.

(1) Les mesures de pauvreté les plus utilisées sont celles proposées par Foster, Greer, et Thorbecke (1984) (FGT). Elles sont habituellement notées Pa. Dans ces mesures, lorsque $\alpha = 0$ on obtient l'indicateur le plus connu qui est le taux de pauvreté qui est aussi dit l'indice numérique de pauvreté. Lorsque $\alpha = 1$ on obtient un indice de profondeur de la pauvreté. Enfin lorsque $\alpha = 2$ on obtient un indice de sévérité de la pauvreté. Dans ces mesures plus α (coefficient d'aversion à la pauvreté) est grand plus l'accent est mis sur les plus pauvres de la population.

Sur la base des résultats de cette décomposition, il ressort que la pauvreté s'est accentuée dans les deux milieux à cause de la faiblesse de la croissance ou plus exactement de la croissance négative en terme réel (composante commune) mais aussi à cause de l'augmentation de l'inégalité pour le milieu rural. Pour les deux milieux, et donc aussi pour le niveau national, la croissance négative a été le facteur le plus déterminant dans l'augmentation de la pauvreté au Maroc entre les deux enquêtes. En milieu rural ce manque de croissance s'est accompagné d'une aggravation de l'inégalité qui est responsable pour

presque 30 % de l'augmentation de la pauvreté dans ce milieu. La variation de la pauvreté et son accentuation est nettement plus perceptible en utilisant les indicateurs P_1 et P_2 qui sont par définition plus sensibles à la situation des pauvres que P_0 .

Pour affiner davantage l'analyse dans ce sens, c'est-à-dire pour mieux apprécier la contribution du manque de croissance sur la pauvreté, et sur la base des mêmes données, nous construisons les courbes dites d'incidence de la croissance (CIC) en utilisant la méthode proposée par Ravallion et Chen (2003) (voir l'encadré 2).

Encadré 2

Courbe d'incidence de la croissance de Ravallion et Chen (2003)

Dans cette approche on note par $F_t(y)$ la fonction de répartition de la dépense par tête Y dans la population. Elle donne, par définition, la proportion d'individus p dont la dépense par tête est inférieure à y . En inversant cette fonction de répartition au quantile p , et en utilisant les propriétés de la courbe de Lorenz on peut réécrire la dépense associée $y_t(p)$ comme suit :

$$y_t(p) = F_t^{-1}(p) = L_t'(p) \mu_t, (y_t(p) > 0)$$

où $L_t(p)$ est la valeur de la courbe de Lorenz au quantile p , $L_t'(p)$ sa pente en ce point, $0 \leq p \leq 1$, μ_t est la moyenne de la variable Y sur toute la population.

Comme on cherche à comparer les niveaux des dépenses $y(p)$ entre les deux dates $t-1$ et t , on peut définir le taux de croissance global $g_t(p)$ au quantile p de cette dépense comme suit :

$$g_t(p) = [y_t(p) / y_{t-1}(p)] - 1.$$

Sur l'intervalle $[0, 1]$, la fonction $g_t(p)$ définit ce que Ravallion et Chen (2003) appellent courbe d'incidence de la croissance. Il est alors facile de déduire des deux expressions ci-dessus que :

$$g_t(p) = \frac{L_t'(p)}{L_{t-1}'(p)} (y_t + 1) - 1$$

où $\gamma_t = (\mu_t / \mu_{t-1}) - 1$ est le taux de croissance global de la dépense moyenne de la population entre $t-1$ et t .

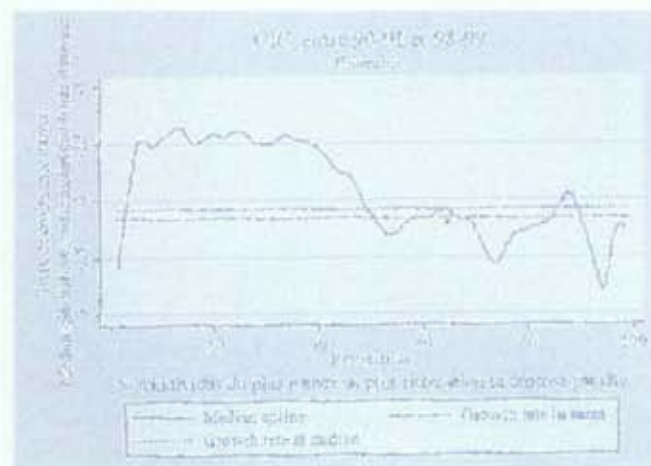
Si la courbe de Lorenz L reste invariante entre $t-1$ et t (c'est-à-dire qu'il n'y a aucun changement au niveau de l'inégalité) alors $g_t(p) = \gamma_t$. Ceci veut dire que la fonction g_t est constante sur l'intervalle $[0, 1]$. Les dépenses de tous les quantiles évoluent au même taux de croissance γ_t . Par contre, si $g_t(p) > \gamma_t$ alors le rapport $y_t(p) / \mu_t$ est croissant dans le temps, ce qui veut dire que la dépense du quantile p croît à un rythme plus élevé que le rythme de croissance de la dépense moyenne de toute la population. Si la courbe représentative de la fonction $g_t(p)$ est partout décroissante alors la croissance enregistrée est favorable aux pauvres et l'inégalité décroît entre $t-1$ et t . Si elle est partout croissante c'est évidemment l'inverse et l'inégalité augmente entre les deux dates. Si les valeurs de $g_t(p)$ sont toutes positives, c'est-à-dire pour toute valeur de p ($g_t(p) > 0$), il y a une dominance stochastique de premier ordre de la distribution de dépense Y en t par rapport à celle en $t-1$. L'inverse est vrai si toutes ces valeurs sont négatives ($g_t(p) < 0$) pour toute valeur de p . Moyennant des calculs arithmétiques usuels, les résultats que l'on peut déduire en termes de taux de croissance globaux peuvent être retrouvés en terme de taux annuels moyens.

Selon cette approche, pour dire qu'une croissance économique est favorable aux pauvres, il ne suffit pas de regarder le taux de croissance de la dépense moyenne dans la population ni même celui de la dépense moyenne des pauvres. Un examen de l'allure des courbes d'incidence de la croissance s'impose. Celles-ci peuvent être tracées en utilisant des techniques de régressions non paramétriques. C'est ce que nous proposons ici sur les données des deux ENVM 1990-1991 et 1998-1999 du Maroc pour les niveaux national, urbain et rural. (2)

Niveau national

Sur les huit années qui séparent les deux enquêtes utilisées, et à partir des données brutes, il ressort que le taux de croissance moyen de la dépense moyenne par tête (γ_t de l'encadré 2) au niveau national est égal à $-2,16\%$. Pour la dépense médiane ce taux est de $-2,08\%$. Toutes les valeurs de la fonction $g_t(p)$ sont négatives ($g_t(p) < 0$), il y a donc et sans équivoque plus de pauvreté en 1998-1999 qu'en 1990-1991 (quel que soit le seuil de pauvreté retenu).

Courbe d'incidence de la croissance entre 1990-1991 et 1998-1999 (Niveau national)

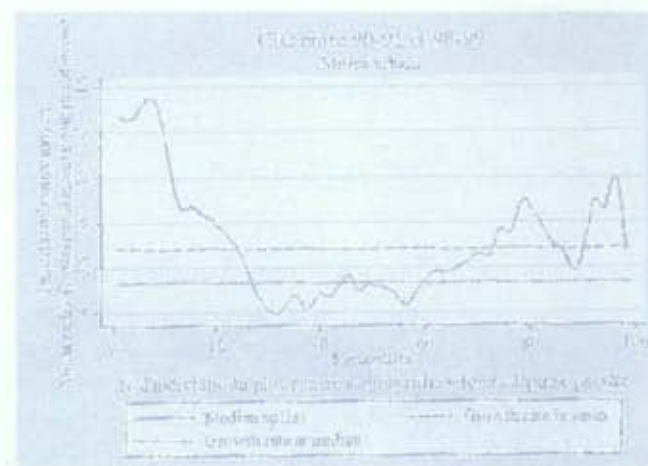


La courbe d'incidence de la croissance (CIC) du niveau national n'est pas monotone. Les taux de croissance moyens les plus élevés ont été enregistrés pour des quantiles inférieurs à 40%. Ainsi, et au niveau national on peut dire que la croissance négative en termes réels a été moins grave pour les plus pauvres en général. Les classes qui auraient le plus souffert de ce fait seraient celles situées au dessus de la médiane (entre les quantiles 50% et 80% en particulier. Celles qu'on appellerait les classes moyennes (!?).

Milieu urbain

Comme on peut s'y attendre, l'histoire rapportée au niveau national n'est pas du tout la même lorsque l'analyse est conduite selon le milieu de résidence. En effet pour le milieu urbain, ce sont les pauvres qui ont enregistré les taux de croissance les plus élevés quoique négatifs. Les individus des quantiles supérieurs à 70% s'en sortent aussi bien avec des taux négatifs mais supérieurs à ceux enregistrés par les quantiles de la classe moyenne.

Courbe d'incidence de la croissance entre 1990-1991 et 1998-1999 (Milieu urbain)

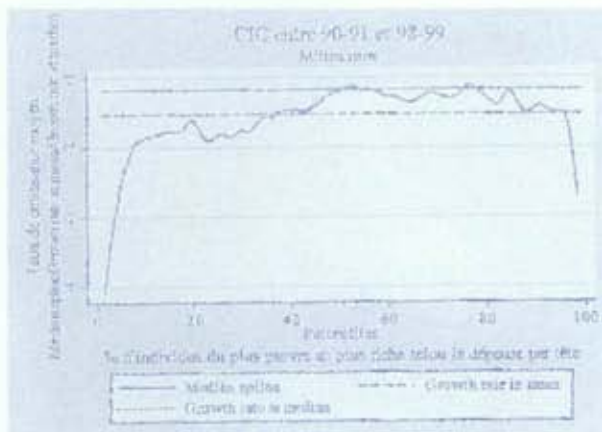


(2) Tous les calculs et graphiques sont produits à l'aide d'un programme que nous avons écrit sous le logiciel Stata et qui s'exécute directement sur les données des fichiers brutes des deux enquêtes.

Milieu rural

La courbe d'incidence de pauvreté du milieu rural a une forme qui ne peut être inférée de celles des courbes du niveau national, du milieu urbain ou même des deux à la fois. En effet, son allure est presque l'inverse de celle du milieu urbain par exemple. Elle est en forme de U inversé et donc concave. Les plus pauvres et les plus riches du milieu rural sont ceux qui ont enregistré les taux les plus faibles. Les classes moyennes du milieu rural, contrairement à celles du milieu urbain, semblent s'en sortir relativement mieux, bien que les taux de croissance qu'elles ont enregistrés restent aussi négatifs.

Courbe d'incidence de la croissance entre 1990-1991 et 1998-1999 (milieu rural)



Il ressort de cette analyse que les taux de croissance négatifs en termes réels qui ont été enregistrés entre les deux enquêtes 1990-1991 et 1998-1999 ont constitué la variable la plus déterminante dans l'explication de l'évolution de la pauvreté au Maroc entre ces deux dates et ce pour les deux milieux (urbain et rural). Une analyse un peu plus profonde fait ressortir que les classes qui ont le plus subi ce phénomène sont les classes pauvres du milieu rural et les classes moyennes du milieu urbain. L'évolution négative de la répartition s'est plus manifestée en milieu rural qu'en milieu urbain entre les deux enquêtes. Des comparaisons similaires, utilisant les nouvelles données de l'enquête nationale sur les dépenses de consommation des ménages de 2000-2001, seraient aussi très intéressantes à faire. ■

Références bibliographiques

- Abdelkhalek, T., (2005), « La pauvreté au Maroc », contribution dans le cadre du groupe thématique 7 « Les phénomènes d'exclusion, de pauvreté et d'analphabétisme » du Rapport du Cinquantenaire sur « 50 ans de développement humain au Maroc » (RDH50).
- Abdelkhalek, T., et Chaoubi A., (2004), « Distributions des dépenses de consommation des ménages au Maroc : une analyse paramétrique », *Revue d'Economie du développement*, volume 12, numéro 2.
- Abdelkhalek, T., et Chaoubi A., (1999), « Croissance économique et pauvreté au Maroc : le contexte théorique », *Cahier de recherche de l'équipe MIMAP-Maroc*, Etude C1, INSEA, Rabat.
- Banque Mondiale, (1995), Royaume du Maroc, « Mémoire économique vers une augmentation de la croissance et de l'emploi », Rapport numéro 14155.MOR, volume II, Annexes.
- Banque Mondiale, (2000), *Kingdom of Morocco Poverty Update*, volume I, Main Report.
- Banque Mondiale, (1996), « Une croissance plus forte, des opportunités d'emploi : des choix à faire pour le Maroc », *Etudes économiques sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord*.
- Banque Mondiale, (1993), « Pauvreté, ajustement et croissance », Rapport numéro 11918-MOR. Volumes 1 et 2.
- Datt, G., et Ravallion, M., (1992), « Growth and Redistribution Components of Changes in Poverty Measures : a Decomposition with Applications to Brazil and India in the 1980's », *Journal of Development Economics*, 38, 275-295.
- Danziger, S., and Gottschalk, P., (1986), « Do Rising Tides Lift all Boats ? The Impact of Secular and Cyclical Changes on Poverty », *American Economic Review*, Papers and proceeding, vol. 76, n° 2, p. 405-410.
- Deiningner, K., et Squire, L., (1997), « Nouveau regard sur le rapport entre croissance et inégalité des revenus », *Finance et développement*, mars 1997, 36-39.

Direction de la statistique, *Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages*, (1998-1999), Rabat.

Direction de la statistique, *Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages*, (1990-1991), Rabat.

Direction de la statistique, *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages*, (1984-1985), Rabat.

Foster J., Greer, J. et Thorbecke, E. (1984), « A Class of Decomposable Poverty Measures » *Econometrica*, 52 (3) p. 761-766.

Gottschalk, P., and Danziger, S., (1985), « A Framework for Evaluating the Effects of Economic Growth and

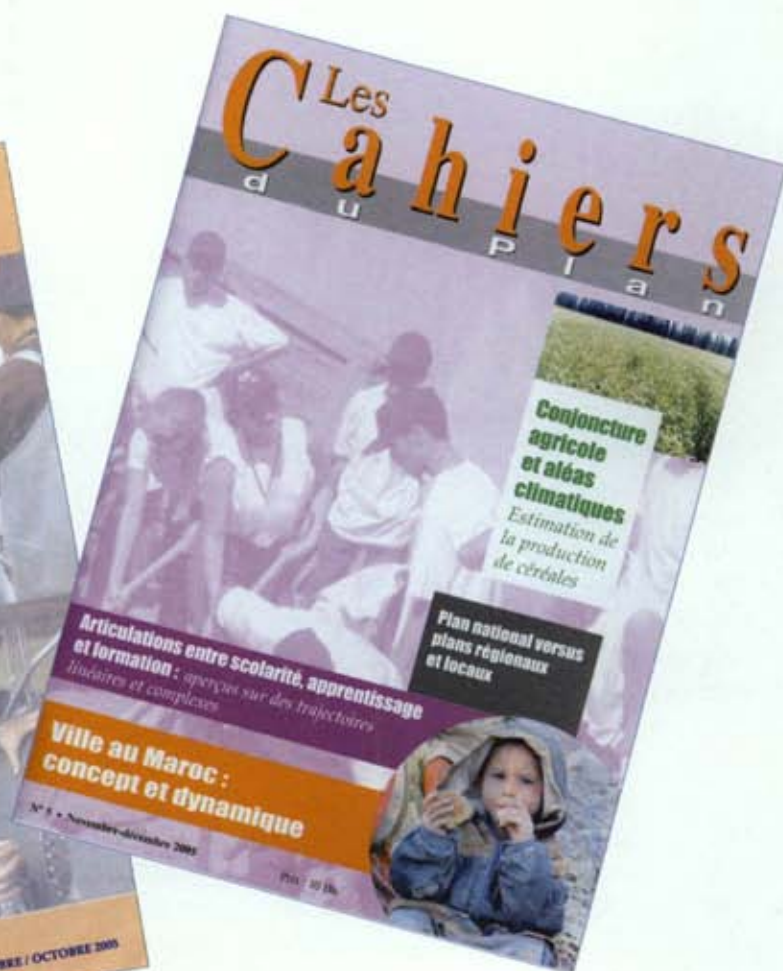
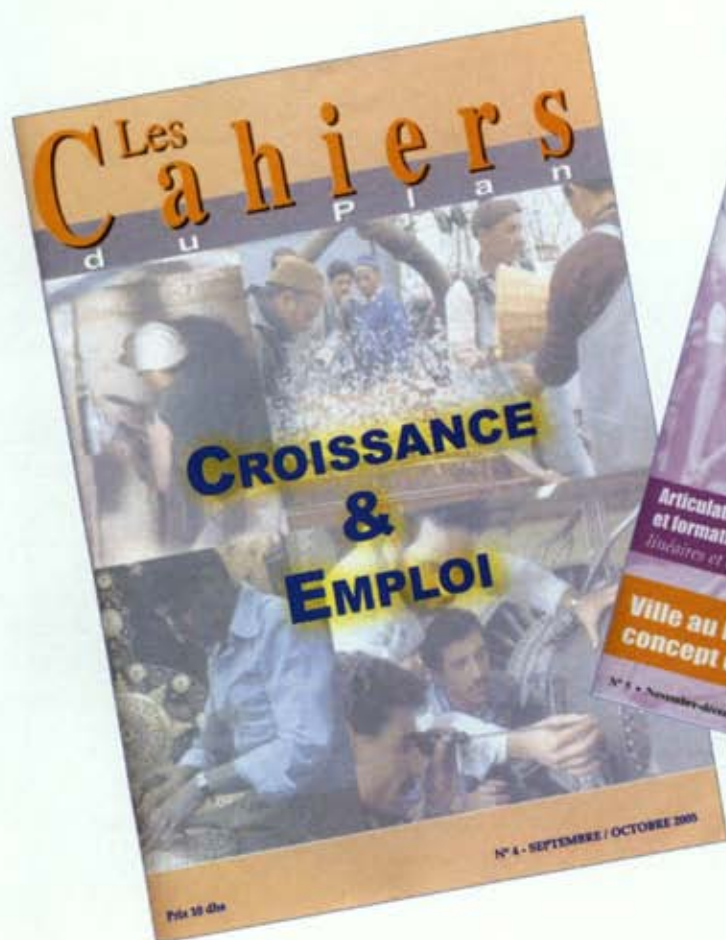
Transfers on Poverty », *American Economic Review*, vol. 75, n° 1, p. 153-161.

Morrisson, C., (1991), « Ajustement et équité au Maroc », *Etudes du Centre de Développement de l'OCDE*, Paris.

Ravallion, M. et Chen, S., (2003), « Measuring Pro-Poor Growth », *Economic letters*, vol. 78 (1), p. 93-99.

Ravallion, M., (1996), « Comparaisons de la pauvreté, concepts et méthodes », *Document de travail*, n° 122 de la Banque Mondiale.

Sen, A., (1976), « Poverty : An Ordinal Approach to Measurement », *Econometrica* 48, 437-446.



Les comptes nationaux passent en base 1998



Par Mostapha AFKIR
HCP

La normalisation mondiale de comptabilité nationale remonte aux années cinquante. C'est en 1953 que les Nations Unies ont, en effet, établi et publié pour la première fois un système de comptabilité nationale (SCN) proprement dit. Au cours des années 60, elles ont entrepris la révision de ce système en raison de son caractère fonctionnel et global et en vue d'élaborer un système plus développé, susceptible d'être utilisé à des fins de politique économique. Cette révision a abouti en 1968 à l'adoption du SCN 1968.

Ce dernier a subi, à son tour une révision plus profonde et substantielle en raison des mouvements de sa remise en cause et pour s'adapter davantage aux exigences d'analyse économique et aux transformations rapides engendrées par l'évolution économique et financière. La commission statistique des Nations Unies a ainsi adopté, en février 1993, une nouvelle norme mondiale le SCN 1993.

Au début des années 70, le Royaume du Maroc a entrepris pour la première fois la production de ses comptes nationaux conformément aux normes internationales. Il a, à cet égard, produit, selon le SCN 1968, les comptes de bases 1969 et 1980. Les comptes de base 1969 ont couvert la période allant de 1969 à 1986. Ceux relatifs à la base 1980 (comptes annuels et comptes trimestriels) resteront en vigueur jusqu'à la publication de la nouvelle série des comptes nationaux de base 1998. A ce sujet, Le Haut Commissariat au Plan procède actuellement à la réforme des comptes nationaux en mettant en place le SCN 1993 avec 1998 comme nouvelle année de base.

Le présent article fournit une présentation du système de comptes du SCN 1993 tout en évoquant les principales nouveautés qu'il a apportées par rapport au SCN 1968 ainsi que les différentes phases effectuées pour sa mise en œuvre au Maroc. Aussi, seront passés en revue quelques résultats de base 1998 en comparaison avec ceux obtenus dans le cadre de la base 1980.

Le SCN 1993 comme système intégré des comptes économiques

Le SCN 1993 comporte de nombreuses modifications et innovations de fond par rapport au SCN 1968. Celles-

ci ont porté notamment sur la structure comptable, les concepts, les modes de classification et le système de valorisation. Il fournit un cadre conceptuel et comptable complet permettant de constituer une base de données macro-économiques répondant aux différents besoins d'analyse.

En effet, cette norme est un système de comptes constituant un cadre dans lequel les données économiques sont rassemblées à des fins d'analyse, de prise de décision et de définition des politiques économiques. Il fournit une structure comptable plus explicite et plus complète que celle du SCN 1968 à travers un ensemble cohérent, complet et intégré des comptes de flux et de patrimoine ainsi que des tableaux spécifiques. La constitution de ces comptes et tableaux s'appuie sur des concepts, des définitions, des nomenclatures et des règles de comptabilisation approuvés au plan international. Ils fournissent un état exhaustif et détaillé des activités économiques et des interactions qui s'opèrent entre les différents agents et groupes d'agents économiques sur les marchés ou en dehors. Ils retracent aussi les relations qu'effectuent ces agents avec le reste du monde.

Comptes des secteurs institutionnels

Par secteur institutionnel (1), les comptes sont construits sous forme d'une séquence de comptes de flux (2) et de patrimoine. Les comptes de flux sont articulés entre

(1) Voir encadré 1.

(2) Voir encadré 1.

eux à travers une suite de soldes comptables importants pour l'analyse. Ils sont aussi liés étroitement aux comptes de patrimoine, car les changements, qui au cours du temps affectent les actifs ou les passifs détenus par les secteurs institutionnels, sont systématiquement enregistrés dans l'un ou l'autre des comptes de flux. Les

comptes de patrimoine enregistrent les valeurs des stocks d'actifs et de passifs détenus par chaque secteur au début et à la fin de la période étudiée. Le patrimoine de clôture est intégralement déterminé par le patrimoine d'ouverture et par les opérations économiques ou les "autres flux" enregistrés dans la séquence des comptes.

Encadré 1

Flux, secteurs institutionnels et branches

Les flux que le système prend en compte sont de deux sortes : les "opérations" (ou transactions) et "autres flux". Les "opérations" sont des flux économiques qui se réalisent au cours de la période concernée d'un commun accord entre les unités économiques (y compris la production pour compte propre et les activités illégales). Elles peuvent résulter d'un échange ou faire l'objet de transferts et ce, en termes monétaires ou en nature. Les "autres flux" concernent les changements en volume affectant les différents éléments du patrimoine dus à des phénomènes exceptionnels tels que les découvertes, les guerres et les catastrophes naturelles ou en valeur en raison des variations des prix.

Le SCN 1993 utilise deux types d'unités économiques pour procéder au découpage de l'économie nationale : les unités institutionnelles et les établissements. Les unités institutionnelles sont utilisées pour permettre la lecture intégrée de l'ensemble des éléments se rapportant à la vie économique de ces unités. Autrement dit, il s'agit d'une approche institutionnelle facilitant l'analyse des flux concernant la création du revenu, l'appropriation et l'utilisation de ce revenu et enfin la constitution et la transformation du patrimoine.

Ces unités sont définies comme celles qui disposent de l'autonomie dans leur prise de décision et sont susceptibles, de plein droit, de détenir des actifs, de souscrire des engagements et de conclure des contrats et d'exercer des activités dont elles sont directement responsables. Ces unités sont regroupées en cinq secteurs institutionnels (agents économiques) : les sociétés non financières, les sociétés financières, les administrations publiques, les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Ces secteurs peuvent être décomposés en sous secteurs institutionnels pour affiner l'analyse.

Or, le découpage de l'économie nationale par le biais de l'unité institutionnelle ne constitue pas le contour le plus adéquat pour mener des analyses de l'ensemble des flux intervenant dans les processus de production. C'est pourquoi le SCN propose la décomposition des unités institutionnelles en établissements pour permettre la mise en évidence des relations d'ordre technico-économique de ce processus. L'établissement est défini comme l'unité statistique la plus fine pour laquelle il est possible de disposer des informations sur la production (production par produit, inputs par type de produits, salaires, emploi...). Les établissements sont classés par branche d'activités conformément à la nomenclature d'activités en vigueur.

La séquence des comptes est formée de trois types de comptes complètement articulés et cohérents. Il s'agit des comptes courants, des comptes d'accumulation et des comptes de patrimoine (3). La séquence des comptes du SCN 1968 est formée par des comptes courants et d'une partie des comptes d'accumulation.

Comptes courants

Les comptes courants dans le SCN 1968 se limitent à deux comptes (production et revenus et dépenses) et dégagent successivement deux soldes comptables (excédent d'exploitation et épargne). Par contre ceux du SCN 1993, qui attachent un poids plus important à

(3) Voir le *Nouveau système de comptabilité nationale*, chapitre v, page 97, Direction de la Statistique.

l'analyse des revenus, sont au nombre de 7 à 9 (selon le secteur institutionnel concerné). Ces comptes traitent successivement, d'une manière assez détaillée, la formation des revenus, leur distribution et leur redistribution ainsi que leur utilisation en partant des valeurs créées à l'issue de la production des secteurs institutionnels. Au cours de ce processus, le système introduit de nouveaux concepts de revenus particulièrement ceux correspondant aux soldes des comptes successifs (valeur ajoutée ou PIB pour l'économie totale, excédent brut d'exploitation et revenu mixte, revenu primaire ou revenu national pour l'économie totale, revenu disponible et revenu disponible ajusté).

Soldes intermédiaires des comptes courants

Les notions de valeur ajoutée et du revenu disponible existaient dans le SCN 1968 sans pour autant figurer au niveau des comptes courants. De même l'excédent d'exploitation, qui constitue le solde du compte de production de l'ancien système quel que soit l'agent considéré, est le solde du compte d'exploitation du SCN 1993 de tous les agents à l'exception des ménages (entreprises individuelles) dont leur solde est le revenu mixte. Ce dernier est utilisé pour désigner à la fois la

rémunération du capital et du travail des propriétaires des unités de production, alors que l'excédent d'exploitation désigne la rémunération du capital des autres secteurs.

Le revenu primaire correspond au revenu, obtenu après affectation de la valeur ajoutée, augmenté de la différence entre les ressources et les emplois de la rémunération se rapportant à l'utilisation des actifs non produits (loyer de la terre et redevances de brevets et de marques par exemple) et les actifs financiers (intérêts et dividendes en particulier). Le revenu disponible ajusté est intégré dans les comptes, en plus du revenu disponible, afin de permettre la correspondance avec deux concepts de consommation finale « dépenses de consommation finale » et « consommation finale effective »(4) introduits par le SCN 1993. Dans le SCN 1968, le seul concept de consommation finale utilisé correspond aux dépenses de consommation finale.

Pour sa part, l'épargne constitue (dans les deux systèmes) le solde comptable synthétisant l'ensemble des opérations courantes. Elle clôt, par conséquent, la séquence des comptes courants pour ouvrir celle des comptes d'accumulation.

Encadré 2

Les deux notions de consommation finale

Les deux notions de consommation finale sont introduites par le système pour distinguer entre les dépenses consacrées à l'acquisition des biens et services destinés à la consommation finale (quel que soit l'utilisateur effectif de ces biens et services) et la consommation effective de ces produits (concernant leur utilisateur effectif). Ces deux concepts sont reliés entre eux par de nouveaux transferts de revenu dits « transferts sociaux en nature (TSN) ». Par exemple les dépenses publiques relatives à l'éducation et à la santé sont considérées comme faisant partie des dépenses de consommation finale (DCF) des administrations publiques, de la consommation finale effective (CFE) des ménages et des « transferts sociaux en nature » du premier secteur vers le second. Les ménages, les administrations publiques, les institutions privées sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) sont les seuls secteurs concernés par ces opérations. Le revenu disponible (RD) est utilisé pour faire face aux DCF et le revenu disponible ajusté (RDA) pour faire face à la CFE.

On a par conséquent pour :

Les ménages

$$RD + TSN = RDA \text{ et } DCF + TSN = CFE$$

Les administrations publiques et les ISBLSM

$$RD - TSN = RDA \text{ et } DCF - TSN = CFE$$

(4) Voir encadré 2.

Comptes d'accumulation

Les comptes d'accumulation, limités aux comptes de capital et de financement au niveau du SCN 1968, intègrent deux nouveaux comptes dans la structure comptable du SCN 1993. L'intégration de ces comptes a pour objet de faire couvrir la totalité des variations affectant le patrimoine des secteurs.

Les nouveaux comptes introduits dans le système sont le compte « des autres variations de volume des actifs et des passifs » et le compte de « réévaluation ». Le premier décrit les changements des volumes des actifs et passifs qui sont dus à des événements exceptionnels, alors que le second retrace les gains ou les pertes nominaux dus aux variations des prix spécifiques des actifs et des passifs.

Comptes de patrimoine

Les comptes d'accumulation ne figurent pas explicitement dans le SCN 1968. L'introduction de

ces comptes dans le SCN 1993 (bilan d'ouverture et bilan de clôture dont les actifs et passifs sont évalués aux prix en vigueur à la date du bilan), bien articulés avec les comptes d'accumulation, complète la séquence des comptes des secteurs institutionnels du système.

Comptes de branches (5)

Outre l'aspect institutionnel, l'approche par branche d'activités (utilisation des établissements comme unités de base au lieu des unités institutionnelles) est utilisée dans les deux systèmes pour mener les analyses sur la production (6). Dans ce cadre, le SCN 1993 décompose le compte de production (soldé par l'excédent d'exploitation) du SCN 1968 en deux comptes: compte de production (soldé par la valeur ajoutée) et compte d'exploitation (soldé par l'excédent d'exploitation pour les secteurs autres que les ménages ou revenu mixte pour le cas des ménages et entreprises individuelles).

Et comme le SCN 1993 utilise les prix de base pour l'évaluation de la production (7) ou à défaut les prix

Encadré 3

Champ et évaluation de la production

Le SCN 1993 a étendu le champ de la production pour inclure la production de tous les biens quelle que soit la destination finale (la vente ou l'utilisation pour compte propre comme consommation finale ou formation brute de capital fixe). Cette production inclut également les actifs immatériels qui font désormais partie de la formation brute de capital fixe. Il s'agit des dépenses effectuées pour l'acquisition des logiciels et des ouvrages récréatifs littéraires et artistiques originales ainsi qu'à celles consacrées à la recherche et à l'exploitation minière et énergétique. Il a apporté aussi plus de précision dans la définition des activités productrices des ménages et a recommandé la prise en compte des activités illégales et souterraines.

Il a, en outre, introduit des modifications dans la détermination de la production des assurances et affecté, dans la mesure du possible, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) à la consommation intermédiaire (éventuellement par branche) et à la demande finale (consommation finale et exportation).

Par ailleurs, le SCN 1993 a étendu la consommation de capital fixe (amortissement économique) aux ouvrages d'infrastructure. Concernant les administrations publiques, cet élargissement entraînera en conséquence l'augmentation de sa production et de sa valeur ajoutée du montant de l'amortissement économique correspondant à ce capital ainsi que de la consommation finale publique.

Il a, par ailleurs, recommandé l'utilisation d'un nouveau système des prix pour évaluer la production. Il s'agit des prix de base ou à défaut des prix à la production. Le prix de base correspond au prix du marché à la sortie de l'usine, recommandé par le SCN 1968, diminué de tous les impôts et taxes non déduits (en particulier la TVA) affectant le produit et augmenté éventuellement de toutes les subventions se rapportant à ce produit. Quant aux prix à la production, il correspond au prix du marché à la sortie de l'usine diminué de la TVA non déduite.

(5) Voir encadré 1.

(6) Voir encadré 3.

(7) Voir encadré 3.

de production, les valeurs ajoutées déduites du compte de production sont différentes de celles obtenues dans le cadre de l'ancien système. En terme du SCN 1993, les valeurs ajoutées sont dites valeurs ajoutées aux prix de base (8) au lieu des prix du marché (prix "sortie-usine" toutes taxes comprises) pour l'ancien système. Elles expriment, à la différence de celles établies dans le cadre du SCN 1968, la contribution réelle des branches et des secteurs à la création du PIB.

Equilibres ressources-emplois

En procédant à l'évaluation de la production aux prix de base, le système a introduit une nouvelle relation d'équilibre ex post entre l'offre et la demande de

biens et services réalisées au cours de la période étudiée à travers l'établissement des comptes de biens et services ou autrement dit les « équilibres ressources – emplois » (les ERE) (9). Ainsi, compte tenu du nouveau système d'évaluation, un traitement différent est désormais appliqué aux impôts, subventions et transports de marchandises. A cet égard, le traitement de la TVA est devenu plus explicite en raison de sa déductibilité.

Tableaux de synthèse et matrice des comptes sociaux

En plus des comptes d'agents, des branches et des biens et services, la confection des tableaux considérés

Encadré 4

Valeurs ajoutées par branche

La valeur ajoutée de chaque branche s'obtient par la relation :

$$VA_j = P1_j - P2_j$$

Au lieu de (selon le SCN 1968)

$$VA'_j = P1'_j - P2_j$$

$P1_j$ et VA_j désignent respectivement la production et la valeur ajoutée de la branche j exprimées aux prix de base.

$P1'_j$ et VA'_j désignent respectivement la production et la valeur ajoutée de la branche j exprimées aux prix "départ usine".

L'indice j désigne la branche j de la nomenclature des branches retenue. Celle-ci a été décomposée en 97 postes (niveau 2 de la nomenclature) dans la nouvelle base au lieu de 33 postes dans l'ancienne. Pour chaque poste, sont établis les comptes de production et d'exploitation dans les nouveaux comptes. Seule la partie relative au compte de production a été élaborée selon la base 1980.

La décomposition de la valeur ajoutée d'une branche j sera selon le SCN 1993 :

$$VA_j = D1_j + D29_j - D39_j + B2_j / B3_j$$

Au lieu de (selon le SCN 1968)

$$VA'_j = D1_j + D2_j - D3_j + B2_j$$

$B2_j$ = Excédent brut d'exploitation de la branche j

$B3_j$ = revenu mixte de la branche j

Voir l'encadré 5 pour les intitulés du reste des codes utilisés

(8) Voir encadré 4.

(9) Voir encadré 5.

comme instruments de synthèse a fait partie intégrante du cadre central des deux systèmes. Dans le SCN 1968, il s'agit d'un seul tableau dénommé "tableau Entrées-sorties" (TES). En revanche ce tableau est devenu dans le SCN 1993 le « tableau central des ressources des emplois de biens et services » (TRE) auquel s'ajoute le « tableau des comptes économiques intégrés » (TCEI).

Le TRE constitue le tableau de synthèse des comptes des branches et de ceux des biens et services tout en détaillant les consommations intermédiaires par produit tant au niveau des comptes de production par branche que des comptes de biens et services. Il renseigne sur les échanges interbranches et permet la mise en cohérence des données se rapportant au processus de production et aux différentes opérations sur biens et services.

Encadré 5

Les équations des ERE

Pour permettre la mise en cohérence des données au niveau des équilibres ressources – emplois, les impôts (moins subventions) liés aux produits sont inscrits du côté ressources du compte de biens et services (ou de l'équilibre ressources – emplois : ERE), décrit par la relation suivante :

$$P1i+P7i+D211i+D212i+D213i+D214i-D31i+MTi+MCi = P2i+P3i+P51i+P52i+P53i+P6i$$

Au lieu de (en SCN 1968)

$$P1i+P7i+D212i-D311i+MCi = P2i+P3i+P51i+P52i+P6i$$

- P1 : Production (aux prix de base)
- P2 : Consommation intermédiaire
- P3 : Dépenses de consommation finale
- P4 : Consommation finale effective
- P51 : Formation brute de capital fixe
- P52 : Variation des stocks
- P53 : Acquisition nette de cession des objets de valeur
- P6 : Exportations de biens et services
- P7 : Importations de biens et services
- D1 : Rémunération des salariés
- D2 : Impôts sur la production et les importations
- D21 : Impôts sur les produits
- D211 : TVA non déduite
- D212 : Impôts et droits sur les importations autres que la TVA
- D213 : Impôts sur les exportations
- D214 : Autres impôts sur les produits
- D29 : Autres impôts sur la production
- D3 : Subventions
- D31 : Subventions sur les produits
- D311 : Subventions sur les importations
- D312 : Subventions sur les exportations
- D319 : Autres subventions sur les produits
- D39 : Autres subventions sur la production
- MT : Marge de transport
- MC : Marge de commerce

L'indice *i* désigne le produit (ou groupe de produits) de la nomenclature des produits décomposée en 278 postes (niveau 3 de la nomenclature). Pour chaque poste est construit un ERE alors que seul l'équilibre global du PIB est établi pour les années courantes de l'ancienne base.

Par rapport au SCN 1968, le SCN 1993 intègre, en plus, la matrice de production par branche et par produit ainsi que la FBCF et l'emploi par branche pour permettre des analyses plus développées sur le système productif national.

Le TCEI s'obtient par la synthèse de tous les comptes des secteurs institutionnels et des comptes du reste du monde. Il permet de mettre en cohérence toutes les opérations et « autres flux » réalisés par les différents secteurs institutionnels et de servir, entre autres, à l'analyse synthétique du comportement des agents économiques.

Outre les tableaux précédents, le SCN 1993 introduit dans son cadre la possibilité de construire une matrice des comptes sociaux (MCS). Celle-ci, ne figurant pas dans le SCN 1968, constitue une présentation matricielle de l'ensemble des comptes du cadre central du système. Plusieurs matrices peuvent être construites en fonction des besoins d'analyse formulés par les utilisateurs et ce, grâce à la définition appropriée des nomenclatures (notamment en ce qui concerne les ménages, les branches et les produits) et à la mise à disposition des données nécessaires.

Flexibilité introduite par le SCN 1993

Ce système a accordé aussi un grand intérêt, par rapport au système précédent, à la flexibilité pour laisser la possibilité aux pays de l'adapter à leur spécificité et d'apporter des compléments répondant à leurs préoccupations. Cette souplesse touche aussi bien les opérations et les nomenclatures que la séquence des comptes et la présentation des résultats. Elle permet aussi l'application du SCN 1993 dans diverses circonstances pour répondre à des besoins spécifiques d'analyses approfondies en prenant en compte les particularités du pays et en élargissant le champ des comptes nationaux aux comptes satellites.

Evolution des grandeurs économiques dans le temps et mesure de croissance

Comme le système précédent, le SCN 1993 prend en compte, dans la variation temporelle globale des

grandeurs économiques, la part qui est due à des changements dans les prix et celle qui résulte des changements dans les volumes. A cet égard, la méthodologique adoptée par le SCN 1993 pour la construction des comptes en volume, consiste à élaborer les comptes de production et ceux de biens et services aux prix de l'année précédente au lieu des prix fixes d'une année de référence (utilisés dans le cadre du SCN 1968). Ces derniers risquent de subir des changements dans le temps suite aux variations de la structure des prix relatifs. La nouvelle méthode permet de mieux mesurer l'évolution des grandeurs économiques notamment celles des valeurs ajoutées des branches et du PIB. Pour disposer d'une série longue en volume, celle-ci est constituée en procédant par chaînage des indices annuels de volume et de prix (10).

Contexte de la réforme des comptes nationaux

A l'instar des différents pays du monde, le Royaume du Maroc a décidé de mettre en place ce système et de procéder à une refonte profonde de la comptabilité nationale marocaine. L'année 1998 a été choisie comme nouvelle année de base des comptes nationaux.

Or, Il convient, tout d'abord, de signaler que la réforme de la comptabilité nationale est dictée par la présence d'un ou de plusieurs facteurs dont notamment :

- la révision de la norme mondiale de comptabilité nationale ;
- l'éloignement de l'année de base et les changements de structures ;
- l'adoption des nouvelles nomenclatures et en particulier celles relatives aux activités et aux produits.

Toutefois, cette réforme ne peut être rendue possible que dans le cas où des moyens humains et financiers sont mobilisés pour réaliser en particulier de nouvelles opérations statistiques à caractère structurel. Ces conditions n'ont pu être remplies au Maroc avant 1998. Ce n'est qu'à partir de la loi de finances 1998-1999 que des crédits ont été alloués à cet effet. Ces derniers ont

(10) Voir encadré 6.

Encadré 6

Les comptes en volume

Analytiquement, l'indice de Laspeyres (l'indice de Fisher, qui s'approche le plus à l'indice théorique, est le plus recommandé par le SCN 1993) est en général le plus pratiqué pour la détermination de la variation en volume des grandeurs concernées :

$$Lq(t/t-1) = \frac{\sum P(t-1).Q(t)}{\sum P(t-1).Q(t-1)} : \text{Variation par rapport à l'année précédente}$$

$$Lq(t/0) = \frac{\sum P(0).Q(t)}{\sum P(0).Q(0)} : \text{Variation par rapport à l'année de base}$$

$Lq(t/0) / Lq(t-1/0)$ diffère théoriquement de $Lq(t/t-1)$.

Par chaînage, l'indice de variation par rapport à l'année de base s'obtient par la relation :

$$Lq(t/t-1).Lq(t-1/t-2) \dots \dots \dots Lq(2/1).Lq(1/0)$$

permis le recrutement de nouveaux statisticiens à partir de la fin d'année 1998 et la réalisation des enquêtes statistiques d'envergure.

En outre, il y a lieu de rappeler que le SCN 1993 constitue la norme mondiale de comptabilité nationale actuellement en vigueur en remplacement du SCN 1968. La dernière année de base des comptes nationaux marocains remonte à 1980 et la nouvelle nomenclature d'activités (Nomenclature marocaine d'activités : NMA) a été adoptée par le conseil du gouvernement à la fin de 1997. De même, la nomenclature des produits (Nomenclature marocaine des produits : NMP), totalement articulée avec la nomenclature précédente, constitue également, sans pour autant faire l'objet d'adoption par le Gouvernement, un élément nouveau dans l'environnement des nomenclatures qu'il a fallu prendre en compte dans l'élaboration des nouveaux comptes nationaux marocains.

Opérations statistiques réalisées pour le besoin de la réforme

Dans le but de réformer de la comptabilité nationale au Maroc, le Haut Commissariat au plan (HCP) a entrepris la mise à niveau de son système d'informations statistiques en réalisant à partir de l'année 1998 de nouvelles opérations statistiques d'envergure, en particulier les enquêtes à caractère structurel :

- enquêtes auprès des entreprises disposant de comptabilité (1999 et 2000) ;
- enquête auprès des entreprises informelles ne disposant pas de comptabilité (1999 et 2000) ;
- enquête sur les niveaux de vie des ménages réalisée en 1998-1999 ;
- extension de l'enquête emploi au niveau national (à partir de 1999) ;
- enquête sur les dépenses de consommation (2000-2001) ;
- enquête sur l'investissement auprès des différentes composantes des administrations publiques (2001-2002) ;
- recensement économique (2001-2002) dans le but de mettre en place le répertoire d'entreprises et d'établissements.

Par ailleurs, à l'instar des secteurs industriel et agricole pour lesquels des enquêtes permanentes sont réalisées, des enquêtes similaires sur les activités du bâtiment et travaux publics (BTP), du commerce et des services marchands non financiers ont été intégrées dans le programme du HCP. Ces dernières ont pour objet l'amélioration du suivi annuel des activités de production de l'économie nationale. Par manque de fichiers d'entreprises se rapportant à ces activités, la réalisation de ces enquêtes a été reportée à plusieurs reprises en attendant la disponibilité d'une base de sondage adéquate. C'est pourquoi l'exécution de ces

enquêtes sur le terrain au titre de l'exercice 2004 n'a été entamée qu'à partir du mois novembre 2005. Le tirage de l'échantillon a été effectué sur la base du fichier dégagé du recensement économique.

Le HCP a aussi entrepris des démarches auprès de certains départements et établissements publics pour promouvoir les statistiques d'origine administrative en proposant le développement de la production statistique et le renforcement de la coordination dans ce domaine. Ces statistiques sont d'une grande utilité pour la confection des comptes nationaux notamment ceux ayant le caractère permanent et régulier, en particulier, les données comptables d'entreprises. Ces données sont, en effet, à même de permettre l'élaboration d'une manière permanente de l'ensemble des comptes nationaux d'entreprises et par conséquent le suivi de leur performance et de leur comportement économiques dans le temps. Ceci ne peut, cependant, être rendu possible qu'avec la disponibilité d'un répertoire opérationnel d'entreprises repérées par un identifiant fixe et des documents comptables mises régulièrement et exhaustivement à la disposition du HCP.

Persistance de certaines contraintes informationnelles

Le manque d'informations comptables d'entreprises a pu être dépassé lors de l'élaboration des comptes nationaux de l'année de base 1998 grâce à l'utilisation des données comptables issues des enquêtes de structure. Il continue, cependant, de poser avec acuité des problèmes dans la confection des comptes nationaux d'entreprises des années courantes (autres années que l'année de base) et dans le bouclage de ceux se rapportant à l'ensemble national.

Les déclarations fiscales d'entreprises constituent, de par le monde, la principale source en ce genre de données. Toutefois, l'administration fiscale marocaine, hormis les fichiers d'entreprises et d'établissements, n'est pas actuellement en mesure de mettre à la disposition du HCP les données comptables d'entreprises qu'elle détient. Ces dernières seraient utilisées par le HCP directement à des fins purement statistiques en produisant les comptes nationaux conformément aux recommandations internationales.

Pour remédier en partie à ce problème, le HCP est en cours de préparation d'une convention de coopération avec l'office marocain de la protection industrielle et commerciale (OMPIC) dans le but d'abord d'actualiser le fichier d'entreprises issu du recensement économique réalisé en 2001-2002. Elle permettra également la mise en place du répertoire des entreprises et de leurs établissements avec l'instauration de leurs identifiants uniques en commun accord avec les différents départements et établissements concernés. Un projet d'accord serait préparé pour permettre au HCP l'utilisation des documents comptables des entreprises disponibles à l'Office. Ces états sont récupérés par cet établissement au niveau des greffes auprès desquels toutes les entreprises, constituées en sociétés, sont obligées de déposer chaque année leurs états comptables au titre de l'exercice précédent.

Elaboration des comptes selon le SCN 1993

La réalisation des opérations statistiques précitées a rendu possible la mise en œuvre du SCN 1993 et permis d'entreprendre une réforme profonde de la comptabilité nationale au Maroc notamment en ce qui concerne l'élaboration des comptes nationaux de la nouvelle année de base 1998.

Le but assigné à cette réforme est de permettre la production d'une manière permanente, cohérente et aussi complète que possible des comptes nationaux répondant à la norme internationale suscitée. Lesquels comptes devraient permettre le suivi annuel de l'économie nationale à des niveaux aussi fins que possible des nomenclatures (des activités, des produits, des secteurs institutionnels, des opérations de la comptabilité nationale et des comptes) et de rendre compte des changements structurels se rapportant à cette économie ainsi que de ceux ayant affecté le comportement des différents agents économiques et ce, dans des domaines de la production, de la distribution et de l'utilisation des revenus, de l'accumulation et du financement de l'économie.

Les variations exceptionnelles et la réévaluation affectant les éléments du patrimoine ainsi que la situation patrimoniale ne sont pas abordées au niveau

de cette réforme. Elles feront l'objet de recherche après la production des nouveaux comptes nationaux précités.

Etapes de la réforme

Cette réforme a nécessité la réalisation de plusieurs étapes en préalable à la confection chiffrée des comptes de base 1998. Il s'agit, entre autres, de :

- l'étude et l'adaptation du SCN 1993 aux spécificités du Maroc ;
- la formation du personnel en matière du SCN 1993 ;
- l'étude de l'état informationnel et la définition des besoins en matière de données statistiques ;
- la création d'une synergie avec certains départements ministériels et établissements en vue de promouvoir la production statistique d'origine administrative nécessaire à l'élaboration des nouveaux comptes nationaux ;
- la préparation des différentes nomenclatures de travail conformes avec les réalités économique et statistique du pays et cohérentes, avec celles en vigueur aux niveaux national et international ;
- la définition et la délimitation des secteurs et des agents économiques en fonction de l'état institutionnel en vigueur au Maroc ;
- la participation à la réalisation technique et à l'organisation de la collecte des données concernant les opérations statistiques envisagée ;
- l'étude et le passage des autres systèmes comptables (ceux des entreprises financières et non financières, de l'Etat et des Collectivités Locales ainsi que de la balance des paiements) à la comptabilité nationale ;
- la préparation et la mise en œuvre de l'outil informatique adéquat. Dans ce cadre, le logiciel « ERETES » (module d'aide à la confection des comptes nationaux bâti en référence à tous les concepts et définitions du SCN 1993) a été acquis auprès de l'EUROSTAT. Le personnel concerné a suivi la formation nécessaire dans sa mise en application. Au fur et à mesure de son utilisation, des mises à jour lui ont été apportées en vue de son extension aux domaines non pris en compte dans la version initiale et suite aux différents bugs rencontrés lors de son utilisation ;

- la définition des procédures méthodologiques et organisationnelles pour l'élaboration chiffrée des comptes et des tableaux de synthèse.

Etat d'avancement des travaux

Après la réalisation de ces travaux, une version provisoire de comptes et tableaux conformes à ceux préconisés par le SCN 1993 a été produite et diffusée pour l'exercice 1998 au niveau inférieur (niveau 1) des nomenclatures et ce, afin de faire face à la demande pressante des utilisateurs. Les travaux ont été ensuite développés à des niveaux fins des nomenclatures (niveaux intermédiaires : (niveau 2) et supérieurs (niveau 3)) par l'utilisation du logiciel "ERETES". Le même niveau de détail des nomenclatures a été reconduit, par la suite, pour la confection des comptes de 1999, 2000 et 2001 à prix courants et à prix de l'année précédente. Les résultats relatifs à l'ensemble de la série des comptes nationaux 1998-2005 seront disponibles au cours du second semestre de 2006.

Les travaux relatifs à la préparation des publications des données et des rapports méthodologiques seront entamés à partir de 2007 ainsi que ceux relatifs aux comptes nationaux trimestriels selon la base 1998 et la rétopolation progressive des comptes annuels de base 1980 en référence à l'année de base 1998.

Enfin, Il convient tout de même de relever que la réforme des comptes nationaux est une opération lourde qui nécessite des délais importants de réalisation à tous les niveaux des étapes précitées, tant en matière de formation et de préparation des nomenclatures de travail qu'en ce qui concerne la définition des besoins informationnels, la préparation technique des enquêtes, la collecte et l'exploitation des données et l'implantation de l'application informatique adéquate avant de passer à l'établissement des méthodes de confection des comptes et leur compilation chiffrée.

A cela, il faudrait également tenir compte des difficultés entravant la marche des travaux comme l'apparition des contraintes informationnelles se rapportant par exemple au retard enregistré dans la réalisation de certaines opérations statistiques et à la mise à disposition des données par certains départements ainsi que la non disponibilité des informations essentielles à la comptabilité nationale comme les documents comptables d'entreprises.

Principaux apports des comptes nationaux de base 1998

a. Au niveau des comptes et des tableaux produits

Tout d'abord, il y a lieu de rappeler que les comptes nationaux produits en base 1998 sont beaucoup plus développés que ceux produits dans le cadre de l'ancienne base 1980. Selon cette dernière base, les comptes nationaux produits régulièrement se limitent aux comptes consolidés de la nation et le PIB ventilé par branche d'activités. Selon la base 1998, les comptes produits comportent les équilibres ressources – emplois (comptes de biens et services) au niveau détaillé de la nomenclature des produits (niveau 3), les comptes de branches (comptes de production et comptes d'exploitation), établis au niveau 2 de la nomenclature des branches, et la séquence des comptes des secteurs institutionnels (comptes d'agents).

Pour chaque secteur institutionnel (les institutions sans but lucratif au service des ménages sont regroupés avec le secteur des ménages pour des raisons informationnelles), la séquence des comptes produite comprend tous les comptes courants ainsi que le compte capital et le compte financier faisant partie des comptes d'accumulation. L'ensemble de comptes établis est complété par des tableaux de synthèse le TRE, le TCEI et le tableau des opérations financières (TOF). Une matrice des comptes sociaux est également produite pour l'année de base 1998.

La nomenclature des branches est plus développée que celle des comptes de base 1980. Elle a permis en particulier de désagréger le secteur agricole et d'isoler les comptes de branches pour certaines activités comme celles des télécommunications qui faisaient partie de la branche « transports et communications » dans les anciens comptes. Les activités non marchandes des administrations publiques en matière de l'éducation et de la santé sont, à la différence de l'ancienne base, regroupées avec les activités marchandes correspondantes.

Le tourisme, qui est par nature un phénomène de demande, ne constitue pas une branche spécifique dans les nomenclatures d'activités. Ainsi, les comptes de production et par voie de conséquence les valeurs

ajoutées ne peuvent être établies pour ce secteur. Or, le tourisme sous ses différentes composantes (interne et externe) est intégré, au niveau des "équilibres ressources – emplois", dans les dépenses de consommation finale prise globalement et par poste de la nomenclature des produits.

Sa part dans le PIB peut être déterminé en rapportant le montant de cette consommation finale au PIB. Et pour mieux apprécier, entre autres la contribution des activités liées au tourisme au PIB, un compte satellite a été élaboré par le Département du Tourisme avec la participation du HCP. L'actualisation de ce compte est en cours de réalisation dans le cadre de coopération entre le Haut Commissariat au Plan et le Département du Tourisme.

b. Au niveau des résultats : comparaison entre les deux bases 1998 et 1980

Les changements apportés par le SCN 1993 et les nouvelles nomenclatures NMA et NMP ainsi que ceux provenant des nouvelles méthodes et données (issues des nouvelles sources statistiques comme les enquêtes à caractère structurel citées auparavant) ont entraîné des modifications dans le contenu, le niveau et les variations annuelles des agrégats macro-économiques notamment le PIB.

De même, l'application du nouveau système d'évaluation des biens et services (prix de base au lieu des prix départ usine pour la production et la valeur ajoutée) rend incomparables les productions et les valeurs ajoutées par branche ou par secteur obtenues dans le cadre des deux années de base 1980 et 1998. Par conséquent, la contribution sectorielle à la formation du PIB serait différente en passant d'une base à l'autre. Dans l'ancien système, la prise en compte des impôts et taxes et des subventions liés aux produits dans le calcul de la production et de la valeur ajoutée fausse en quelque sorte la contribution sectorielle réelle à l'accroissement de la richesse nationale.

Au niveau du montant du PIB

Les résultats définitifs des nouveaux comptes nationaux montrent que le PIB de 1998 a été réévalué à plus de 11,5 % par rapport à celui établi dans le cadre de l'ancienne année de base 1980. La proportion de 81 %

de ladite réévaluation provient de celle obtenue sur les valeurs ajoutées se rapportant aux services immobiliers (loyer ainsi que la promotion et intermédiation immobilières), aux services d'assurances, aux services rendus par les administrations publiques et au secteur agricole. Cette dernière comparaison a été rendue possible du fait, qu'à l'exception des assurances, les autres activités ne sont pas concernées par les impôts et les subventions sur les produits. Les impôts sur les assurances ont pu, quant à eux, être isolés pour permettre une pareille comparaison.

Le loyer, faisant partie des services immobiliers, est considéré par le SCN 1993 comme étant la rémunération du service rendu grâce à l'utilisation des bâtiments pour le logement (en location ou occupé par le propriétaire) et pour usage professionnel (par un tiers). La location des bâtiments (logements ou professionnels) correspond à la production marchande alors que l'occupation des logements par leurs propriétaires correspond à la production non marchande que le SCN prend en considération dans les comptes nationaux en l'évaluant au prix de location des logements similaires. Dans les anciens comptes, le loyer a été saisi à travers l'évolution des indicateurs sur le logement et les prix. L'introduction de nouvelles données, à partir des résultats de l'enquête sur les niveaux de vie et des ménages et de celle sur la consommation et les dépenses des ménages a permis d'approcher autrement la production du service loyer. Ainsi, la valeur ajoutée correspondante

à la nouvelle année de base se trouve réévaluée aux environs de 150 % (y compris la promotion et l'intermédiation immobilières) par rapport à celle de la base 1980. Cette réévaluation représente plus de 34 % de l'amélioration globale du PIB.

Concernant l'activité des assurances, le SCN 1993, par rapport à celui de 1968 a introduit une nouvelle définition de la production de cette activité (11). Cette définition repose sur le fait que les réserves constituées par les assureurs ainsi que les revenus de la propriété, provenant de leur utilisation, sont la propriété des assurés. Ces revenus, qui n'étaient pas pris en compte dans le SCN 1968, sont considérés par le SCN 1993 comme un supplément de primes reçu par les assureurs et introduits dans l'évaluation de cette opération.

La valeur de cette production correspond conventionnellement à la rémunération des services fournis par les compagnies d'assurances vie et dommage aux assurés. L'introduction de ce nouvel élément dans le calcul de la production a entraîné une augmentation de la valeur ajoutée du secteur des assurances de 105 % par rapport à celle obtenue dans le cadre de l'ancienne base concernant l'exercice 1998 en réalisant une valeur ajoutée aux prix de base de 3015 millions de Dh au lieu de 1469 millions de Dh selon l'ancien système. Cette augmentation de la valeur ajoutée des assurances constitue près de 4 % de celle du PIB.

Encadré 7

Production des assurances

Selon le SCN 1993

La production des services d'assurances est obtenue à travers la relation suivante :

- + Total des primes effectives acquises au titre de l'exercice
- + Total des suppléments des primes au titre de l'exercice
- Total des indemnités dues au titre de l'exercice
- Variation des réserves mathématiques (ou actuarielles) et des réserves

pour participation des assurés aux bénéficiaires (hors gains de détention).

Dans le SCN 1968 la rubrique "total des suppléments des primes" était sans objet.

(11) Voir encadré 7.

Pour ce qui est des administrations publiques, la nouveauté des comptes de base 1998 réside d'abord dans le calcul de la production non marchande et ensuite dans la prise en compte de nouveaux éléments dans leur production marchande réalisée par ce secteur. Comme

dans le SCN 1968, le calcul de la production non marchande de ce secteur s'effectue selon le SCN 1993 par la somme des coûts (12) engendrés par l'exercice de leur activité.

Encadré 8

Production des administrations publiques (APU)

La production des APU est calculée par la somme suivante :

- + Valeur des charges constituant la consommation intermédiaire
- + Rémunération des salariés (salaire brut et charges sociales)
- + Impôts liés à l'activité de production
- + Consommation du capital fixe (amortissement économique du capital fixe).

A l'inverse des nouveaux comptes, la consommation du capital fixe n'était pas prise en compte dans le calcul de cette production dans les comptes de base 1980. De même certaines recettes, qui étaient considérées par le SCN 1968 comme des redevances obligatoires (c'est le cas par exemple des frais liés à l'acquisition de la carte d'identité nationale, le passeport, le permis de conduire et le permis de chasse) traitées en tant qu'opération de revenu, sont considérées par le SCN 1993 comme faisant partie de la production marchande dudit secteur. La prise en compte de ces différents éléments dans les nouveaux comptes a entraîné une amélioration de sa valeur ajoutée de 1998 de 15,6 % par rapport à celle obtenue dans les comptes de base 1980, soit près de 18,5 % de l'augmentation globale du PIB.

De son côté, le secteur agricole a vu sa valeur ajoutée s'améliorer de près de 16,4 % en 1998 par rapport aux anciens comptes, soit plus de 24 % de l'augmentation globale du PIB. Cette amélioration s'explique essentiellement par un apport méthodologique nouveau pour approcher la production de certaines activités agricoles spécifiques comme les cultures destinées à l'alimentation du bétail, les plantations des arbres et l'élevage du cheptel ainsi que par la prise en compte de nouvelles données, notamment celles provenant de

l'enquête sur les niveaux de vie des ménages de 1998. Cette dernière a fourni en particulier des informations sur certains produits consommés par les ménages non couverts par les statistiques se rapportant à la production et celles concernant les inputs utilisés pour la production des cultures et de l'élevage du bétail pour notamment actualiser les structures du coût de production. Elle a aussi fourni des informations se rapportant aux activités annexes non agricoles exercées sur les champs telle que le conditionnement et la production de l'huile, de la farine du couscous, du petit lait et du beurre. Aussi, une nouveauté est apportée au niveau méthodologique pour le calcul des consommations intermédiaires et donc de la valeur ajoutée du secteur.

Ce calcul, qui s'effectuait dans le cadre de l'ancienne base au niveau agrégé du secteur « agriculture, forêt et pêche », est dorénavant établi en le désagrégeant en :

- cultures, arboriculture, services annexes ;
- élevage, services annexes ;
- sylviculture, exploitation forestière ;
- pêche, aquaculture.

Au total, l'ensemble des augmentations des valeurs ajoutées précitées constitue 81 % de l'amélioration globale du PIB de 1998 (différence entre le PIB de

(12) Voir encadré 8.

base 1998 et celui de base 1980). Le reste, soit un peu plus de 19 % de cette augmentation (2,3 % du PIB de base 1980), constitue le résultat consolidé des valeurs ajoutées des autres secteurs augmentées des impôts nets des subventions affectant les produits. Ainsi, compte tenu du changement apporté à l'évaluation de la production et au traitement des impôts et subventions, il ne serait pas possible de procéder à la désagrégation sectorielle des 19 % restantes de l'amélioration du PIB.

Aussi, seule l'optique de production est utilisée pour le calcul du PIB des années courantes (autres années que

l'année de base) au niveau de l'ancienne base. Il est, par contre, obtenu en utilisant les optiques de production et de demande dans le cadre des comptes des années courantes de base 1998 à travers la synthèse des biens et services (synthèse des ERE par produits et des comptes de production des branches dans le cadre de l'élaboration du TRE) (13). Pour permettre également la prise en compte de l'optique de revenu d'une manière permanente, il faut disposer des données comptables des entreprises non actuellement disponibles.

Encadré 9

Les trois optiques du calcul du PIB

Après la synthèse et la finalisation de l'élaboration du TRE, le PIB se déduit selon trois optiques ; production, demande et revenu :

Optique production :

$$\text{PIB} = \text{VA} + (\text{D2} - \text{D29}) - (\text{D3} - \text{D39})$$

Au lieu de (selon le SCN 1968)

$$\text{PIB} = \text{VA}' + \text{D212} - \text{D311}$$

Optique dépenses :

$$\text{PIB} = \text{P3 (ou P4)} + \text{P5} + \text{P6} - \text{P7}$$

Optique de revenu :

$$\text{PIB} = \text{D1} + \text{D2} - \text{D3} + \text{B2/B3}$$

B2 correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE) et B3 au revenu mixte.

Au niveau des variations temporelles du volume

La mesure des variations en valeur des opérations sur biens et services ainsi que de celles des valeurs ajoutées par branche et du PIB n'est pas suffisante pour mener des analyses de l'évolution de l'économie nationale dans le temps. Il est par conséquent important d'isoler les variations des prix pour permettre l'analyse en volume. Pour ce faire, les opérations économiques concernées étaient évaluées, dans les anciens comptes,

aux prix de l'année de base 1980, alors que dans les comptes de base 1998, elles sont obtenues en les exprimant aux prix de l'année précédente.

En général les deux méthodes ne peuvent aboutissent à des résultats similaires que dans le cas où les structures des prix relatifs de référence sont équivalentes. Ce qui n'est pas toujours le cas, surtout lorsque la durée, séparant les deux années de base, est grande. La méthode des prix fixes, malgré son avantage de permettre de disposer d'une série longue et cohérente

(13) Voir encadré 9.

des comptes nationaux en volume, a pour inconvénient majeur de ne pas prendre en compte les changements qui risquent de survenir dans le temps suite aux variations de la structure des prix relatifs.

Pour permettre la constitution de la série longue des comptes nationaux en volume, il sera procédé à des enchaînements sur la base annuelle (c'est-à-dire en cumulant les variations annuelles) en dépit des difficultés rencontrées pour l'équilibrage de ces comptes. En effet, l'application des indices-chaînes aux différentes opérations des ERE et de l'équilibre global du PIB ne permet pas d'aboutir à des valeurs additivement cohérentes quelle que soit la formule utilisée, mais cela n'empêche pas l'utilisation de cette méthode pour déterminer les séries temporelles en volume.

Le Haut Commissariat au Plan mène actuellement des travaux d'envergure pour développer la comptabilité nationale marocaine et la mettre au niveau des pays avancés dans ce domaine. A l'inverse des comptes de l'ancienne base, les nouveaux comptes sont construits à des niveaux plus détaillés. Les équilibres ressources - emplois sont confectionnés pour 278 postes et les comptes de branches pour 97 postes. De même, la séquence des comptes d'agents (financiers et non financiers) est élaborée à des niveaux détaillés pour les sociétés financières et les administrations publiques et au niveau global pour les sociétés non financières et les ménages (pour le moment les ISBLSM sont intégrés au secteur des ménages pour des raisons informationnelles).

Aussi, dans le but de développer les analyses et de permettre la mise en cohérence de l'ensemble des données utilisées, le HCP procède à l'élaboration des tableaux de synthèse (le TRE, le TCEI et le TOF). Dans le même sens, une matrice des comptes sociaux est construite pour l'année de base 1998 selon la nomenclature standard de la comptabilité nationale.

D'autres matrices peuvent aussi être élaborées selon les besoins des utilisateurs au même titre que les comptes satellites.

Toutefois, l'effort ainsi consenti devrait s'accompagner de l'achèvement de la mise à niveau du système national d'informations statistiques ainsi que des mesures et des actions à entreprendre pour son développement en particulier la mise en place d'un nouvel organe de coordination statistique au sein duquel il serait utile d'instaurer un comité de comptabilité nationale. Ce dernier aurait pour mission d'accompagner les travaux des comptes nationaux.

Dans ce cadre, il y a lieu d'améliorer les statistiques administratives qui concourent au développement des comptes nationaux. Il s'agit en particulier des statistiques comptables d'entreprises et de l'adoption des textes relatifs à la mise en place du répertoire d'entreprises et à l'instauration de leur identifiant fixe. Il serait également utile d'instaurer un dispositif d'enquêtes statistiques permanentes sur le secteur informel et sur les ISBLSM (notamment les organismes non gouvernementaux). ■

Bibliographie

- Système de comptabilité nationale, 1993, Nations Unies, Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, OCDE et Commission des Communautés Européennes.
- Système européen des comptes, SEC 1995, EUROSTAT.
- Construire les Comptes de la Nation selon le SCN 1993, Michel SERUZIER, ECONOMICA.
- Le nouveau système de comptabilité nationale au Maroc, Direction de la Statistique, ministère de la Prévision Economique et du Plan, 2002.

Etude d'impact de la hausse des cours du pétrole brut sur l'économie marocaine



Par Abdelhak
ALLALAT, HCP



Ayache
KHELLAF, HCP

L'énergie constitue un facteur de production très important pour l'activité économique marocaine. Elle représente, d'après le tableau ressources-emplois de 1998 produit par la Comptabilité Nationale, 3 à 11 % de la valeur de la production des secteurs économiques et s'accapare jusqu'à 30 % de la consommation intermédiaire des branches d'activité économique.

La consommation de l'énergie, en termes de parts d'intrants intermédiaires, représente en fait environ 30 % dans les mines, 28 % dans les services non marchands, 11 % dans les services marchands et l'agriculture et près de 5 % dans le secteur industriel et le bâtiment et travaux publics.

L'offre de l'énergie au Maroc provient en grande partie des produits pétroliers importés. Les importations de l'énergie représentent plus de 15 % du total des importations de l'économie marocaine.

Toutefois, les cours du pétrole brut sont déterminés par le niveau de l'offre et de la demande sur le marché international. Depuis quelques années, ces cours n'ont cessé de s'accroître. Ils sont passés d'environ 12 dollars américains le baril en 1998 à près de 29 \$ en 2000.

Ils se sont répercutés directement sur la balance commerciale de l'économie nationale puisque la valeur des importations de l'énergie est passée de près de 8,9 milliards de Dh en 1998 à 13 milliards en 1999 et à 21,7 milliards en 2000, niveau auquel elles se sont maintenues jusqu'en 2003.

L'Etat a dû intervenir de façon substantielle à travers les dépenses de compensation pour absorber les effets de ces augmentations sur l'activité de production et préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Depuis 2003 les cours pétroliers ont emprunté une trajectoire ascendante. Le prix du baril a dépassé le niveau de 60 \$ USA sur le marché international. Cette recrudescence aurait des répercussions sur l'activité économique au Maroc.

Afin d'appréhender l'ampleur de cette évolution défavorable, une étude de simulation des effets du renchérissement des cours internationaux du pétrole brut sur l'économie marocaine est entreprise pour identifier les secteurs sensibles à la hausse de la facture énergétique, ainsi que pour évaluer son impact sur les prix, le pouvoir d'achat des ménages et l'activité de production de manière générale.

Le travail d'investigation est mené par le biais d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) dont le cadre comptable est fourni par la matrice de comptabilité sociale de 1998 élaborée par la Direction de la comptabilité nationale relevant du Haut Commissariat au Plan.

Le choix de ce type de modèles provient du fait qu'ils permettent d'analyser avec souplesse, rigueur et cohérence plusieurs questions économiques complexes. De part leurs structures, ils donnent une vue à la fois micro-économique et macro-économique des impacts de plusieurs scénarios de politiques économiques et permettent de retracer, de façon suffisamment claire et convaincante, les différents canaux par lesquels les effets sont transmis.

Cependant, il est judicieux de préciser que les résultats issus de ces modèles ne constituent nullement des prévisions. En introduisant un choc sur les variables

exogènes, le MEGC, partant d'un équilibre initial de l'économie étudiée, simule les effets sur les opérations de production, de répartition, de consommation et de commercialisation réalisées par les différents agents économiques et reproduits une autre situation d'équilibre.

Le délai d'ajustement pourrait être de court terme comme il pourrait l'être de long terme. La différence entre les deux situations d'équilibres, initiale et finale, permet d'appréhender l'ampleur du choc exogène sur l'activité économique, globale et sectorielle, ainsi que sur le pouvoir d'achat des ménages.

Cadre comptable du modèle

Le Haut Commissariat au Plan a réalisé depuis 1998 des opérations statistiques d'envergure, notamment l'enquête de structure, l'enquête sur le secteur informel, l'enquête sur le niveau de vie, l'enquête sur les dépenses de consommation, l'enquête sur les investissements des entités administratives, etc. Sur cette base, la comptabilité nationale a procédé à l'élaboration de plusieurs tableaux de synthèse recommandés par les Nations Unies en 1993. Il s'agit du tableau ressources-emplois, du tableau des comptes économiques intégrés et de la matrice de comptabilité sociale (MCS).

Le niveau d'agrégation de l'activité de production des biens et services retenu dans la MCS correspond à celui du tableau ressources et emploi, soit 33 branches d'activité. Les agents économiques institutionnels identifiés sont au nombre de cinq, à savoir les sociétés financières, et non financières, les administrations publiques, les ménages et le reste du monde. La matrice présente également huit comptes et traite de 27 opérations.

Toutefois, pour les besoins de l'étude d'impact de la hausse des cours du pétrole sur l'économie marocaine, la MCS a été agrégée en huit branches d'activité à savoir :

1. Agriculture, forêt et pêche ;
2. Extraction de houille, de lignite, de tourbe (dont 93 % des ressources sont constituées des importations de pétrole brut en 1998) ;
3. Mines ;

4. Industrie manufacturière ;
5. Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie (utilisant le pétrole brut en tant qu'intrant intermédiaire) ;
6. Bâtiment et travaux publics ;
7. Services marchands ;
8. Services non marchands.

Le compte des facteurs de production est divisé en deux facteurs fondamentaux : le travail et le capital. Les comptes des agents sont relatifs aux ménages (un seul groupe représentatif), aux entreprises, à l'Etat et au reste du monde. Un dernier compte est celui de l'accumulation qui égalise l'investissement et l'épargne.

La MCS de 1998 distingue entre "activités" et "biens". Le compte des "activités" correspond aux secteurs producteurs dans le tableau entrées-sorties. Le compte des "biens" combine l'offre domestique avec les importations pour former l'offre totale sur le marché domestique. Les exportations ne sont pas incluses dans le compte des "biens" mais elles sont vendues directement au "reste du monde" par les producteurs (activités). Donc les exportations et importations ne sont pas traitées symétriquement.

En outre, la distinction entre activités et biens est très pertinente dans la mesure où un secteur d'activité peut produire plus d'un bien, ce qui est le cas de l'activité de production dans l'économie marocaine. Chaque branche produit, en plus du bien principal qui lui correspond, d'autres produits fatals. Ainsi, chaque bien peut être produit par plusieurs branches d'activité économique.

Cadre théorique du modèle

Le modèle ECG est un modèle néo-classique. Ses principales caractéristiques impliquent la minimisation des coûts par les producteurs, la maximisation de l'utilité par les ménages et la mobilité parfaite du facteur travail. Le facteur capital étant spécifique à chaque secteur.

Le modèle traite de quatre types d'agents économiques : les ménages, les entreprises, l'Etat et le reste du monde. Le modèle capte les interactions majeures entre les différents secteurs de l'économie marocaine. Il met en

exergue les implications dans l'ensemble de l'économie de certaines actions et mesures de politique économique. Il évalue leurs effets, notamment, sur l'activité de production, sur le pouvoir d'achat des ménages, sur le commerce extérieur et sur l'allocation intersectorielle des ressources.

Chaque agent dans le modèle a son propre comportement. Les entreprises maximisent leur profit en fonction de leurs coûts et technologie de production. Les ménages maximisent leur utilité en fonction de leurs consommations, alors que les actions de l'Etat ne résultent pas d'un processus de maximisation mais sont posées de façon exogène. Pour le commerce extérieur, le cadre théorique retenu pour traduire les comportements d'importation et d'exportation découle de l'approche proposée par Armington (1969) qui considère que les biens produits par le pays et les biens importés sont d'imparfaits substitués. Les consommateurs déterminent donc une demande de biens intérieurs et une demande de biens importés en fonction des prix relatifs. Pour les exportations, une approche symétrique est adoptée : les importations des autres pays sont les exportations du pays considéré.

Spécification des équations du modèle

La spécification des équations du modèle suit les mêmes bases fournies par la théorie sous-tendant la MEGC. Les équations sont présentées ci-après dans l'ordre suivant : la production et la demande de facteurs, la demande intermédiaire, le revenu et les dépenses des agents économiques, le commerce extérieur, les prix et les conditions de l'équilibre.

La production

L'offre agrégée de l'économie est produite à travers une parfaite complémentarité à la Leontief. Celle-ci implique un ratio fixe entre les deux composantes de la structure de production : la valeur ajoutée (ensemble des facteurs de production) et la demande intermédiaire (ensemble des inputs intermédiaires).

$$XS_i = LF(VA_i, CI_i; io_i, v_i) = \min(CI_i / io_i, VA_i / v_i)$$

$$v_i = VA_i / XS_i$$

$$io_i = CI_i / XS_i$$

$$CI_i = VA_i * io_i / v_i$$

Avec "i" désignant les 8 secteurs d'activités ou les produits susmentionnés

La valeur ajoutée

La valeur ajoutée est déterminée par des facteurs de production (capital et travail) qui sont substituables selon la relation Cobb-Douglas (C-D). Ainsi l'élasticité de substitution entre les facteurs primaires est unitaire et les rendements d'échelles sont constants.

$$VA_i = C-D(KD_i, LD_i) = A_i (LD_i^{\alpha}) (KD_i^{(1-\alpha)})$$

La demande de travail

La demande du travail pour tous les secteurs est dérivée de l'optimisation de la technologie Cobb-Douglas. Elle est déterminée en fonction du rapport des prix relatifs (prix de la valeur ajoutée sur le taux du salaire) et du niveau de la valeur ajoutée produite par secteurs.

$$LD_i = \alpha_i (PV_i / w) VA_i$$

Revenu et épargne

Le revenu des ménages provient des salaires, du loyer du capital, des dividendes et des transferts.

$$Y_m = w \sum LD_i + \lambda \sum r_i KD_i + \sum_h TR_{mh}$$

avec "h" désignant les quatre agents économiques retenus dans le modèle.

Le revenu disponible est défini comme revenu des ménages net d'impôts sur le revenu et des transferts des ménages aux autres agents.

$$YD_m = Y_m - TD - \sum_h TR_{hm}$$

L'épargne des ménages est définie comme un pourcentage fixe de leur revenu disponible.

$$S_m = \varphi \cdot YD_m$$

Le revenu des entreprises est défini comme la part du loyer de capital non octroyée aux ménages plus les transferts qu'elles reçoivent des autres agents.

$$Y_e = (1 - \lambda) \sum r_i KD_i + \sum_h TR_{eh}$$

L'épargne des entreprises est définie comme ce qui leur reste après avoir déduit du revenu les impôts directs et les transferts aux autres agents.

$$S_e = Y_e - TD_e - \sum_h TR_{he}$$

Le revenu de l'Etat comprend les recettes de la TVA, les droits et taxes sur importations, les taxes directes, les autres impôts sur la production, les transferts reçus par l'Etat des autres agents et enfin sont retranchées les subventions faites par l'Etat.

$$Y_g = \sum TVA_i + \sum TD_{gh} + \sum DTI_i + \sum AIP_i + \sum TR_{gh} - \sum SUB_{ig}$$

L'épargne de l'Etat est égale au revenu moins la consommation publique et les transferts effectués par l'Etat aux autres agents économiques.

$$S_g = Y_g - G - \sum TR_h$$

La demande finale

Les ménages ont une fonction d'utilité Cobb-Douglas. Ainsi, la consommation des ménages des différents produits dépend de leur revenu disponible et des prix composites relatifs auxdits produits.

$$C_{mi} = \gamma_i \cdot Y_{Dm} / P_{ci}$$

La consommation publique G est définie comme étant une variable exogène dans le modèle.

La demande intermédiaire

Les intrants intermédiaires sont structurellement complémentaires entre eux-mêmes (coefficients techniques de la table entrées-sorties).

$$DI_{ij} = a_{ij} CI_j$$

$$DIT_i = \sum_j a_{ij} CI_j$$

Le commerce extérieur

La supposition standard du concept de petit pays dans les modèles de commerce extérieur fait que le prix mondial est fixe et que le bien domestique est un parfait substitut du bien international. Cependant, du fait du haut niveau d'agrégation dans un modèle pour l'ensemble de l'économie, la supposition d'une parfaite substituabilité entre produits domestiques et produits

internationaux n'est pas raisonnable pour la plupart des secteurs. C'est ainsi que pour les importations, une formulation alternative a été proposée par Armington (1969). Elle définit le bien composite (Q_i) comme une fonction CES (élasticité de substitution commerciale constante) des produits importés (M_i) et des biens produits localement (D_i).

$$Q_i = A_i \left[\alpha_i^m M_i^{-\rho_i^m} + (1 - \alpha_i^m) D_i^{-\rho_i^m} \right]^{-1/\rho_i^m}$$

$$\text{Avec } \rho_i^m = (1 - \sigma_i^m) / \sigma_i^m$$

$$-1 < \rho_i^m < \infty \text{ et } 0 < \sigma_i^m < \infty$$

La demande des importations est dérivée de la minimisation des coûts de la fonction CES.

$$M_i = \left[(\alpha_i^m / (1 - \alpha_i^m)) (P_{di} / P_{mi}) \right]^{1/\rho_i^m} D_i$$

Dans la même analogie que les produits importés, les biens exportés et ceux produits et consommés localement peuvent ne pas être des substituts parfaits à cause du niveau relativement haut d'agrégation dans le modèle. A cet égard, une fonction de transformation à élasticité constante (CET) entre ventes locales (D_i) et biens exportés (EX_i) est utilisée. La production totale (XS_i) est définie ainsi comme suit :

$$XS_i = B_i^e \left[\beta_i^e EX_i^{\kappa_i^e} + (1 - \beta_i^e) D_i^{\kappa_i^e} \right]^{-1/\kappa_i^e}$$

$$\text{Avec } \kappa_i^e = (1 - \tau_i^m) / \tau_i^m$$

$$-\infty < \kappa_i^e < -1 \text{ et } -\infty < \tau_i^m < 0$$

La demande des exportations est dérivée de la maximisation du profit total de la CET.

$$DL_i = \left[((1 - \beta_i^e / \beta_i^e) (P_{ei} / P_{li}) \right] \tau_i^m EX_i$$

A ce propos, il est à rappeler que la MCS schématisant l'économie marocaine pour 1998 distingue entre activités et biens. Elle met en relief également qu'un bien peut être produit par plusieurs activités et qu'une activité peut produire plus d'un bien. Pour tenir compte de cette situation, il est supposé que les ventes locales $d(i,j)$ du bien fatal produit par la branche i sont proportionnelles au total des ventes locales DL_i de cette branche.

$$D(i,j) = D_{ij} \cdot DL_i$$

Ainsi :

$DL_i = \sum_j d(i,j)$ qui représente les ventes totales de la i^e activité (bien principal et fatal).

et $DD_j = \sum_i d(i,j)$ qui représente le total des ventes des différentes activités en produit "i".

La balance du compte courant est définie par :

$$S_{rm} = e \sum PWM_i + \sum_h TR_{rmh} - e \sum EX_I - \sum_h TR_{hrm}$$

Les prix

Le prix du producteur est une moyenne pondérée des prix domestiques et des prix à l'exportation, avec les poids en volume constitués du ratio de la demande intérieure sur la production et du ratio des exportations (fob) sur la production totale.

$$P_i = (D_i/XS_i) Pd_i + (EX_i/XS_i) Pe_i$$

Le prix de la valeur ajoutée est le ratio de la production totale moins la consommation intermédiaire sur la valeur ajoutée.

$$PV_i = (P_i \cdot XS_i - \sum_j Pc_j \cdot DI_{ij}) / VA_i$$

Les prix domestiques des importations sont fonction des prix mondiaux, du taux du change et des droits de douanes et la TVA sur l'importation.

$$Pm_i = (1+txm_i) (1+tm_i) \cdot e \cdot PWM_i$$

Les prix domestiques des exportations sont fonction des prix mondiaux, du taux de change et des taxes, si elles existent, à l'exportation.

$$Pe_i = e \cdot PWE_i / (1+te_i)$$

Le rendement du capital de la branche i est défini par :

$$r_i = (PV_i \cdot VA_i - w \sum LD_i) / KD_i$$

Les prix du marché des produits composites écoulés sur le marché intérieur sont définis par :

$$PC_i = (D_i/Q_i) Pd_i + (M_i/Q_i) Pm_i$$

Les prix du marché du produit local vendu sur le marché intérieur est donné par :

$$Pd_i = (1+tx_i) (1+taip_i + tsubi) \cdot \sum_j (Pl_i \cdot d(i,j)) / DD_j$$

L'indice du prix du PIB au coût de facteurs est une moyenne pondérée des prix de valeurs ajoutées sectorielles.

$$PINDEX = \sum \delta_i PV_i$$

Les conditions d'équilibre

• Le marché intérieur

Le produit composite Q est égal à la somme de la demande de consommation, de la demande intermédiaire, de la demande d'investissement et de la variation de stocks.

$$Q_i = C_i + DTI_i + INV_i + VS_i$$

• Le compte épargne et investissement

L'investissement au Maroc constitue un domaine prioritaire. Plusieurs actions à caractère institutionnel et organisationnel sont mises en œuvre en sa faveur. L'objectif est de le promouvoir quantitativement et qualitativement. Pour tenir compte de cet environnement, la fermeture classique, qui stipule que l'investissement nominal s'adapte à l'épargne, ne traduit pas cette réalité. A cet effet, une fermeture keynésienne est adoptée. Celle-ci permet de simuler l'impact d'un choc exogène sur l'économie, tout en maintenant l'investissement en volume fixé à son niveau de la situation de référence ou à un autre niveau défini comme valeur cible.

En conséquence, l'équation d'équilibre de l'investissement et de l'épargne introduit la variable « prix de l'investissement » et s'écrit ainsi :

$$PINV_i \cdot TV0 = S_m + S_e + S_g + S_{row}$$

Et la demande d'investissement en produit :

$$INV_i = v_i \cdot (PINV_i \cdot TV0) / Pc_i$$

$$\text{Avec } \sum v_i = 1$$

L'adoption de cette fermeture permettra d'éliminer l'équilibre classique du marché du travail et de prendre en considération les pertes d'emplois engendrées par une conjoncture économique défavorable.

Résultats de l'étude de simulation

L'étude de simulation est sous-tendue par l'hypothèse d'une augmentation de 80 % des cours du pétrole brut sur le marché international, soit l'équivalent de 55 \$/baril, au lieu de 30 \$ observé en 2003. Les effets de ce choc exogène sur les prix, la demande intérieure, la production, la valeur ajoutée et sur le commerce extérieur sont analysés au niveau global et sectoriel, tout en supposant le taux de change réel fixe.

Le pétrole brut est un produit minier importé par la branche « Extraction de Houille, de lignite, de tourbe » (dont 93 % de ses ressources sont constituées des importations de pétrole brut en 1998) et utilisé après par l'activité « raffinage de pétrole et autres produits pétroliers ». La variation de ses cours au niveau international impacte directement l'activité économique au Maroc, pays non producteur de pétrole.

Le renchérissement de la facture pétrolière à l'importation engendrerait globalement une hausse des coûts de production, et en conséquence, des prix à la production de 1,9 %. Elle serait de 4,1 % au niveau du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP), de 2,4 % pour les industries manufacturières, de 2,2 % pour les mines et de 0,9 % pour les services marchands.

Cette situation induirait un accroissement des prix sur le marché intérieur de près de 2,2 %. La demande domestique régresserait, en conséquence de 2 %. La baisse serait plus manifeste pour les produits énergétiques, soit 11,7 %. Elle se situerait à 3,7 % pour les produits miniers, 2,2 % pour les produits industriels, 2 % pour les services et 1,4 % pour le BTP.

En se limitant à la demande intérieure pour les produits domestiques, celle-ci fléchirait de 2,1 %. La diminution atteindrait 13,2 % pour les produits de l'énergie, 4 % pour les produits miniers, 2,6 % pour les produits industriels, 2,2 % pour les services marchands et 1,4 % pour le BTP. Parallèlement, la demande intérieure en produits importés serait également en baisse, mais avec une intensité moins forte que celle des produits locaux. La baisse en produits industriels importés ne serait que de 1,3 %, celle des services marchands de 1,7 % et celle des produits miniers de 3 %.

Ces résultats mettent en exergue l'accentuation de la pénétration du marché domestique par des produits en

provenance de l'extérieur, en raison essentiellement d'une détérioration de la compétitivité par les prix des produits marocains, qui emprunterait une tendance à la hausse avec la persistance du renchérissement du pétrole, alors qu'il est supposé une stagnation des prix concurrentiels des différents produits, en dehors de l'énergie, sur le marché international.

Ainsi, la baisse de l'attractivité des produits domestiques sur le marché intérieur se traduirait par une régression de la production et partant de la valeur ajoutée. La production globale des biens et services accuserait une diminution d'environ 2,3 %. Les secteurs des industries et des services marchands, qui représentent près des deux tiers de la production nationale seraient très touchés par cette conjoncture défavorable. La production industrielle baisserait d'environ 2,9 % et celle des services marchands de 2,5 %.

De même, la valeur ajoutée globale, qui représente le PIB aux coûts des facteurs, régresserait de 2 %. Sa structure connaîtrait une légère modification en faveur de la rémunération du capital. La masse salariale réelle accuserait une baisse légèrement accentuée par rapport à celle de la rémunération du capital. La part de la masse salariale dans la valeur ajoutée passerait de 33,8 % dans le scénario de référence à 32,6 % dans le scénario simulant les effets de l'augmentation des cours du pétrole brut.

A cet effet, le revenu réel des ménages, qui est composé des salaires, de part de capital et des autres transferts, diminuerait de 1,1 %. Cette baisse, conjuguée à la hausse des prix composites sur le marché intérieur, se traduirait par un recul de la consommation réelle des ménages de près de 2,5 %. Les prix intérieurs du marché (prix composites) subiraient différemment les effets de l'augmentation des cours de pétrole. Il en résulterait des régressions différenciées de la consommation des ménages par produit, laquelle baisserait de 5,1 % pour les produits miniers, de 4,9 % pour le BTP, de 2,8 % pour les produits industriels et de 2 % pour les services marchands. Cependant, la consommation réelle des ménages serait en légère hausse pour les produits agricoles de 0,7 %, soit une certaine substitution entre les produits demandés par les ménages, qui confirme la dégradation du niveau de vie de la population induite par un tel environnement.

La hausse des prix à la production se répercuterait négativement sur la compétitivité des produits marocains à l'exportation. En effet, les exportations en volume seraient globalement en baisse de 3,8 %. Au niveau sectoriel, ce fléchissement serait de 6,3 % pour les produits miniers, de 4,1 % pour les produits industriels et de 2,8 % pour les services marchands.

Ainsi la baisse des exportations (3,8 %) plus accentuée que celle des importations (2 %), conjuguée à une hausse du prix global à l'importation, engendrerait une détérioration du solde commercial extérieur. Le déficit commercial s'accroîtrait de 2 points en pourcentage du PIB.

Au niveau des finances publiques, les effets négatifs se manifesteraient globalement par une baisse de l'épargne publique. Les dépenses publiques sont maintenues fixes, ce qui signifie que la baisse serait engendrée par un fléchissement des recettes courantes, aussi bien les impôts directs que les impôts indirects, notamment les impôts sur les revenus, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits de douanes.

Les recettes publiques baisseraient d'environ 3,3 %, en raison essentiellement du recul des recettes fiscales sur le revenu des entreprises et des ménages ainsi que des droits et taxes sur importations. La TVA sur les produits domestiques et les autres impôts sur la production, notamment la taxe sur les produits pétroliers enregistreraient des améliorations.

De manière générale, les différents agents économiques résidents dégageraient des épargnes en régression. Toutefois, l'épargne extérieure compenserait globalement cette baisse et serait en amélioration par rapport à la situation de référence. L'investissement nominal s'ajusterait à la nouvelle situation de l'épargne nationale. Etant donné que l'investissement en volume est fixé à son niveau initial, il en découlerait une hausse des prix à l'investissement d'environ 2,9 %.

Il est à rappeler que tous ces effets sont sous-tendus par la fixation du taux de change réel et par l'hypothèse que les prix étrangers resteraient inchangés. Or des études réalisées par des institutions internationales pour approcher l'impact de la hausse des cours du pétrole brut au niveau mondial ont dégagé une hausse des prix à la production de long terme d'environ 1,9 %. A cet

effet, les simulations initiales sur l'économie marocaine sont reprises en supposant une augmentation des prix fixés sur le marché international de 1,9 %.

Il ressort que le PIB serait en baisse uniquement de 1,5 % au lieu de 1,9 % dégagé de la première simulation. Ceci proviendrait essentiellement d'une détérioration moins accentuée de la compétitivité des produits marocains à l'exportation, qui ne baisseraient dans ce nouveau contexte que de 2,6 % au lieu de 3,8 % simulé initialement. Elle serait accompagnée d'une accentuation de la baisse des importations, qui deviendraient légèrement plus chères sur le marché intérieur et qui perdraient de leur compétitivité vis-à-vis des produits industriels marocains. La part de la demande intérieure composite en produits industriels satisfaite par les importations se situerait à 28,23 % contre 28,29 % dans la situation de référence.

Actions de politique économique envisageables

La hausse des cours internationaux de pétrole aurait globalement des effets négatifs sur l'économie nationale. La compétitivité des produits marocains serait en baisse et le déficit commercial extérieur s'accroîtrait. Les prix à la consommation s'accroîtraient, ce qui affecterait le pouvoir d'achat des ménages. Ceci est sous-tendu par l'hypothèse que l'Etat n'engagerait pas les mesures appropriées pour atténuer les effets négatifs de cet environnement extérieur défavorable.

Dans ce cadre, certaines actions de politique économique susceptibles de maintenir le prix à la consommation domestique des produits énergétiques stable ont été étudiées.

A cet égard, la simulation d'une révision à la baisse de la taxe sur les produits pétroliers fait apparaître des résultats meilleurs, en terme de consolidation de l'activité de production et des niveaux de vie. Elle se traduirait également par un renforcement de la compétitivité des produits marocains et par conséquent une amélioration du solde commercial. Néanmoins, le solde budgétaire se dégraderait davantage et créerait d'autres distorsions économiques. De ce fait, l'identification de mesures adéquates pour renforcer les

capacités de l'économie marocaine à faire face aux chocs exogènes brutaux et par conséquent à consolider sa compétitivité, dans un monde où les mutations s'accroissent, devrait s'appuyer sur des analyses techniques approfondies et systémiques afin de pallier les actions entreprises par à coup.

Par ailleurs, un relâchement de l'hypothèse de fixation du taux de change réel en faveur d'un cadre de flexibilité, conjugué à une fixation du solde courant

extérieur à son niveau initial, est envisageable dans l'objectif de préserver la compétitivité des produits marocains, aussi bien sur le marché intérieur qu'extérieur. Néanmoins, cette mesure de politique économique devrait être prise avec précaution. Ses effets devraient être analysés en profondeur dans la situation où la demande d'exportation est à élasticité-prix finie (situation plus réaliste) et dans le cas d'une protection excessive au niveau des débouchés extérieurs. ■

Tableau 1

Les effets de la hausse des cours du pétrole brut de 80 % (passant de 30 \$/baril à 55 \$) sur certains agrégats macroéconomiques en volume sont synthétisés dans le tableau suivant (variation en %)

Rubriques	Simulation 1 Prix étrangers inchangés	Simulation 2 Prix étrangers accrus de 1,9% à long terme	Simulation 3 Prix étrangers inchangés et baisse de 60 % de la taxe intérieure sur produits pétroliers
PIB	- 1,93	- 1,53	0
PIB aux coûts des facteurs	- 2,0	- 1,66	- 0,03
Prix à la production	1,95	2,13	0,81
Prix du marché domestique	2,17	2,53	- 0,038
La consommation des ménages	- 2,52	- 2,7	- 0,139
Les revenus des ménages	- 1,13	- 0,92	- 0,13
Les importations	- 2,01	- 2,5	- 0,19
Les exportations	- 3,8	- 2,65	- 0,03
Le solde commercial (variation en % du PIB)	- 1,98	- 1,73	- 1,69
L'épargne publique (variation en % du PIB)	- 0,21	- 0,09	- 1,84

Bibliographie

Abdelkhalek Touhami, Elasticité de substitution et de transformation et sensibilité prix et revenu : une analyse sectorielle du commerce extérieur marocain, juillet 1996 (ministère du Commerce extérieur).

Bernard Decaluwe, Andre Martens, Luc Savard, La politique économique du développement et les modèles d'équilibre général calculable, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001.

Haut Commissariat au Plan (Direction de la Comptabilité Nationale), Matrice de comptabilité sociale de 1998 pour l'économie marocaine.

Liste des variables du modèle

Prix

- PV : prix de la valeur ajoutée
 PD : prix du marché intérieur du produit local
 PM : prix du marché intérieur du produit importé
 PE : prix à l'export du produit local
 PL : prix au producteur pour la vente sur le marché intérieur
 PC : prix composite
 P : prix au producteur
 PINDEX : indice du prix du PIB au coût des facteurs
 PWM : prix mondial à l'import
 PWE : prix mondial à l'export
 r : taux de rendement du capital dans la branche i
 w : taux de salaire
 e : taux de change nominal

Production

- XS : production de la branche
 VA : valeur ajoutée de la branche
 CI : consommation intermédiaire totale de chaque branche
 DI : demande intermédiaire de chaque branche
 LD : demande de travail par chaque branche
 KD : demande de capital par chaque branche

Demande

- Q : produit composite
 C : consommation des ménages
 INV : demande d'investissement par produit
 VS : variation de stocks
 DIT : demande intermédiaire par produit
 IT : investissement total
 G : dépenses publiques

- Y : revenu des agents
 YDM : revenu disponible des ménages
 S : épargne des agents

Transferts

- TVA : recettes provenant de la TVA sur chaque produit
 TVAM : recettes provenant des TVA sur importation
 AIP : recettes provenant des autres impôts sur production
 DTI : recettes provenant des droits et taxes sur importations
 SUB : subventions
 TD : recettes des taxes directes sur le revenu des agents
 TR : transferts entre les agents

Commerce extérieur

- EX : exportations par produit
 M : importations par produit
 D(i,j) : production du produit i par la branche j
 DL : production écoulee dans le marché intérieur
 Q : demande pour le produit composite.

Paramètres

- α : élasticité de la valeur ajoutée par rapport à la main-d'œuvre
 β : paramètre distributif de la fonction de transformation commerciale
 λ : part du revenu du capital reçue par les ménages
 σ : élasticité de substitution entre produit domestique et importation
 κ : élasticité de transformation commerciale
 μ : part de l'investissement par secteur
 δ : part de valeur ajoutée sectorielle dans la valeur ajoutée totale
 φ : propension marginale à épargner des ménages

La prévision conjoncturelle : Un exercice d'anticipation de l'avenir proche



Par Ali El AKKAOUI
HCP

La prévision conjoncturelle est l'une des composantes essentielles de l'analyse de la conjoncture. Elle prend son point de départ du diagnostic conjoncturel tout en constituant son principal prolongement dans le cadre du processus de suivi de la situation économique à court terme. L'établissement des prévisions conjoncturelles complète le processus de description des évolutions du passé récent et enchaîne les tendances en cours de formation par une anticipation des perspectives du futur proche.

Les transformations rapides qu'ont connues les relations économiques internationales, sous la pression de la mondialisation des échanges de marchandises et de capitaux ont renforcé la dépendance des économies nationales vis-à-vis des fluctuations de conjoncture économique et politique externe, notamment des grandes puissances occidentales.

Le désengagement, de plus en plus manifeste, des pouvoirs publics de la gestion des secteurs productifs et le libre jeu du marché, par la déréglementation des activités, autrefois soumis aux contrôles administratifs, ont accentué la vulnérabilité des marchés nationaux aux fluctuations économiques internes et internationales. Des perturbations liées aux phénomènes naturels, tels la sécheresse, amplifient le caractère aléatoire de ce que seraient les réalisations économiques à court terme.

De cet ensemble d'éléments spécifiques aux économies modernes, la tâche du prévisionniste devient de plus en plus complexe, et les résultats de ses travaux sont exposés à des marges d'erreur plus grandes. Ce qui est d'ailleurs tant dénoncé, ces derniers moments, par les différents utilisateurs. Fort heureusement, le développement rapide de l'outil informatique et des nouvelles technologies de l'information a permis de réaliser des améliorations notables en matière

d'approches techniques d'élaboration des prévisions et de maîtrise des aléas conjoncturels.

En dépit des insuffisances qui caractérisent l'élaboration des prévisions, les résultats de calcul de celles-ci et leurs mises à jour sont consultés périodiquement par les différents acteurs de la sphère économique, notamment en ce qui concerne la croissance, l'inflation, les coûts d'investissement, le commerce extérieur et les finances publiques.

Un meilleur usage des prévisions conjoncturelles, à l'instar de tout indicateur statistique, suppose une connaissance suffisante des concepts et des approches ayant servi à leur établissement, ainsi que les conditions et les limites de leur emploi.

L'objet de cet article est d'énoncer, même brièvement, quelques éléments propres à la prévision conjoncturelle, en vue de rapprocher les différentes lectures qui en sont faites, au regard des fondements qui constituent leur base d'élaboration théorique et pratique.

Les fondements et les objectifs d'une prévision conjoncturelle

La prévision conjoncturelle est un exercice d'anticipation de l'avenir proche à partir d'un ensemble

d'informations et de faits conjoncturels. Les approches techniques de son élaboration s'articulent autour d'une série d'informations, susceptibles de décrire ce que seraient l'orientation et l'évolution des grandeurs à prévoir, par une modélisation de données et un essai de reproduction des interactions des différentes grandeurs économiques considérées. L'information de conjoncture est complétée par un ensemble d'affirmations hypothétiques relatives à l'évolution desdites grandeurs. Les hypothèses sont formulées à partir des tendances observées, des évolutions en cours, des objectifs de politique économique et de toute autre source d'inspiration de tendances probables à emprunter par l'évolution des grandeurs étudiées.

La prévision conjoncturelle permet de baliser l'avenir immédiat, même si elle n'anticipe pas toujours la valeur exacte de la grandeur à prévoir. En situant la valeur prévisible dans un intervalle d'étendue acceptable, les raisonnements et les stratégies à entreprendre par le décideur se trouvent bien cadrés. Les tendances et les anticipations favorables sont ainsi à renforcer et les évolutions en perspective, de nature négative, sont à enrayer et ce, dans le cadre de la conduite des politiques économiques et de gestion des incertitudes. D'autant plus que les fluctuations à court terme ne relèvent pas toujours de phases cycliques, qui par nature sont réparables lors des phases ultérieures.

L'information de conjoncture

La qualité de la prévision est fondamentalement conditionnée par la qualité et la quantité de l'information mobilisée pour son élaboration. La disponibilité des séries d'information rétrospectives assez longues est un préalable à toute description du processus historique de la grandeur à prévoir. C'est une manière de saisir la nature et l'importance des fluctuations qui la composent et d'identifier le type du (ou des) modèle(s) à appliquer. De plus, la richesse de l'information statistique de conjoncture est également un moyen qui permet une meilleure connaissance des phénomènes étudiés et une formulation des hypothèses de croissance les plus vraisemblables. Par ce biais aussi, le conjoncturiste développe ses approches intuitives d'appréciation de la qualité et de la cohérence des résultats exposés. La

collecte des anticipations de croissance auprès des professionnels, traitant des phénomènes liés aux grandeurs soumises à l'étude, constitue un éclairage supplémentaire sur les évolutions attendues dans le futur immédiat.

Les principales informations, généralement mobilisées par le conjoncturiste pour l'anticipation des évolutions à court terme des grandeurs économiques, sont tirées des enquêtes de conjoncture, des enquêtes quantitatives infra annuelles, des statistiques administratives, des statistiques publiées par les organismes professionnels et des comptes nationaux trimestriels. Les faits macro-économiques dont se soucie la prévision conjoncturelle sont, essentiellement, la croissance économique, l'inflation, le chômage, le financement de l'économie, le commerce extérieur et les finances publiques. La croissance économique est traitée en termes de produit intérieur brut (PIB), dans son ensemble ainsi qu'à travers ses différentes branches d'activité et ses composantes de demande.

Les prévisions sont généralement accompagnées d'un descriptif des hypothèses relatives aux évolutions escomptées et d'une interprétation des résultats. D'autres informations, ayant trait aux risques associés à la non réalisation éventuelle desdites hypothèses, ainsi qu'aux suggestions d'exploitation des résultats, sont généralement fournies pour compléter la présentation des résultats au public.

Approches et méthodes de prévision

En s'appuyant sur des approches formalisées et une démarche plus intuitive, la prévision conjoncturelle se constitue à partir des observations infra annuelles des faits. Ces observations sont généralement organisées en séries chronologiques et mises à jour régulièrement à partir, entre autres, des enquêtes quantitatives, des statistiques administratives, des enquêtes de conjonctures et des comptes nationaux.

L'établissement d'un diagnostic, sur la base d'une analyse des faits observés, constitue une étape essentielle à la détermination de la prévision. C'est à ce niveau d'étude, d'ailleurs, qu'une série d'éléments essentiels de la définition des perspectives pour le futur proche sont à préciser. Il s'agit, en particulier, des

éventuelles identifications de points de retournement et d'inflexion de conjoncture, des évolutions du passé récent et de la position conjoncturelle dans le cycle.

Les méthodes d'élaboration des prévisions font appel aux théories économiques et à l'économétrie. Elles se basent sur une conciliation entre la lecture des faits et leur modélisation. Cette dernière tire des enseignements du passé pour la définition des perspectives du futur proche.

L'examen de l'information resprospective est établi selon une décomposition qui permet une catégorisation des évolutions constitutives de la grandeur étudiée d'une façon homogène et significative. Généralement, on distingue, à ce propos, la composante saisonnière, le cycle conjoncturel et la tendance.

La prévision conjoncturelle correspond à l'évolution du cycle court. La saisonnalité reste une information triviale, dont il faut éliminer les effets. La tendance marque l'évolution de long terme, en liaison avec les données structurelles du phénomène.

Le positionnement de la grandeur par rapport aux différentes phases d'un cycle conjoncturel est significatif à plusieurs égards. Il peut être révélateur d'une phase ascendante ou descendante du cycle en question, comme il peut être significatif d'un retournement ou d'une inflexion conjoncturels. L'évolution de la composante cyclique est, par ailleurs, une indication de la croissance sous-jacente de l'économie à court terme, abstraction faite des fluctuations saisonnières et des variations irrégulières.

Les approches employées pour l'élaboration d'une prévision conjoncturelle peuvent être classées en trois principales catégories: les techniques d'étalonnage, la modélisation structurelle et les modèles auto régressifs.

La première approche est basée, essentiellement, sur l'usage d'indicateurs précurseurs de la variable à prévoir. La liaison de causalité et le parallélisme d'évolution, coïncident ou décalé dans le temps, permet de décrire l'évolution d'une grandeur en fonction de l'observation des grandeurs causales, ainsi identifiées.

La seconde approche, de type formalisé, s'appuie sur les méthodes économétriques et des théories économiques sous-jacentes. Son application nécessite des séries d'observation très longues et des hypothèses

d'estimation assez rigoureuses. En contrepartie, la lecture des résultats, obtenus à l'aide de cette approche, est relativement facilitée par la théorie économique qui sous-tend l'articulation du modèle en variables explicatives et expliquées.

La troisième catégorie d'approche de définition de la prévision conjoncturelle est constituée de modèles de séries temporelles (univariés ou multivariés). La prévision est fondée sur les corrélations conjointes entre les valeurs passées. C'est le cas notamment des modèles auto régressifs (lissage exponentiel, ARIMA, VAR). L'inconvénient de ce type de modèles est que les résultats qu'ils génèrent ne peuvent être accompagnés pratiquement d'aucune explication ou interprétation économique. Les estimations sont obtenues sur la base des interactions établies techniquement entre les séries de grandeurs décalées dans le temps. Les modèles auto régressifs permettent de produire des prévisions à court terme sur la base d'une reproduction de l'histoire des séries.

En pratique, le conjoncturiste est amené, le plus souvent, à combiner et à tester plusieurs méthodes à la fois, afin d'accroître la robustesse de la prévision et de s'assurer de la vraisemblance des résultats.

Les erreurs de prévision

La prévision conjoncturelle, comme elle a été définie précédemment, est le résultat d'un travail complexe de collecte et d'analyse de l'information, de modélisation et d'interprétation de données ayant trait au futur.

L'écart entre la prévision et ce que serait la réalité de la grandeur, soumise à l'étude, peut provenir de plusieurs sources. Tout d'abord, la qualité et la pertinence de l'information mobilisée par une reproduction adéquate des évolutions récentes de la variable à prévoir. Ensuite la qualité d'ajustement du modèle employé, à travers lequel on essaie de représenter, suivant un schéma simplifié, une réalité complexe des évolutions recherchées. A ces deux facteurs s'ajoutent les incertitudes qui caractérisent la vie économique, par son exposition aux différents chocs internes et externes qui, à tout moment, peuvent modifier le rythme ou même l'orientation des évolutions projetées.

Les différents chocs subis par l'économie nationale par suite, entre autres, à la crise pétrolière des années soixante dix, des attentats du 11 septembre et des années de sécheresse, ont conduit les prévisionnistes à revoir à la baisse les rythmes de croissance du PIB au cours des années affectées par ces événements. Les perturbations du genre conduisent les conjoncturistes à mettre à jour leurs prévisions à des périodes de plus en plus rapprochées.

A titre d'illustration, nous citons le cas de la prévision de croissance du PIB pour 2005. La Loi de Finances avait retenu comme objectif de croissance 3 %. L'acquis de croissance, défini au début de l'année, estime son rythme à 2,6 %. L'absence quasi-totale des précipitations pendant les deux premiers mois de l'année, ainsi que la hausse des prix de l'énergie sur le marché mondial, ont rendu caduc les hypothèses de croissance retenue pour les calculs de la prévision de croissance. La reformulation de l'exercice de prévision, dans ce sens, estime désormais la croissance à 1,2 %. Cette prévision telle que définie, selon les données du moment, peut être révisée en fonction des évolutions conjoncturelles à relever au cours du dernier semestre de l'année.

Le renforcement des interdépendances économiques entre les pays, par le biais des processus de mondialisation et de libéralisation du commerce mondial, facilite la transmission de chocs d'événements d'ordre géopolitique, économique et/ou naturel, qui se produisent dans les économies à forte influence sur les échanges extérieurs. Les révisions, ainsi opérées, sont généralement dénoncées, ces derniers temps, par les acteurs politiques et économiques, surtout lorsque ces révisions de croissance sont à la baisse. Le prévisionniste est appelé, pour convaincre de l'objectivité du chiffre, à améliorer davantage ses outils d'analyse et à militer dans le sens d'un développement rapide de l'information de conjoncture. Parallèlement à ces deux actions, un effort de vulgarisation des concepts et des définitions utilisés dans ce domaine serait d'un apport appréciable pour un rapprochement constructif entre le conjoncturiste et l'utilisateur des résultats de l'analyse conjoncturelle. De ce fait, il sera possible de concentrer la réflexion sur les actions et les mesures à entreprendre, afin d'enrayer les tendances défavorables et de renforcer les évolutions positives de nature à soutenir favorablement le rythme de la croissance économique.

La communication des prévisions

Les prévisions de conjoncture sont effectuées pour gérer les aléas et non pour les éliminer. Le décideur, en étant éclairé sur les tendances en perspective, est appelé à entreprendre des actions afin d'atténuer les effets négatifs des éventuelles insuffisances ainsi anticipées. Un bon emploi des résultats de la prévision suppose un rapprochement entre l'utilisateur et le prévisionniste. Ils sont amenés à retenir et à faire usage des mêmes définitions relatives à l'élaboration des prévisions. Des différences d'appréciation, à ce niveau, sont souvent sources de contradictions et d'interprétations différenciées des résultats.

La prévision conjoncturelle est établie selon des procédures techniques de la statistique et de l'économétrie. Sa formalisation reste toutefois liée à la masse d'information mobilisée et à la vraisemblance des hypothèses retenues. Des différences de chiffrage des prévisions peuvent ainsi apparaître selon les éléments considérés par chacun des analystes. La multiplication des sources de calcul des prévisions reste toutefois une occasion d'enrichissement et de développement de la qualité des travaux de recherche dans ce domaine. La difficulté se pose quand il s'agit de prévisions dites "officielles", émanant donc des organismes publics et qui présentent des écarts plus ou moins importants. L'utilisateur se trouve, dans ce cas, confronté à un choix difficile. Une façon d'éviter de telles situations est de parvenir à une coordination des activités de prévision au niveau des administrations et ce, par un partage de l'information de conjoncture, un enrichissement mutuel en approches techniques et une formulation d'hypothèses de croissance sur une base enrichie par l'expérience et la spécialisation des uns et des autres.

Il est à remarquer, par ailleurs, qu'on a tendance à considérer les différences entre les prévisions et les réalisations comme excessives. En effet, par comparaison aux erreurs de prévision et à la qualité de la mesure des agrégats, les différences en question peuvent être jugées, jusqu'à un certain degré, comme acceptables. L'objectif du conjoncturiste reste toutefois la réduction au maximum de ces écarts.

La lecture des contributions sectorielles à la formation du rythme de croissance, dont celle du PIB, peut éclairer

l'utilisateur sur l'origine et la signification à donner aux écarts relevés entre une prévision et sa réalisation et entre la prévision et ses mises à jour successives. Il arrive, dans le cas du Maroc, qu'une variation brusque à la baisse de la production agricole fasse diminuer amplement le rythme de croissance du PIB global. L'examen de l'évolution des secteurs hors agriculture montre que la situation économique n'est pas aussi inquiétante qu'elle apparaît au niveau de l'évolution globale. Le cas de la révision de la croissance, en juin 2005, donnant un taux d'évolution du PIB de 1,2 %, contre 2,6 %, établi trois mois auparavant, est essentiellement due aux faibles résultats de la campagne agricole. La lecture des résultats du PIB hors agriculture montre que ce dernier a été peu influencé par la baisse de l'agriculture. La contribution de cette dernière branche a joué, beaucoup plus, par l'amplitude de la variation du rythme de baisse plutôt que par son poids dans le PIB ou son impact sur les autres secteurs.

Enfin, la comparaison des prévisions, pour être correcte, doit prendre en compte, les dates de référence de leur établissement. Des différences dans ce sens, peuvent être la cause des écarts de prévisions, en raison des mises à jour de l'information et des éventuels enregistrements d'événements conjoncturels ou accidentels de nature à induire des modifications de rythme de croissance entre temps.

L'utilisation des prévisions conjoncturelles

Les évolutions des différentes grandeurs économiques sont, pour la plupart, de plus en plus difficiles à cerner. Les incertitudes qui caractérisent le fonctionnement des

économies modernes et les différents chocs internes et externes, auxquels elles sont exposées, accroissent la composante irrégulière de la prévision en diminuant, de ce fait, la précision et la qualité prédictive des indicateurs de croissance. L'analyste est appelé à approfondir ses investigations et à aiguiser davantage ses outils d'analyse, afin de réduire les erreurs d'incertitude et de permettre aux décideurs de disposer d'éléments d'appréciation fiables et instructifs.

L'emploi de données relatives aux prévisions à court terme sont multiples et intéressent aussi bien les pouvoirs publics que les entreprises et les consommateurs.

L'exercice de la prévision conjoncturelle est pratiqué entre autres :

- en macro-économie, par le suivi de l'évolution des agrégats nationaux, tels le PIB, (global et par branches d'activités), l'inflation, le commerce extérieur, l'emploi, la demande finale et les finances publiques ;
- l'entreprise est intéressée, entre autres, de connaître les perspectives d'évolution de la demande, des coûts de production, des prix, du financement de l'investissement, de l'emploi et de l'environnement international ;
- le consommateur est aussi amené à consulter les perspectives de croissance des différents indicateurs macro-économiques, en vue d'éclairer ses actions de consommation, d'investissement et d'épargne. Le calcul et le suivi des indicateurs de confiance des ménages de la part des conjoncturistes sont la marque d'intérêt accordée par le consommateur aux résultats des analyses de la conjoncture. ■

Contribution à l'analyse de la consommation alimentaire au Maroc

Cas de la région de Fès-Boulemane



Par Driss SQALLI
ADOUI (1)

A l'échelle mondiale, les effets de la croissance et de l'expansion urbaines sur la sécurité alimentaire des populations sont de plus en plus préoccupants. Par conséquent, la problématique de garantir une alimentation salubre à des prix abordables devient de plus en plus une préoccupation majeure des pouvoirs publics de tous les pays. Le problème se pose avec acuité pour les pays en développement où les taux d'accroissement de la population sont les plus élevés.

Conscient de ce problème, le Maroc s'est lancé dans une politique d'autosuffisance alimentaire juste après son indépendance. Cette politique avait pour objectif de satisfaire les besoins alimentaires en se basant sur les ressources locales.

A l'aube des années quatre vingt, la politique d'autosuffisance avait montré ses limites. La mise en place du programme d'ajustement structurel (PAS) en 1983 devait alors mettre l'accent sur une nouvelle politique de sécurité alimentaire visant à réaliser des taux stratégiques de satisfaction des besoins à partir de la production locale tout en saisissant les opportunités qu'offre le commerce international. Aussi, étant donné le modèle de consommation nationale, les principaux produits qui interfèrent d'une manière significative pour garantir la sécurité alimentaire du pays, sont-ils représentés par les denrées alimentaires dites de base et comprennent les céréales, le sucre, les huiles alimentaires, les viandes, le lait et ses dérivés.

Pour une population estimée actuellement à 30 millions d'habitants, huit villes au Maroc abritent chacune une population qui dépasse un demi million d'habitants à savoir : Casablanca, Rabat, Salé, Fès, Marrakech, Kénitra, Meknès et Tanger. La croissance démographique enregistrée au niveau de ces agglomérations a

augmenté la pression sur les ressources naturelles, imposant à la production agricole la nécessité de suivre la même allure.

L'objectif de cet article est d'analyser le comportement des ménages de la région de Fès-Boulemane et d'identifier les principaux déterminants de la consommation alimentaire.

Méthode

La théorie du consommateur permet d'expliquer comment un consommateur rationnel choisit un panier de biens quand il est confronté à différents prix et à un revenu limité. Ainsi, une estimation d'une fonction de demande des ménages enquêtés est indispensable en économie de la consommation pour pouvoir déterminer le comportement des ménages et estimer les effets prix et revenu sur les dépenses des ménages.

L'estimation d'une fonction de demande passe par plusieurs étapes. D'abord, le choix des variables

(1) Enseignant-chercheur, Chef du département d'économie rurale, (Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès) en collaboration avec MHAIMER Tarik, agro économiste.

explicatives de la fonction de demande. Ensuite, l'identification de la forme fonctionnelle qui convient au contexte de l'étude. Enfin, la procédure d'estimation retenue.

La théorie du consommateur ne nous explique pas comment les préférences se forment. Il faut pour cela d'autres disciplines sociales (sociologie et psychologie). En effet, le consommateur a des besoins physiques et psychologiques. Le problème est comment quantifier certaines variables qui pourront représenter ces besoins. En général, en plus des variables classiques, les prix des différents biens et les revenus des ménages, nous devons introduire des variables socioéconomiques (classe sociale, région, âge, sexe, etc.) (Sqalli, 2002).

Ainsi, pour donner à notre modèle plus de plausibilité théorique et empirique, nous avons introduit trois variables sociodémographiques ayant une influence sur la nature et la quantité des biens consommés. L'unité de consommation, liée à la taille du ménage, est la variable la plus utilisée dans les études empiriques de la demande car elle est intimement liée à la notion de besoin (Houthaker, 1957). L'âge du chef de ménage et le milieu de résidence ont un effet sur la nature et le niveau des biens consommés.

Dans toute estimation économétrique de la demande, la forme fonctionnelle du système de demande doit remplir au moins deux critères : elle doit satisfaire la théorie et doit décrire la réalité le plus fidèlement possible. Toutefois, les difficultés persistent dans le choix de la forme fonctionnelle. Ce choix est plus un art qu'une science (Chambers, 1988). La spécification d'une forme flexible de fonctions de demande « Almost Ideal Demand System (AIDS) » répond largement aux considérations théoriques et réelles relatives à notre étude. Ce modèle, fondé par DEATON et MULBAUER (1980) doit satisfaire les restrictions théoriques afin que le comportement du consommateur soit conforme à la théorie du consommateur. Cette forme indique que les parts budgétaires (part du revenu réservée à chaque bien) doivent être régressées aux prix, aux dépenses et aux variables sociodémographiques retenues.

Données

Les données utilisées sont tirées de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages effectuée par la Direction de la Statistique en 1998/1999. Cette étude a concerné la région de Fès-Boulemane pour un échantillon de 262 ménages dont 190 urbains et 72 en milieu rural.

La taille moyenne des ménages enquêtés est de 5,7 personnes, ne dépassant pas celle enregistrée au niveau national en 1999, soit 5,9 personnes (2). Au total, les femmes représentent plus de 52 % de la population globale, ce pourcentage dépasse peu la moyenne nationale mentionnée par la direction de la statistique (1999). Mais, nous relevons qu'il y a plus de femmes que d'hommes en milieu urbain et une légère supériorité des hommes par rapport aux femmes en milieu rural. La variable âge montre une hétérogénéité remarquable par milieu et entre milieux. Cependant, l'intervalle d'âge le plus important est situé entre 25 et 65 ans (42,5 % en milieu urbain et 33,7 % en milieu rural). Plus de la moitié des chefs de ménages sont analphabètes. En effet, le nombre d'individus sans niveau d'instruction atteint 80 personnes sur 100 chefs de ménages en milieu rural contre 49 en milieu urbain. Ce résultat montre l'ampleur d'analphabétisme surtout en milieu rural et tire la sonnette d'alarme quant aux efforts à fournir dans ce domaine.

La dépense de consommation par personne s'élève à 753,10 Dh par mois. Cette dépense moyenne est supérieure à celle qui ressort de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages de 1999 qui se situe autour de 652 Dh/mois. Les ménages urbains de Fès-Boulemane dépensent en moyenne (885 Dh par mois) deux fois plus que les ménages ruraux (405 Dh par mois).

Les dépenses alimentaires sans tabac viennent en tête avec 42,4 % des dépenses totales, suivies par celles relatives à l'habitation et à l'énergie (27 %). Ce qui montre que 70 % du budget du ménage va à l'alimentation et à l'habitation. Les parts budgétaires

(3) Selon les premiers résultats du Recensement général de la population et de l'habitat de 2004, la taille moyenne des ménages est de 5,3 personnes.

relatives aux autres fonctions de consommation présentent des niveaux assez modérés ; 7,5 % pour « hygiène et soins médicaux », 5,3 % pour « autres biens, services et tabac », 5 % pour « transports et communications », 4,2 % pour la culture et les loisirs et 4 % pour les biens d'habillement.

Trois groupes de produits alimentaires absorbent plus de la moitié du budget d'alimentation. Il s'agit essentiellement des produits riches en protéines animales (groupe de viandes) qui absorbent 24,3 % du budget d'alimentation. Les produits à base calorifique (produits céréaliers), viennent en seconde position avec 20,2 % et le groupe des légumes et légumineuses occupe la troisième place avec 13,8 % du budget alimentaire. Cette structure confirme le menu d'un repas marocain composé de la viande garnie des légumes ou des légumineuses et du pain.

Résultats (tableaux 1 et 2)

L'estimation du système de demande AIDS des ménages de la région de Fès-Boulmane a porté sur 234 biens alimentaires répartis en sept groupes : céréales et produits à base de céréales ; lait, produits laitiers et œufs ; corps gras ; viandes ; légumes, légumineuses et fruits ; sucre et produits sucrés ; café, thé et plantes aromatiques.

Les élasticités prix et dépense de la demande sont des paramètres clés. Elles permettent de synthétiser le comportement des ménages et de prévoir la tendance de leur demande suite à une modification des prix et du revenu.

Les élasticités dépenses des différents groupes de produits alimentaires sont hautement significatives et présentent toutes des signes positifs. Ce qui exclut l'existence d'un bien alimentaire inférieur (élasticité dépense négative). A partir de la valeur de ces élasticités, nous pouvons envisager deux catégories de produits alimentaires. La première est caractérisée par une élasticité dépense supérieure à l'unité. C'est le cas du groupe « lait, produits laitiers et œufs » et des corps gras. Pour cette catégorie, toute augmentation du revenu entraîne une hausse plus que proportionnelle du niveau de consommation des biens concernés. La seconde catégorie est déterminée par une élasticité

dépense inférieure à l'unité. Cette catégorie regroupe les autres groupes de biens alimentaires restants. Les valeurs de ces élasticités identifient la nature des biens en question et renseignent sur le degré de leur importance dans le panier de la ménagère. Ainsi, une augmentation du revenu profitera plus au lait, aux œufs et aux corps gras qu'aux céréales, viandes, légumes, sucre et boissons.

Tous les produits alimentaires ont des élasticités prix propres négatives. Ce qui est conforme à la loi de la demande qui stipule que toute augmentation du prix d'un bien entraîne normalement une baisse de son niveau de consommation. Seul le groupe « lait, produits laitiers et œufs » présente une élasticité prix supérieure à l'unité en valeur absolue. Les élasticités prix des six autres groupes alimentaires sont toutes inférieures à l'unité en valeur absolue.

Le groupe « lait, produits laitiers et œufs » se démarque seul, cette fois-ci, des autres groupes et la variation de son niveau de consommation est plus que proportionnelle que celle de son propre prix.

Le signe et la valeur des élasticités prix croisées renseignent sur le degré de complémentarité ou de substitutivité entre les groupes de biens. Toutes les élasticités prix croisées positives sont non significatives. Ce qui exclut théoriquement toute relation de substitution entre les groupes de biens. Par contre, nous enregistrons une faible complémentarité significative entre les « céréales et produits à base de céréales » et le groupe « légumes, légumineuses et fruits ». Les viandes sont complémentaires avec le groupe « lait et produits laitiers ». Les corps gras et le groupe « thé, café et plantes aromatiques » sont aussi complémentaires.

La comparaison des valeurs d'élasticités prix et dépenses calculées au niveau de la région de Fès-Boulmane avec celles obtenues par la Direction de la Statistique au niveau national (1991 et 2000) fait ressortir que la région de Fès-Boulmane ne s'éloigne pas beaucoup des valeurs nationales.

Pour donner à notre modèle plus de plausibilité théorique et empirique, nous avons introduit trois variables sociodémographiques à savoir l'unité de consommation, l'âge du chef de ménage et le milieu de résidence. Toutes les élasticités de la demande alimentaire par rapport à l'unité de consommation sont

positives sauf celle de la viande. Ce qui montre qu'il n'y a pas une part individuelle de viande destinée au marocain mais la viande est consommée d'une manière collective autour d'une table. En effet, plus la taille de ménage augmente, plus la part individuelle de viande diminue. L'effet de l'âge du chef de ménage reste significatif sur la consommation des corps gras et du thé et café. Le premier effet est négatif et le second est positif. Ce qui relate qu'avec l'âge, le marocain consomme moins de corps gras et boit plus du thé et du café.

Nous rappelons que l'échantillon de ménages étudiés est composé de 72 % de ménages urbains. Le reste soit 28 % sont des ménages ruraux. L'effet le plus

important et le plus significatif est celui du milieu de résidence sur six groupes de biens alimentaires à l'exception des viandes. Les ménages urbains consomment plus de viande, de poisson, de fruits et de légumes que les ménages ruraux. Les tendances s'inversent pour le sucre et les céréales.

Enfin, cette étude sera complétée par d'autres portant sur la région de Meknès-Tafilalet et les provinces d'Azilal et El Kelaa des Srahna pour pouvoir dégager des tendances de consommation au Maroc et typer les ménages marocains tout en utilisant les données de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001.

Tableau 1
Elasticités prix et dépenses des groupes de biens alimentaires

Groupes des biens	Elasticités prix							Elasticités dépense
	1	2	3	4	5	6	7	
1	-0,68***	0,004	-0,01	0,02	-0,01**	-0,01	-0,01	0,68
2	0,007	-1,04***	-0,05	-0,12*	-0,01	-0,06	0,07	1,23
3	-0,08	-0,02	-0,72***	0,01	0,11	-0,08	-0,12*	0,91
4	-0,13***	-0,04**	-0,03	-0,92***	-0,10***	-0,07**	-0,04**	1,35
5	-0,06**	0,02	0,05	-0,005	-0,88***	0,02	-0,02	0,88
6	-0,1	-0,06	-0,15	-0,28	0,11	-0,41***	0,09*	0,81
7	-0,11	-0,18*	-0,26*	-0,13	-0,12	0,11**	-0,44***	0,78

Tableau 2
Elasticités de la demande

Groupes des biens	Elasticités de la demande par rapport		
	Unité de consommation	Age du chef de ménage	Milieu de résidence
1		0,12*	-0,04
2		0,07	0,13
3		0,07	0,24*
4		-0,18***	-0,13
5		0,04	-0,04
6		0,18	0,2
7		0,33***	0,36*

*** : très hautement significatif (à 1 %). ** : hautement significatif (à 5 %). * : significatif (à 10 %).

Groupes des biens : 1 : Céréales et produits à base de céréales ; 2 : lait, produits laitiers et œufs ; 3 : corps gras ; 4 : viandes ; 5 : légumes, légumineuses et fruits ; 6 : sucre et produits sucriers ; 7 : thé et café.

Références bibliographiques

Chambers Robert G. (1988), "Applied Production Analysis. The dual approach", Cambridge University Press, Cambridge.

DEATON, A. and MUELLBAUER J. (1980), "An Almost Ideal Demand System", The American Economic Review, Vol. 70 ,p 312-326.

Direction de la Statistique (1990/1991), "Niveaux de Vie des Ménages", Vol. 6 : Elasticités de la Demande des Ménages en Biens et Services, Rabat, Maroc.

Direction de la Statistique (1998/1999), "Niveaux de Vie des Ménages", (premiers résultats), Rabat, Maroc.

Direction de la Statistique (1999/2000), "Répartition des Niveaux de Vie au Maroc", Rabat, Maroc.

Direction de la Statistique (1999/2000), "Elasticités-Revenu de la Demande des Ménages", Rabat, Maroc.

Houthaker H.S. (1957); "An International Comparaison of Household Expenditure Patterns Commemorating the Centenary of Engel's law", *Econometrica* 25 p. 532-551.

SQALLI (D.) (2002), "Evaluation des effets du Programme d'Ajustement Structurel Agricole sur la Petite Agriculture Irriguée au Maroc". Thèse de Doctorat, Option Economie Rurale, Faculté d'Ingénierie Biologique, Agronomique et Environnementale, Université Catholique de Louvain, Belgique. ■

Les Cahiers
d u P l a n

**Des exemplaires des numéros 1, 2, 3, 4 et 5 en phase d'épuisement
peuvent être procurés auprès du :**

**CND (Centre National de Documentation)
M. Adnane BENCHAKROUN
Tél. : 037 77 10 32 / 037 77 09 84 / 037 77 30 08
Fax : 037 77 31 34
Haut Agdal – Rabat**

La dimension régionale et locale dans la planification marocaine



Par Ahmed
IBRAHIMI, HCP

L'adoption et la mise en œuvre de l'approche de planification s'est progressivement généralisée, de par le monde, depuis la première moitié du 20^e siècle. Elle a été adoptée par différents systèmes politiques (libéraux et socialistes), tout en ne manquant pas d'être influencée par les choix idéologiques.

Mais, de manière générale, en tant qu'approche, la planification s'est avérée utile pour l'orientation des actions ou la rationalisation de la gestion des activités de diverses entités (Etats, collectivités, entreprises, etc). Cela a été d'autant plus vrai quand l'approche mise en pratique est effectivement adaptée aux objectifs recherchés et au contexte.

La planification du "développement" en particulier, qui intéresse notamment les Etats et les organismes publics, a connu des moments de grand succès. Mais elle a vécu aussi des phases de crise ou de doute. De ce fait, la notion et l'activité de planification ont, de temps en temps, suscité des controverses, sinon des appréciations et des prises de positions diverses.

En fait et à l'analyse, il s'avère que ces appréciations peuvent s'expliquer par divers types de facteurs, dont :

- des prises de position idéologiques (qui paraissent dépassées actuellement) ;
- la mise en jeu d'intérêts (qui peut être réelle ou juste supposée) ;
- des perceptions subjectives qui peuvent, soit relever du mythe ou découler de la généralisation de jugements émanant d'expériences personnelles ou de cas particuliers (vécus positivement ou négativement) ;
- et aussi, des insuffisances dans la prise en charge de la fonction de planification, ou des problèmes d'adaptation de l'approche mise en œuvre, au contexte.

Ces questions ont été abordées, succinctement ici, en raison de leur importance et de leur actualité, mais elles ne constituent pas l'objet principal de cet article.

Dans les développements qui suivent, il est, surtout, question de l'approche de planification, en tant qu'outil et processus, lesquels peuvent être adaptés aux options et objectifs retenus.

Dans cette optique, la planification vise principalement à assurer de la visibilité aux opérateurs économiques et sociaux, en les aidant à prévoir et à envisager leurs activités, dans des conditions permettant de réduire l'incertitude, grâce à une bonne analyse de la situation et à l'anticipation de l'évolution future. Ce qui permet d'améliorer la pertinence et l'efficacité de leurs actions.

A cet effet, la planification recourt à des procédures et à des instruments techniques qui permettent :

- l'étude de la situation de l'entité ou du domaine concerné ;
- l'évaluation des réalisations ainsi que des insuffisances ou des besoins et surtout, la prospection de l'avenir et des possibilités ;
- l'étude des choix éventuels d'objectifs et d'actions, et la préparation des prises de décision, en tenant compte, notamment, des contraintes et des moyens.

Il y a lieu de préciser que, dans un contexte instable ou en mutation, l'approche de planification est d'autant plus efficace qu'elle intègre des activités de suivi, d'évaluation et d'adaptation.

Par ailleurs, une bonne planification suppose la participation et une large concertation, lesquelles permettent de renforcer la coordination, la synergie et l'intégration des actions.

C'est au terme d'un processus constitué de plusieurs phases, que les travaux de planification donnent lieu, en général, à la mise au point et à l'adoption d'un Plan.

La planification nationale

L'élaboration du Plan, au niveau national, permet de définir les orientations et les objectifs qui sont à la base de la stratégie nationale de développement économique et social et, en particulier, d'arrêter les programmes publics pluriannuels nécessaires à la réalisation des objectifs retenus.

Pour les autres opérateurs, le Plan peut constituer une référence, notamment pour l'établissement de leurs propres Plans ou programmes. Ainsi, tout en constituant un cadre de référence global, qui concerne l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, le Plan national reste de type indicatif.

Pour les programmes de l'Etat, la constitution stipule que les budgets annuels d'investissement des ministères se réfèrent au Plan. Toutefois, la législation prévoit des possibilités d'adaptation, au cours de la période d'exécution du Plan.

Depuis l'indépendance, neuf Plans de développement ont été élaborés. Certaines périodes n'ont pas été couvertes par des Plans.

C'est ainsi qu'après une absence, au cours de la décennie 1990, les pouvoirs publics ont décidé de renouer avec cette approche. Déjà, en 1995, Feu Sa Majesté Hassan II avait appelé à la relance de l'élaboration des plans de développement.

La concrétisation de ces Directives a eu lieu à la fin de 1998, avec le lancement des travaux de préparation d'un Plan de développement économique et social pour la période 2000-2004.

Dans ce cadre, un ensemble de principes et de mécanismes ont été retenus, dont :

- la définition d'un "noyau" pluriannuel du Plan, en tant que programme de projets publics, traduisant les priorités de l'Etat ;
- le principe de l'actualisation, continue, des programmes du Plan, notamment, sur la base d'une banque de projets, qui peuvent être intégrés dans le cadre des lois de finances, en fonction des conditions économiques et financières ;
- la mise en place d'une approche et d'instruments pour le suivi et l'évaluation des réalisations ;
- le renforcement de la concertation entre les partenaires économiques et sociaux, notamment dans le cadre du Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan ;
- la promotion de la participation et de la décentralisation, à travers l'élaboration de plans locaux et régionaux.

Ainsi, les travaux de préparation du Plan, au niveau national, se sont déroulés au sein de commissions à caractère thématique et sectoriel, en se référant à une note d'orientation générale et à des procédures d'organisation des travaux.

La dimension spatiale dans la planification marocaine

Des attributions assez larges, en matière de planification du développement, sont dévolues aux conseils élus. Mais il est important de préciser, à cet égard, que la réalisation du développement local nécessite l'intervention d'acteurs et de partenaires multiples, en l'occurrence les départements ministériels, les établissements publics, les collectivités locales, les organisations professionnelles et autres ONG, ainsi que de partenaires internationaux, dans certains cas.

Les activités de ces différents partenaires sont diverses. Aussi leurs décisions ne peuvent-elles converger, sans un cadre de concertation et de coordination.

Ceci est d'autant plus vrai que les interventions de l'Etat à ce niveau (régional et local) sont souvent déterminantes. C'est le cas, plus particulièrement, dans les pays où la décentralisation n'est pas encore arrivée à maturité, ou dans ceux où la déconcentration reste limitée.

Dans le cas du Maroc, les collectivités locales disposent de larges attributions, mais la portée de leurs initiatives demeure limitée.

En effet, la législation en vigueur stipule que les collectivités locales adoptent leurs plans de développement économique et social, et ce :

- conformément aux orientations et objectifs retenus par le Plan national de développement ;
- dans la limite de leurs moyens propres et de ceux mis à leur disposition.

La loi prévoit, également, la possibilité de transfert de certaines compétences par l'Etat, ce transfert de compétences devant s'accompagner du transfert de ressources correspondantes.

En outre, les collectivités locales ont la possibilité de proposer, à l'administration, les actions à entreprendre pour promouvoir leur développement, lorsque lesdites actions dépassent la limite de leurs compétences ou excèdent leurs moyens.

En fait, au-delà de la question des attributions, vu l'importance des besoins de développement local, face à la rareté des ressources et la multiplicité des acteurs, il s'avère nécessaire de mettre en harmonie les actions de ces derniers. D'où l'intérêt de la coordination et de la répartition des rôles. Or, celles-ci peuvent être facilitées par l'approche de planification.

Il est à souligner, par ailleurs, que la planification régionale et locale peut gagner en efficacité et en efficience lorsqu'elle se complète avec la planification nationale, à travers, notamment, l'adoption de références communes et une bonne articulation entre les différents niveaux.

En effet, une telle articulation est l'une des conditions nécessaires pour pallier de nombreuses insuffisances, dont :

- la carence de communication entre les différents partenaires ;
- le manque de visibilité financière, au niveau central et plus encore au niveau local ;
- l'absence d'arbitrages, qui sont nécessaires pour arrêter les priorités et décider de l'allocation des ressources.

Ces éclairages sont particulièrement utiles pour les services déconcentrés de l'Etat. En effet, tout en participant directement ou indirectement à la réalisation de diverses actions (sous forme d'appui aux entités locales ou de quelques partenariats), ces services sont censés contribuer aussi à la mise en œuvre des politiques et programmes des administrations dont ils relèvent. Mais, en cas d'absence de visibilité à moyen terme (informations sur les actions prévues ou envisageables, sur les ressources mobilisables,...), il leur est difficile de prendre des initiatives, notamment pour compléter d'autres actions ou pour répondre aux demandes ou aux initiatives d'autres partenaires.

Les différents Plans ont toujours pris en compte la dimension spatiale et régionale, bien qu'il n'y ait pas eu de plans propres aux collectivités locales avant le Plan 2000-2004. Les collectivités locales, avaient, en effet, participé à l'élaboration de certains Plans (décennies 1970 et 1980). Cependant, en raison de l'insuffisance de leur encadrement technique, les programmes qu'elles proposaient (avec l'aide des services de l'administration) correspondaient souvent à une formulation générale de besoins, qui de surcroît, relevaient de divers secteurs, sans distinction d'attributions et en ne tenant pas compte des ressources disponibles.

C'est pourquoi l'approche du Plan 2000-2004 avait opté pour l'adaptation de l'approche, comme cela sera précisé, dans ce qui suit.

A ce titre, les principaux apports de certains Plans, dans le domaine de la planification régionale et locale, seront présentés, ci-après.

Le Plan 1973-1977

La période d'élaboration de ce Plan a connu l'introduction de certaines innovations institutionnelles, dont la création de la "région économique", qui a été dotée d'une Assemblée Régionale Consultative (ARC). C'est ainsi qu'un nouvel élan a été donné à la dimension régionale. Dans ce contexte, les travaux préparatoires du Plan ont comporté :

- l'élaboration d'une note d'orientation pour les commissions régionales de planification ;
- l'organisation des travaux, à la fois, au niveau national et aux niveaux régional et provincial ;

– la préparation de projets de plans régionaux par des commissions régionales au sein des ARC.

Ainsi, les Assemblées Régionales Consultatives ont joué un rôle important dans l'élaboration du Plan 1973-1977, en permettant son enrichissement par l'étude des situations et des besoins régionaux, ainsi que le recueil des vœux exprimés par la population à travers les élus.

La création du Fonds Spécial de Développement Régional (FSDR), lors de la période de ce Plan, a également permis de lancer un système de réalisation de projets selon des procédures déconcentrées, basées sur des délégations de crédits aux gouverneurs et aux Ministères et services extérieurs, avec des modalités d'exécution souple. Le FSDR a ainsi financé, en grande partie, le programme complémentaire, proposé en 1974, par les ARC, à l'occasion de l'actualisation du Plan Quinquennal 1973-1977.

Le Plan 1978-1980

Lors des travaux préparatoires du Plan 1978-1980, les commissions de planification ont été chargées d'élaborer des rapports sur les travaux qui leur ont été confiés et d'établir des synthèses régionales, et ce, selon une approche similaire à celle du Plan précédent.

En outre, des programmes d'équipement des collectivités locales, à financer par le Fonds de Développement des Collectivités Locales (FDCL), ont été proposés.

Le Plan 1981-1985

Les travaux de préparation du Plan 1981-1985 se sont déroulés, pratiquement, selon l'approche du Plan précédent, tant aux niveaux provincial que régional.

Au niveau provincial, une commission provinciale des équipements des collectivités locales a été instituée pour élaborer un projet de plan provincial.

Au niveau régional, les Assemblées Régionales Consultatives (ARC) ont été invitées à élaborer un rapport qualitatif sur les mesures et réformes à entreprendre.

Par ailleurs, les travaux ont été menés dans le cadre de la "Commission des Collectivités Locales" et de deux sous-commissions, l'une intéressant le milieu rural et

l'autre le milieu urbain. Cette commission devait faire la synthèse des plans provinciaux et présenter un plan pour le milieu rural et un plan pour le milieu urbain.

Le Plan 1988-1992

L'approche de planification régionale, retenue dans le cadre de l'élaboration du Plan d'orientation 1988-92, a été centrée sur des objectifs d'élaboration de "Programmes Prioritaires Régionaux Intégrés" et d'une programmation pluriannuelle des équipements communaux.

Cependant, les travaux confiés aux ARC, au niveau régional, ont été, essentiellement, d'ordre qualitatif. Ces assemblées devaient établir un rapport sur les mesures et réformes susceptibles de favoriser le développement de la région, et assurer la coordination des programmes provinciaux ou préfectoraux des équipements des collectivités locales. A cet effet, trois séries de réunions ont été programmées :

- la première réunion des ARC, qui marque le démarrage des travaux, permet de discuter des principales mesures et réformes et de charger la commission de synthèse d'établir un projet de rapport ;
- la deuxième série de réunions est consacrée à l'élaboration des recommandations et à la mise au point du rapport sur les mesures et les réformes ;
- la dernière série de réunions est réservée à la formulation d'avis et de recommandations sur le programme d'action des collectivités locales et à la mise au point du rapport sur les Programmes prioritaires régionaux intégrés.

Au niveau provincial, les travaux des comités techniques et des assemblées ont été consacrés, d'une part à l'analyse de la situation au niveau de la province ou préfecture et à l'identification des besoins les plus urgents et, d'autre part, à la synthèse des projets émanant des communes, et de ceux ayant un caractère intercommunal. Ainsi, un programme d'affectation de la TVA par province, pour la période du Plan, a été préparé.

Ainsi, notre système de planification a expérimenté plusieurs modes d'articulation des travaux entre les différents niveaux.

Durant les années 70, qui ont été marquées par l'impulsion notable donnée à la pratique de la planification régionale, il y a eu, en plus des commissions nationales (sectorielles ou horizontales), la création, au niveau régional, d'assemblées régionales consultatives (ARC). Ces dernières étaient chargées de la coordination et de la synthèse des travaux des commissions provinciales, qui elles-mêmes assuraient la synthèse des projets émanant des communes. Les synthèses régionales devaient être transmises, par la suite, aux commissions nationales pour examen et prise en compte.

Au cours des années 80, le travail demandé aux ARC a été limité à l'établissement de la synthèse des préférences sectorielles (priorités sectorielles) exprimées par les commissions provinciales, en plus des mesures et des réformes d'accompagnement.

Ces expériences ont montré que, de manière générale, la gestion, au niveau national, de toute la documentation préparée a eu des limites.

C'est pourquoi, avec la reprise de la planification à la fin des années 90, l'approche retenue a cherché à remédier à ces insuffisances, en évitant d'aboutir à un simple collationnement de doléances provenant du niveau local. Car l'un des apports, attendus de la planification, est d'aider à établir les priorités, en tenant compte, notamment, des ressources disponibles ou mobilisables. A cet égard, et à titre d'illustration, il a été constaté, par le passé, que les demandes émanant des niveaux régional et local représentaient dix fois les possibilités de financement du pays. Ce qui limite les avantages de l'approche ascendante si elle n'est pas maîtrisée.

L'expérience des plans locaux et régionaux 2000-2004 et leur articulation avec le plan national

Pour lever toute confusion éventuelle, il paraît utile de préciser, au préalable, qu'il s'agit des Plans qui avaient été élaborés, initialement, pour la période 1999-2003. Cette période correspondait aux années "budgétaires" qui étaient en vigueur, avant le retour à l'adoption de l'année civile.

Concernant l'expérience du plan 2000-2004, elle a été caractérisée par le recours à une certaine distinction des rôles.

C'est, ainsi, qu'il été recommandé, d'une part de faire travailler les commissions nationales, sur les programmes relevant de leurs attributions, en liaison avec les services déconcentrés des départements intéressés, qui à leur tour ont été appelés à travailler en coordination avec les partenaires locaux.

De leur côté, les collectivités locales ont été invitées à établir, dans une première phase, leurs propres Plans, en s'en tenant à leurs attributions.

Il était prévu que ces Plans allaient être adaptés, par la suite, selon les différents niveaux territoriaux, aux programmes des autres partenaires.

Concernant la **méthodologie d'élaboration des Plans des collectivités locales**, les travaux devaient se dérouler aux niveaux régional, provincial et local, en cinq étapes :

1^{re} étape : celle du lancement des travaux au niveau régional, en tant que cadre d'information et d'orientation (présentation des directives et des orientations retenues au niveau national), puis des activités de planification relevant du conseil régional et des commissions régionales.

2^e étape : celle l'organisation d'une réunion au niveau provincial, en vue de l'information et de l'orientation des communes urbaines et rurales, suivie du lancement des travaux du Conseil provincial et des commissions provinciales.

3^e étape : celle du lancement des travaux au niveau local, en vue d'élaborer le plan de développement communal, et ce en deux phases :

- la première phase concerne l'examen de la situation économique et sociale communale, l'identification des besoins, des priorités et des mesures et réformes, ainsi qu'à l'estimation des possibilités réelles d'investissement de la commune ;
- la seconde phase porte sur la programmation pluriannuelle des investissements de la commune et l'identification des contrats programmes éventuels.

Les projets et les programmes proposés devaient être classés en deux catégories :

- le programme de base (noyau dur) dont les projets bénéficient de la priorité en matière de financement ;
- une banque de projets pouvant être réalisés, une fois les conditions et les moyens sont assurés.

4^e étape : celle de la coordination et de la synthèse au niveau provincial. Ainsi, outre la mise au point d'une monographie provinciale et la programmation des actions financées par les ressources propres du conseil provincial ou préfectoral ou celles mises à sa disposition, le travail consiste à établir la synthèse des rapports locaux et à l'achèvement de la programmation des projets provinciaux et des projets intercommunaux dans la province.

5^e étape : celle de la coordination et de la synthèse au niveau régional. Tout en portant sur la synthèse régionale, cette étape constitue l'occasion de proposer les programmes pouvant faire l'objet de contrats-Plans. Après la phase de synthèse, le projet de Plan de développement économique et social de la région doit être transmis, au Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan, pour approbation.

Evaluation succincte de l'approche du Plan 2000-2004

L'expérience du Plan 2000-2004 a permis la réalisation d'une avancée notable, dans le processus de planification au Maroc. C'est ainsi qu'elle a offert un cadre de concertation entre les différents partenaires et acteurs du développement. En particulier, cette expérience a été enrichie par les travaux effectués par les collectivités locales, dans ce domaine.

Il n'en demeure pas moins que l'élaboration du Plan 2000-2004 a été confrontée à diverses contraintes.

Au niveau national, la portée de la planification a été limitée par des insuffisances en matière d'expertise ou l'absence des structures de planification ou de programmation dans certains Ministères, qui est due parfois à la suppression de ces structures.

Cela s'est répercuté sur les conditions de préparation et sur les niveaux d'encadrement et d'adhésion des partenaires économiques et sociaux. Il s'est, ainsi, avéré que les séquelles de cette absence nécessitaient des efforts consistants, en matière de sensibilisation et de formation.

D'autres facteurs liés aux pratiques en matière de budgétisation ont, aussi, réduit l'efficacité de l'approche de planification. En particulier, le manque d'évaluation annuelle des réalisations, en termes d'objectifs et de

projets, a réduit la portée du processus de suivi du Plan et par conséquent, de sa continuité.

Concernant la planification régionale et locale, les différentes collectivités locales ont élaboré leurs propres Plans. Ces Plans ont donné lieu à une synthèse, qui est reprise dans le document qui accompagne les deux volumes formant le Plan 2000-2004.

Par ailleurs, et pour améliorer le processus de planification participative, une opération de localisation des projets a été entreprise au niveau central. L'objectif de cette opération est de permettre aux partenaires, au niveau local, d'adapter leur planification à la planification nationale.

Il a été, toutefois, noté que les travaux qui ont été menés au niveau régional, par les collectivités locales, n'ont pas toujours respecté la méthodologie arrêtée. Ceci est dû aux insuffisances, en matière d'encadrement et de sensibilisation. La qualité des travaux a été, également, affectée par certains changements institutionnels. Il en est ainsi de la disparition des ARC, au moment où l'édifice régional nouveau était en construction.

D'autres contraintes ont été enregistrées, dont les délais effectifs des travaux qui ont été insuffisants (retard dans la transmission des instructions au niveau territorial) et le niveau d'engagement et de cohésion des élus.

Les principaux volets d'amélioration pour l'avenir

L'analyse des différentes expériences, en matière de planification, a permis d'identifier les domaines où il y a nécessité d'introduire des améliorations, en vue de perfectionner notre système de planification.

Au niveau national, l'un des principaux facteurs d'amélioration est relatif aux conditions susceptibles d'assurer la sauvegarde de la fonction de référence du Plan. A cet effet, les choix fondamentaux et les priorités doivent faire l'objet d'une large adhésion, grâce à la communication, la concertation et l'articulation du processus de planification avec la prise des mesures de politique économique.

Par ailleurs, il est essentiel de renforcer, institutionnellement et techniquement les instances de planification. En particulier, les fonctions d'études et

de suivi, ainsi que le développement de l'information devraient bénéficier de davantage d'intérêt.

Au niveau territorial, les évaluations effectuées montrent que des améliorations sont nécessaires, notamment, dans les domaines du renforcement de la participation, de la concertation, de l'organisation et de la coordination, ainsi que de l'encadrement technique et de la formation.

Ainsi, une étude de cas, sur l'expérience du plan 2000-2004, a permis de retenir un certain nombre de recommandations, émises par les acteurs locaux et centraux. Ces propositions touchent, notamment, aux conditions de déroulement des travaux de planification et à la répartition des tâches selon les niveaux, ainsi qu'aux modalités d'élaboration et d'exécution des programmes d'action.

Les conditions de déroulement des travaux

Elles doivent prendre en compte l'importance de la sensibilisation et de l'information des institutions régionales et locales et de l'explication de la méthodologie de travail. Ce qui est à même de favoriser l'adhésion et la participation.

Les délais des travaux doivent, également, être suffisants, au vu des exigences liées aux tâches prévues et des différentes étapes du processus de planification.

Par ailleurs, l'exécution de ces activités nécessite l'apport d'appuis techniques, notamment en terme de formation. Celle-ci doit toucher aussi bien les techniciens que les décideurs locaux.

Le processus de planification exige, en outre, la mise en place d'une organisation efficace, en vue d'assurer la coordination et l'animation des travaux.

La promotion du partenariat

La promotion du partenariat peut être un moyen efficace, favorisant la complémentarité et l'efficacité des actions et des efforts de développement.

En encourageant un tel procédé, la planification peut améliorer les chances de réalisation de ses propres objectifs.

Parallèlement, en reposant sur un processus de planification, le partenariat peut gagner, lui-même, en efficacité, grâce à la visibilité qui peut être offerte et

à la mise en contact des différents partenaires, sur la base d'orientations et de choix déterminés.

C'est pourquoi il est essentiel que l'approche de planification prévoie des formules de "facilitation" des opérations de partenariat, avec l'appui des services centraux et locaux des départements.

Dans cette optique, le mode de contractualisation mérite d'être développé. Car, il est à même de promouvoir la coopération et les solidarités inter-collectivités. Il peut, également, aider à corriger les imperfections des découpages territoriaux (en initiant des projets communs) et à développer la synergie et la complémentarité.

En intégrant la contractualisation (sur une base conventionnelle), les plans territoriaux pourront sauvegarder la cohérence des stratégies territoriales avec la stratégie nationale.

En même temps, ces Plans pourront assurer, aux partenaires locaux, un certain niveau d'autonomie et intégrer des spécificités régionales, en termes de visions, d'objectifs et de programmes d'action. En effet, dans le cadre de l'élaboration des plans territoriaux, le processus d'identification des projets ou programmes susceptibles de faire l'objet de partenariat avec l'Etat, permettra, sur une base claire, de déléguer aux responsables locaux des moyens et des pouvoirs, notamment en ce qui concerne le financement et l'exécution des programmes convenus.

Ainsi, cette approche pourra s'inscrire dans le cadre de la dynamique, en cours, qui tend à renforcer les pouvoirs des walis et des gouverneurs. Elle est, en effet, susceptible de faciliter le renforcement du rôle des services déconcentrés des départements. Et dans ce cas, le renforcement de la déconcentration sera assis, plus concrètement, sur des considérations liées à la promotion du développement.

Il y a lieu de rappeler, enfin, que le succès de l'option en faveur d'une planification décentralisée, reposant sur la contractualisation, est conditionnée entre autres, par la création ou le renforcement des structures d'études et de planification, tant au niveau central qu'au niveau territorial, ainsi que la formation des ressources humaines qui seront associées, aussi bien, aux travaux techniques qu'à la décision. ■

Le recensement général de la population et de l'habitat 2004

Mesures d'amélioration de la qualité des données et appréciation de la couverture



Par Abdellatif LFARAKH
HCP

L'information statistique découlant d'une opération de terrain n'est jamais complète. Même sous la contrainte d'obligation de réponse des recensés, certains ménages sont difficiles à joindre à cause de leur absence temporaire pendant la période de collecte des données, ou en raison de leur refus de répondre. Des fois, les répondants déclarent volontairement ou non de fausses réponses, notamment lorsque les questions sont trop complexes ou en raison des erreurs de mémoire des personnes enquêtées. Ces imperfections sont, toutefois, peu fréquentes, voire négligeables dans une opération statistique de terrain bien étudiée.

Les erreurs des données produites peuvent provenir de toutes les étapes du processus de la production des statistiques, de la conception au traitement des données en passant par la phase de la collecte. Il peut s'agir d'erreurs de sondage ou d'observation. Ces dernières peuvent être à leur tour de couverture qui résultent de l'omission ou d'un décompte répété

d'unités d'observation tels que les ménages ou les personnes, comme elles peuvent correspondre à des erreurs de contenu causées par une déclaration, une transcription ou une saisie inexacte des caractéristiques des enquêtes ou des recensés.

Pour réduire au maximum ces erreurs et évaluer la qualité des données recueillies, une variété de méthodes peuvent être utilisées. Nous proposons d'en citer celles qui, dans un souci de rigueur, le statisticien démographe a appliquées lors de la collecte du dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2004 (RGPH 2004). Pour approfondir l'analyse, nous discuterons, dans une seconde partie, la vraisemblance des résultats légaux qui découlent du RGPH 2004.

Dès la phase de la conception, lors de réunions continues de statisticiens et démographes experts du Haut Commissariat au Plan (HCP), les concepts, méthodologies et processus d'exécution du recensement ainsi que les procédures et programmes informatiques ont été discutés, évalués et revus en détail avant d'être approuvés.

Les mesures de contrôle prises en vue de réduire le nombre d'erreurs potentielles de dénombrement comprennent d'une part, la délimitation précise des

districts du recensement lors de la cartographie afin qu'aucune aire de la population n'ait été omise ou incluse plus d'une fois et, d'autre part, la localisation préalable des établissements de la population comptée à part et de passage pour s'assurer qu'ils soient recensés. Elles comprennent aussi les instructions dans le manuel du recenseur lui indiquant la façon de reconnaître son district et de le recenser en évitant tout risque d'omission. En outre, au cours d'une formation appropriée, on a bien insisté auprès des superviseurs, des contrôleurs et des recenseurs sur le fait que leur première responsabilité consiste à veiller au caractère de confidentialité, d'exactitude et de complétude des données recueillies.

Par ailleurs, la surveillance sur le terrain de la couverture et de la qualité des données a été assurée par des visites de supervision et de contrôle auprès des recensés, par la vérification des questionnaires au "bureau" et par de seconds passages aux constructions et chez les ménages pour évaluer le travail du recenseur

et lui demander le cas échéant de le refaire correctement.

Pour ce faire, il fallait au préalable, organiser le travail du terrain et préparer la répartition de tous les moyens humains et matériels en fonction de la nature géographique de chaque zone de supervision, voire selon celle de chaque secteur de contrôle qui renferme, en moyenne, quatre districts de recensement. Ces moyens logistiques ont fait suite aux travaux cartographiques réalisés par le personnel technique et administratif du HCP.

Encadrement des contrôleurs

Le rôle du contrôleur a été d'assurer que chaque recenseur effectue le dénombrement et le relevé des caractéristiques des constructions : locaux à usage professionnel, logements, ménages et résidents ou personnes de passages dans son district, d'une façon optimale conformément aux instructions qui lui ont été données. Une manière efficace de procéder a consisté à accompagner le recenseur et à observer une ou plusieurs entrevues réalisées par ce dernier. Ces visites se sont faites plus fréquemment les premiers jours du recensement. Elles ont permis par la suite de mesurer également le rendement des recenseurs sur plusieurs plans. Tout d'abord, il s'agit de vérifier si l'on effectue réellement les visites sur place. Ensuite, il s'agit d'observer les entrevues et de discuter des lacunes dans les techniques de recensement du ménage qu'a notées le contrôleur. Celui-ci s'est efforcé particulièrement de vérifier l'ordre dans lequel se déroule le recensement des ménages, s'est chargé de n'omettre aucun résident ou question, de veiller à ce que le recenseur s'en tienne aux instructions qui lui ont été fournies. En outre, s'il y a lieu, le contrôleur doit tenter de résoudre les problèmes que le recenseur est susceptible de rencontrer. Pour toute difficulté, il se doit de référer à son superviseur pour l'assister.

Vérification des questionnaires au « bureau »

Chaque recenseur devrait remettre les questionnaires dûment remplis au contrôleur qui, en plus d'observer

les entrevues sur place au cours de ses visites, les examine au bureau, afin d'en repérer les incohérences et d'évaluer s'ils sont complets. Il relève toutes les erreurs manifestes en vue de demander de les corriger sur le terrain, lors d'une seconde visite par le recenseur. A titre d'exemple, ce dernier devrait compléter les renseignements manquants auprès du ménage concerné. En cas d'absence de ce dernier, il y a lieu de laisser une notification d'un rendez-vous avec les recensés en question. Si, après des tentatives, cette procédure s'avère infructueuse, les renseignements nécessaires et disponibles sont collectés auprès des voisins ou d'un personnel de l'autorité locale, mais principalement vers la fin de la période du recensement, généralement à partir du 16 septembre 2004.

Contrôle de vérification de la couverture par tirage aléatoire

Pour mieux vérifier le degré de couverture du recensement et d'éviter toute omission ou double compte, les contrôleurs ont entrepris des tirages aléatoires sur place au sein des logements ou des ménages. Ces derniers sont alors visités par le contrôleur qui leur administre certaines parties du questionnaire dans un formulaire spécifique préparé à cet effet. Les réponses sont alors comparées avec celles obtenues par le recenseur afin de déterminer si l'entrevue initiale a réellement été menée et de s'assurer de l'exactitude des données. A ce propos, cette procédure permet de contrôler deux genres d'erreurs de couverture : les erreurs de sous-dénombrement et les erreurs de sur-dénombrement. Les premières correspondent au cas où l'on omet complètement de dénombrer une unité faisant partie d'un district du recensement. En revanche, le sur-dénombrement peut survenir soit lorsqu'une unité faisant partie d'un district est dénombrée plus d'une fois, soit quand elle ne fait pas partie du district (par exemple un ménage de passage dans un logement secondaire et dont les membres sont recensés comme des résidents du district) et qu'elle est dénombrée par erreur. Il faut souligner, toutefois, que toutes les erreurs ne sont pas entièrement attribuables au recenseur et qu'elles peuvent survenir si, par exemple, un membre différent du ménage sert de répondant et déclare des réponses inexacts.

Les nomades, les sans abris, la population comptée à part ou de passage des établissements, le recensement des ménages absents, le ratissage des districts et l'usage des crieurs pour les non recensés provisoirement

Les travaux cartographiques, la mise en place du dispositif du RGPH 2004, le développement des moyens de communication, le nombre suffisant de recenseurs et contrôleurs recrutés (des réservistes de toutes les catégories de personnel du terrain ont été prévus sur place) ainsi que les campagnes d'information, menées aussi bien par les moyens modernes que traditionnels ont certes joué un rôle clé dans le processus du recensement de toutes les catégories de la population, particulièrement celles dispersées ou éloignées.

Afin de donner plus de chance à tout le monde d'être recensé, des méthodes spéciales de recensement ont été appliquées à certaines catégories particulières de la population. C'est le cas des nomades qui, afin d'éviter la sous-estimation de leur effectif, ont été recensés selon un calendrier de rendez-vous établi bien en avance avec les concernés, tout en respectant les itinéraires de leurs déplacements habituels.

La population sans abri ou sans domicile fixe a été recensée conformément à une note de service adressée à ce sujet (1). Ainsi, les superviseurs communaux étaient informés qu'en milieu urbain, cette opération doit se dérouler durant la soirée du 12 septembre 2004. En milieu rural, à cause de la dispersion de l'habitat et de l'étendue des districts de recensement, elle s'est faite le plus souvent à fur et à mesure de l'exécution du recensement par l'agent recenseur. Il n'en reste pas moins que l'opération s'est déroulée en coopération avec les autorités locales et sous l'encadrement des contrôleurs et superviseurs, tout en étant coordonnée par le responsable préfectoral. Les autorités locales ont été également informées « d'éviter de procéder au rassemblement des personnes sans abri au niveau des unités administratives ». Ainsi, les personnes sans abri étaient recensées dans des lieux identifiés préalablement

par les autorités locales et où elles se trouvaient au moment de leur recensement. Dans tous les cas, le souci d'exhaustivité était rappelé aux superviseurs ainsi qu'aux autorités locales.

Le recensement de **la population comptée à part** et celui **des personnes de passage** dans les hôtels et assimilés consistait à faire remplir les questionnaires correspondant par le personnel relevant de ces institutions, assisté par des agents recenseurs désignés à cet effet, conformément aux instructions données à ce sujet. Cette opération a été facilitée par la lettre adressée par monsieur le Haut Commissaire au Plan à monsieur le ministre délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Administration et de la Défense et par la réponse reçue à cet égard.

Il y a lieu de signaler qu'aux derniers jours du recensement, des instructions supplémentaires ont été données au personnel du recensement pour procéder à un ratissage des districts en vue d'identifier les ménages qui, malgré toutes les précautions prises, n'ont pas été provisoirement recensés. Cette opération a été effectuée conjointement par les recenseurs et contrôleurs, en recourant, notamment en milieu rural, à l'usage des crieurs.

Remplissage des cahiers de la population légale

Dans le but de bien mener cette étape de l'exécution du RGPH, des salles nécessaires à l'opération de remplissage des cahiers de la population légale ont été mobilisées grâce à la collaboration des autorités locales, soit dans le chef lieu des caïdats, arrondissements et pachaliks, soit dans des classes d'écoles publiques. Des gardiens ont assurés la surveillance des documents remplis jour et nuit pendant cette opération.

Le remplissage des cahiers de la population légale et leur vérification sur le terrain a constitué une étape cruciale du RGPH 2004. Il était recommandé aux superviseurs d'observer « *les conditions requises de rigueur technique* ». Des instructions complémentaires

(1) Haut Commissariat au Plan, note de service au sujet du recensement des personnes sans abri, (10 septembre 2004), N°45/CAB.

ont été transmises aux superviseurs, contrôleurs et agents recenseurs à cet effet, en application de la note de service du 13 septembre 2004 (n°46/CAB). Les cahiers mal remplis ont été automatiquement remplacés par de nouveaux.

L'acheminement des documents

L'emballage définitif des documents a été fait au niveau des zones de supervision dans les cartons d'emballage de dimension 47,4 x 34,4 x 26,8 afin de faciliter la réception des documents du RGPH 2004 par les équipes d'archives au sein de la Direction de la Statistique. Cet emballage a été réalisé après vérification et classement des documents au niveau des secteurs de contrôle et des zones de supervision, selon des formulaires préparés en ce sens et conformément aux instructions données à ce sujet.

Par la suite, les documents du RGPH 2004, y compris ceux restés vierges, ont été acheminés à la Direction de la Statistique par l'Office National des Transports selon un calendrier établi au préalable. Ils ont été archivés par des équipes qui se sont attelées à vérifier l'exhaustivité des districts, et des différents type de documents qui devraient être remplis, en se référant à la base fournie par les travaux cartographiques du recensement.

Contrôle de validité, de cohérence et d'exhaustivité

Au centre de la lecture automatique des documents (LAD), sont exploités les différents questionnaires du recensement. Le désigne et le contenu de ces derniers « ont été minutieusement étudiés afin de les adapter aux exigences de la technologie, mais aussi pour limiter au maximum l'intervention manuelle » (2). Les informaticiens ont procédé à différents exercices pour tester la validité du système et la cohérence des données. Ainsi, lors du passage sur scanners, ou numérisation,

des documents et la reconnaissance de caractère OCR (transcription des images en texte), un test qui « a concerné 400 districts, [soit un échantillon de 72 000 ménages] et qui a consisté à comparer le processus traditionnel de saisie manuelle des données (double saisie) au nouveau système, [a montré que ce dernier est] largement plus efficace et très précis, le taux d'erreur devient quasiment nul ». Ainsi, le gain en précision a été estimé à 330 % (3). De même, lors de vidéo codage normal, un contrôle de qualité du chiffrement est effectué. Par la suite, on a procédé au contrôle inter-documents et infra-documents pour examiner l'exhaustivité et la complétude des données; et enfin, l'on examine la cohérence et la qualité des données issues des étapes antérieurs en procédant à la correction des erreurs de validité et de cohérence des informations.

Contrôle en amont et en aval de la chaîne de production

Outre ces tests, la cohérence interne et externe des données est assurée grâce au travail, en amont et en aval de la chaîne de production, d'un ensemble d'informaticiens et de statisticiens du HCP. Ce travail se fait dans le cadre des cellules d'archivé et de réception des documents au centre de traitement, et au niveau de l'atelier de contrôle et de production des données. Il s'agissait de s'assurer de « l'exhaustivité des districts, en se référant à la base fournie par les travaux cartographiques du recensement, ainsi que de l'exhaustivité des logements et des ménages composant chaque district. Pour ce qui est de l'exploitation de la population légale, il a concerné aussi la cohérence des effectifs des marocains et des étrangers au sein de chaque ménage. Les erreurs détectées, dont la fréquence a été en deçà de 1 pour mille, ont été corrigées par retour aux feuilles de ménage et de logement » (4).

En plus de cette cohérence interne, une autre externe, cette fois-ci, « a consisté en la confrontation des effectifs

(2) Haut Commissariat au Plan, dossier d'exploitation de la population légale du RGPH 2004.

(3) *Les Cahiers du Plan*, N°1-février-mars 2005, p. 29.

(4) Pour plus de détail, voir le dossier d'exploitation de la population légale du RGPH 2004.

de la population des préfectures, provinces et communes obtenus en 2004 à ceux issus du recensement de 1994, après avoir aligné le découpage administratif des deux recensements ».

L'enquête post censitaire

Une enquête post censitaire a été réalisée afin de permettre de déterminer dans quelle mesure la couverture des données est complète. Cela a consisté à mener une seconde entrevue et à rapprocher, cas par cas, les observations relatives, d'une part à des ménages et d'autre part à des personnes, des données provenant des deux sources de données : le recensement et l'enquête post censitaire. Il est alors possible de déterminer le nombre de sujets omis ou recensés par erreur dans chaque district sous l'hypothèse de l'indépendance des deux sources de données. Les données des enquêtes similaires réalisées à l'occasion du RGPH 1982 et du RGPH 1994 ne sont pas disponibles. Au contraire, abstraction faite de l'erreur de sondage, les résultats de l'enquête de contrôle du RGPH 2004 situeraient le taux de couverture du recensement entre 97 % et 98 %. « De ce fait, entre 600 000 et 900 000 personnes auraient manqué à l'appel. » (5). Comparé à plusieurs pays (6), on peut conclure que le niveau de la couverture du RGPH 2004 est bon.

Il n'en reste pas moins que ce niveau peut changer selon la catégorie de la population et son lieu de résidence. Aussi, l'évaluation de l'effectif global de la population d'un pays est-elle plus utile en considérant

les différentes unités administratives et les diverses structures de cette population, ce qui permettra de mesurer la couverture différentielle selon plusieurs caractéristiques. Ceci est d'autant plus vrai que la connaissance précise de l'effectif de la population au niveau géographique le plus fin possible est l'objectif premier d'un recensement. En effet, il est démontré que généralement les omissions touchent plus particulièrement la population urbaine (7) et certaines catégories spécifiques de la population, par exemple le sexe féminin, les enfants, les nomades...

Comparaison de vraisemblance (8) avec d'autres données

Les données du RGPH 2004 peuvent être comparées avec celles provenant d'autres sources indépendantes, afin d'avoir une idée sur leur cohérence et plausibilité, spécialement à des niveaux géographiques assez fins. Outre des statistiques sous produites, on peut procéder à des simulations en se basant sur l'effectif recensé en 1994, et les niveaux observés ou probables des paramètres de la dynamique démographique, à savoir la fécondité, la mortalité et la migration. Il s'agit donc d'une analyse au niveau macro.

Tout d'abord remarquons que le taux d'accroissement de 1,38 % qui découle des effectifs de la population légale aux recensements de 1994 et 2004 est corrélé au niveau de la fécondité marocaine tel qu'il est mesuré par l'enquête sur la Population et la Santé Familiale (EPSF) réalisée en 2002-2003 par le ministère de la

(5) *Les Cahiers du plan, op.cit.*

(6) A titre d'exemple, les estimations des taux de couverture et de l'erreur type au recensement de 2001 du CANADA, sont :

Nombre net de personnes omises		Taux de sous dénombrement net de la population	
Nombre estimé	Erreur-type	Taux estimé (%)	Erreur-type (%)
924 429	44 749	2,99	0,14

Source : http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Reference/tech_rep/coverage/tab5-1.cfm (Consulté le 17/02/2005)

(7) A titre d'exemple, les résultats des enquêtes post censitaires d'Algérie (1977) indiquent que la sous-estimation pour l'ensemble du pays est de 4,3 %, alors qu'elle atteint 6,5 à 10,5 % pour le Grand Alger.

(8) Les anglo-saxons parlent de "the review checks for data reasonableness and consistency with historical and external data sources". Voir, par exemple, Grethen Stiers "Census 2000 demographic full count review report". In Us census bureau, dssd census 2000 procedures and operations memorandum, 26 septembre 2000.

Santé. En effet, ces deux paramètres de la dynamique démographique sont intimement associés. Le tableau ci-après nous en donne une idée sur cette corrélation. Le Maroc qui se classe parmi les pays arabes à fécondité basse, se classe également parmi les mêmes pays dont

le taux d'accroissement est bas (voir tableau et graphique). C'est là une première évidence de la bonne vraisemblance des chiffres de la population légale engendrant le taux d'accroissement de 1,4 % au cours de la période inter censitaire 1994-2004.

Tableau 1
**Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)
et taux d'accroissement global (en %) : 1995-2005**

Pays	ISF	TAG
Tunisie	2,2	1,2
Iran	2,4	1,5
Maroc	2,5	1,4
Liban	2,6	1,8
Turquie	2,6	1,5
Algérie	3,0	1,7
Egypte	3,4	1,9
Syrie	3,6	2,5
Jordanie	3,8	3,0
Irak	5,0	2,7
Pakistan	5,3	2,5
Djibouti	5,9	2,4
Mauritanie	5,9	2,9
Yémen	7,2	3,5

Source : World population prospects the 2002 revision vol 1 : comprehensive tables. (ST/ESA/SER.A/222).
Pour le Maroc, RGPH 94 et 2004. EPSF 2003-04.

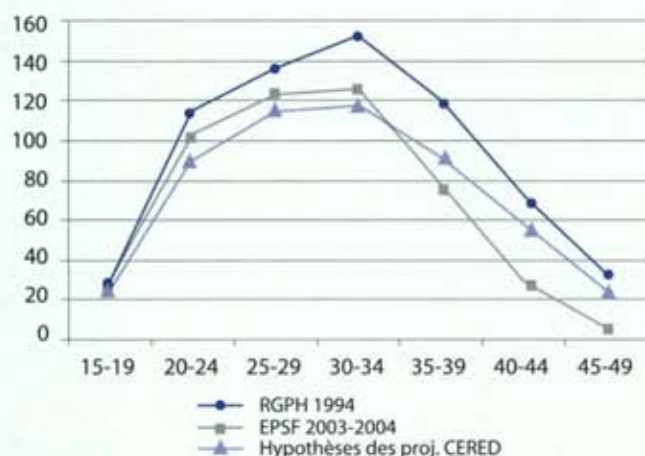
Rappelons que l'enquête EPSF de 2002/2003, a estimé les taux de fécondité par âge et l'indice synthétique de fécondité qui en résulte pour la période de référence 2001-2003. Ces estimations correspondent, en moyenne, à l'année 2002. Le graphique 1 présente ces estimations comparées à celles du recensement de 1994 et des hypothèses des projections du CERED fixées pour 2002.

On sait qu'une baisse du niveau de la fécondité n'implique pas nécessairement une baisse du taux brut de natalité et donc une diminution du rythme d'accroissement démographique. Ce phénomène s'explique d'une part, par l'effet de la structure par âge de la population et, d'autre part, par la distribution des

taux de fécondité. Ainsi, une baisse de l'indice de fécondité due à celle des taux de fécondité aux âges élevés peut entraîner une diminution du taux de natalité moindre que celle qu'impliquerai la même baisse de l'indice en question résultant d'une diminution des taux de fécondité aux jeunes âges. C'est le cas qui découle de la comparaison de la structure de la fécondité en 2002, selon d'une part les projections et, d'autre part l'estimation de l'EPSF. En effet, bien que le niveau de l'indice de fécondité dans le premier cas soit plus bas que celui de l'EPSF (2,58 enfants par femme contre 2,47), les effectifs de la population projetée selon le deuxième scénario d'évolution féconde sont légèrement plus élevés : 30 574 000 selon

la structure de fécondité de l'EPSF contre 30 540 000 selon ceux des projections du CERED. C'est que le profil par âge de la fécondité de l'EPSF est plus favorable à la natalité. Autrement dit, les taux de fécondité par âge de l'EPSF sont plus élevés aux jeunes âges (de 15 à 34 ans), là où se trouvent concentrées plus de femmes fécondes. L'inverse est constaté aux âges avancés.

Taux de fécondité par âge selon le RGPH de 1994 et celui qui se réfère à 2002 de l'EPSF et des hypothèses des projections du CERED.



Ramenée au 1^{er} septembre en tant compte du taux d'accroissement (9) qui découle des projections pour 2003 et 2004, la population du Maroc en l'absence de migration internationale serait de 30 651 420 habitants sous l'hypothèse de la fécondité observée par l'EPSF vers 2002. Le Recensement de 2004 a dénombré 29 891 708 personnes au 1^{er} septembre. Tenant compte de l'erreur de couverture de la population, 2,8 %,

estimée par l'enquête post censitaire, cet effectif s'élèverait à 30 728 675 résidents, soit 77 255 personnes de plus que l'effectif de 30 651 420. Cette différence pourrait facilement être expliquée d'une part, par le fait que les projections démographiques ont eu pour base de départ l'effectif du recensement de 1994 qui n'a pas été redressé pour tenir compte de l'erreur de couverture de ce recensement (10), et d'autre part par le solde migratoire annuel avec l'étranger supposé nul dans les hypothèses des projections (11). En somme, en tout état de cause, les effectifs de la population légale sont cohérents avec les scénarios d'évolution de la population du Maroc se basant sur les données de sources indépendantes, telles que l'EPSF et l'enquête post censitaire.

A travers cette revue des procédures et mesures entreprises par le HCP, il est sans conteste que tout au long des différentes étapes du recensement, des efforts considérables ont été déployés pour obtenir des résultats de qualité supérieure. La Campagne d'information publique réalisée, avant et au cours de l'opération, auprès de différentes catégories de la population a contribué à cet effort constituant par là même un élément en faveur de la réduction des cas de non-réponse.

Il n'empêche que les données puissent présenter certaines limitations, en particulier en termes de couverture du recensement. Pour évaluer celle-ci, une enquête post censitaire a été réalisée. De même, on a procédé à des vérifications indirectes par l'analyse démographique. Il s'avère dans les deux cas que l'effectif de la population légale au niveau national est très plausible. ■

(9) Soit 1 %, calculé selon la formule logarithmique.

(10) La valeur exacte de cette erreur n'a pas été précisée. En outre, les projections démographiques se basent sur la distribution par âge et sexe de la population du Maroc qui provient en 1994, d'une exploitation de 1% des questionnaires, d'où un autre aléa dû à l'erreur de sondage.

(11) L'hypothèse d'une migration internationale nette négligeable était prise sur la base de comparaison avec les pays voisins et en tenant compte de l'évolution du stock qui, à l'époque semble justifié en raison du manque de données à ce propos.

دفاثر النفط

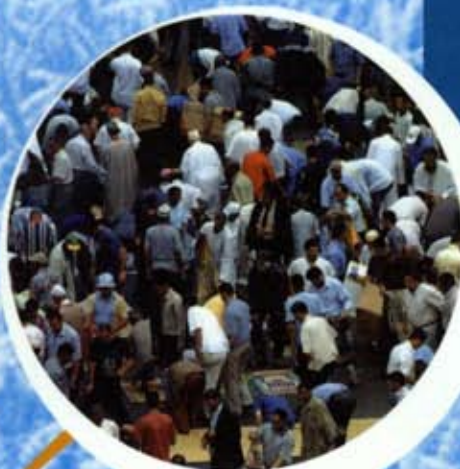
النمو الاقتصادي والفقر بالمغرب

مساهمة
في تحليل
الاستهلاك
الغذائي بالمغرب

نموذج جهة
فاس-بولمان



الحسابات
الوطنية على
أساس السنة
المرجعية 1998



التوقع الظرفي

ممارسة استكشاف
المستقبل القريب

ارتفاع أسعار النفط الخام

دراسة حول انعكاساتها على الاقتصاد المغربي

محتويات العدد

■ النمو الاقتصادي والفقير بالمغرب : أية علاقة ؟

التهامي عبد الخالق

■ الحسابات الوطنية على أساس السنة المرجعية الجديدة 1998

مصطفى أفقيير

■ ارتفاع أسعار النفط الخام : دراسة حول انعكاساتها على الاقتصاد المغربي

عبد الحق علالات وعياش خلاف

■ التوقع الظرفي : ممارسة استكشاف المستقبل القريب

علي العقاوي

■ مساهمة في تحليل الاستهلاك الغذائي بالمغرب : نموذج جهة فاس - بولمان

إدريس الصقلي

■ البعهد الجهوي والمحلي في التخطيط بالمغرب

أحمد إبراهيمي

■ الإحصاء العام للسكان والسكنى لسنة 2004 : تدابير تحسين جودة معطياته

ومحاولة تقييم شمولية تغطيته

عبد اللطيف الفراخ

الهاتف : 037 76 28 20

037 76 29 30

الفاكس : 037 66 07 91

ص.ب : الحي الإداري
الرباط، المغرب

الرئيس

أحمد الحليني علمي
المنذوب السامي للتخطيط

تأسيس ورئاسة التحرير
أحمد الكوهن المغيلي

اللجنة العلمية

أحمد إبراهيمي
عبد الرحمان حواش

عزيز أجيلو

مصطفى أفقيير

أحمد اجميلة

جمال بورشاشن

علي العقاوي

عبد الحق علالات

عبد العزيز معلمي

عبد العزيز غزالي

الناشر

المركز الوطني للتوثيق

الهاتف : 037 77 10 32

037 77 09 84

037 77 30 08

الفاكس : 037 77 31 34

أكدال، الرباط

الأيدياع القانوني

2004/0139

منشورات

المنذوبية السامية للتخطيط

البريد الإلكتروني :

cahiersduplan@yahoo.fr

الموقع الإلكتروني :

Site : www.hcp.ma.

إنجاز

ديوان : 3000

الهاتف : 037 68 16 96 / 97

المطبعة

المعارف الجديدة

الهاتف : 037 79 47 08 / 09

دفاتر التخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها.

الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم.

يمكن قراءة مقتطفات من هذه المجلة على الموقع الإلكتروني

للمندوبية السامية للتخطيط

ملخص حول موضوع الحسابات الوطنية على أساس السنة المرجعية الجديدة 1998

بقلم مصطفى أفقير

ولقد تطرق كذلك المقال الى مختلف المراحل الضرورية لتأهيل الحسابات الوطنية ببلادنا ويتعلق الأمر بملاءمة نظام 1993 الى الخصوصيات المغربية وتوفير المعلومات الإحصائية وتهييء مختلف التصنيفات ودراسة كيفية الانتقال من النظم المحاسبية الأخرى الى الحسابات الوطنية وكذا وضع النظام المعلوماتي الملانم قبل الشروع في الإعداد الرقمي للحسابات.

وخلص المقال الى إعطاء تفسيرات حول الفرق الحاصل في المستويات والتغيرات الزمنية بخصوص المجمعات الاقتصادية كالناتج الداخلي الإجمالي.

ويعزى ذلك الى تغيير المعيار الدولي للحسابات الوطنية والتصنيفات الجديدة للأنشطة الاقتصادية وللمنتجات وكذا الطرق المعتمدة في إعداد الحسابات في ضوء المصادر الجديدة للمعلومات الإحصائية.

وللحفاظ على الجهود المبذولة في إطار الحسابات الوطنية، فإنه من الضروري متابعة تأهيل النظام الوطني للمعلومات الإحصائية في مجال المعطيات المحاسبية المتعلقة بالمقاولات والعمل على تقنين العمل الإحصائي وإحداث آليات التنسيق من أجل تطوير المعلومة الإحصائية ببلادنا. ■

يسعى المقال حول الحسابات الوطنية على أساس السنة المرجعية الجديد 1998 إلى إعطاء نظرة إجمالية حول منظومة الحسابات الوطنية وفق النظام العالمي للحسابات الوطنية (نظام 1993 المعتمد من طرف لجنة الإحصاء للأمم المتحدة) وكذا الإجراءات والمراحل الممهدة لتطبيقه. وفي هذا النطاق يبرز المقال أشغال

المندوبية السامية للتخطيط حيث تقوم حاليا بإعداد سلسلة من الحسابات الوطنية والجداول التركيبية على أساس سنة 1998 استنادا الى النظام المذكور وبفضل إنجاز عمليات إحصائية بنوية لدى المقاولات والأسر ومختلف مكونات الإدارات العمومية.

ويعمل المقال على تبيان مميزات هذا النظام بالمقارنة مع نظام 1968، حيث جاء بعدة تغييرات ومستجدات وخاصة على مستوى هيكلية الحسابات والمصطلحات وكيفية الترتيب ونظام التقييم علما بأن نظام 1993 يوفر إطار مفاهيميا ومحاسبيا متكاملًا يمكن من إنشاء قاعدة المعطيات الماكرواقتصادية تلبى حاجيات التحليل والتقويم وأداء الاقتصاد الوطني.



ملخص حول موضوع ارتفاع أسعار النفط الخام : دراسة حول انعكاساتها على الاقتصاد المغربي

تعد الطاقة عاملا أساسيا من عوامل الإنتاج في النشاط الاقتصادي المغربي حيث تمثل ما بين 3% و 11% من إنتاج القطاعات الاقتصادية وتصل إلى حدود 30% من الاستهلاك الوسيط لهذه القطاعات، وذلك حسب جدول الموارد والاستعمالات لسنة 1989.

يتشكل العرض المتوفر من الطاقة بالمغرب في غالبية من المواد البترولية المستوردة. كما أن أسعار البترول الخام تحدد حسب العرض والطلب في السوق الدولية، ويلاحظ أن هذه الأسعار في ارتفاع مستمر منذ عدة سنوات مما سيؤثر على النشاط الاقتصادي بالمغرب.



بقلم عبد الحق علاات وعياش خلاف

ويرتفع العجز التجاري بنقطتين منويتين من الناتج الداخلي الاجمالي. وبالموازاة مع ذلك، فإن المالية العمومية ستتأثر بدورها حيث سينخفض الادخار العمومي بـ 0,12 مئوية من الناتج الإجمالي.

وفي هذا الإطار تمت دراسة بعض إجراءات السياسة الاقتصادية التي من شأنها أن تحافظ على استقرار مستوى سعر الاستهلاك المحلي للمواد الطاقية. وفي هذا الصدد، أبرزت مراجعة نسبة الضريبة على المواد البترولية نحو الانخفاض نتائج حسنة على صعيد كل من النشاط الاقتصادي ومستوى المعيشة وتنافسية السلع المغربية وبالتالي تحسين رصيد الميزان التجاري. غير أن ذلك سيكون مرفوقا بتفاقم أكبر في رصيد الميزانية وقد يؤدي إلى اختلالات اقتصادية.

لهذا فإن تحديد التدابير الملائمة لدعم قدرات الاقتصاد المغربي ومواجهة الصدمات الخارجية المفاجئة وبالتالي دعم التنافسية في عالم متسم بالتقلبات السريعة يجب أن يرتكز على تحاليل تقنية معمقة. ■

في هذا الإطار، قامت المندوبية السامية للتخطيط بدراسة لتحديد اثر ارتفاع الأسعار الدولية للبترول الخام على الاقتصاد المغربي مستعملة في ذلك نموذج التوازن العام المحاسبي الذي تم إعداده على أساس مصفوفة المحاسبة الاجتماعية لسنة 1989 أعدتها مديرية المحاسبة الوطنية التابعة للمندوبية السامية للتخطيط، غير أن النتائج المحصل عليها من خلال هذا النموذج لا تشكل بالضرورة توقعات مستقبلية.

وتعتمد هذه الدراسة على فرضية ارتفاع أسعار البترول الخام في السوق الدولية بـ 80% أي ما يعادل 55 دولار للبرميل عوض 30 دولار مما سيؤثر سلبيا على القدرة الشرائية للأسر. وذلك في حالة عدم قيام الدولة باتخاذ تدابير ملائمة للحد ومواجهة الآثار السلبية لهذه الظرفية الخارجية غير الملائمة.

وهكذا سيترتب عن ارتفاع فاتورة استيراد البترول زيادة في أسعار الطلب في السوق الداخلية بحوالي 2,2%.

لذلك سيتراجع الطلب المحلي بـ 2% والإنتاج الإجمالي للسلع والخدمات بـ 2,3%.

ارتفاع الأسعار عند الإنتاج سلبيا على تنافسية السلع المغربية مما سيقلص من حجم الصادرات بـ 3,8%، وباعتبار ارتفاع سعر الصادرات أيضا فإن رصيد الميزان التجاري الخارجي سيتفاقم

ملخص حول موضوع مساهمة في تحليل الاستهلاك الغذائي بالمغرب : نموذج جهة فاس - بولمان

نهج المغرب منذ الاستقلال سياسة الاكتفاء الذاتي. هذه السياسة كان الهدف منها تلبية الحاجيات الغذائية للسكان اعتمادا على الموارد المحلية. في بداية الثمانينات أظهرت هذه السياسة محدوديتها حيث أن سياسة التقويم الهيكلي التي اعتمدها المغرب منذ 1983 نصت على اعتماد سياسة جديدة وهي التامين الغذائي التي كان الهدف منها تلبية الحاجيات الغذائية للسكان اعتمادا على الموارد المحلية ومواد التجارة الخارجية.



بقلم إدريس الصقلي (x)

أشارت الدراسة إلى أن تأثير الأسعار والدخل يختلف من مادة غذائية إلى أخرى. وفي هذا الإطار، يمكن تقسيم المواد الغذائية إلى مجموعتين: المجموعة الأولى مكونة من اللحوم والحليب ومشتقاته حيث الطلب على هذه المواد يتأثر بشكل ملحوظ بتغير الأسعار والدخل، أما المجموعة الثانية المركبة من الحبوب والدهنيات والخضر والسكر والشاي والقهوة، فالتأثير ضعيف.

وفي الأخير أظهرت الدراسة أن محل السكنى (قروي حضري) يبقى أهم عامل حيث أن له تأثير كبير على ست مجموعات من المواد الغذائية باستثناء اللحوم حيث أن الأسر الحضرية تستهلك أكثر اللحوم والسّمك والفواكه والخضر بينما نجد عكس ذلك بالنسبة للسكر والحبوب.

في مقابل ذلك، نجد أن وحدة الاستهلاك تؤثر إيجابا على كل المواد الغذائية باستثناء اللحوم وهي نتيجة تؤكد أن ليس هناك حصة فردية للحوم داخل هاته الأسر.

بينما يبقى سن رب الأسرة ذا تأثير على استهلاك المواد الدهنية والشاي والقهوة حيث أن استهلاك المواد الدهنية يقل مع السن والعكس بالنسبة للقهوة والشاي. ■

إن أهم المواد الغذائية التي تحقق الأمن الغذائي هي المواد الأساسية وتضم الحبوب، السكر، الزيوت، اللحوم والحليب ومشتقاته. ولتحليل سلوك الاستهلاك الغذائي، اعتمدت هذه الدراسة على عينة مكونة من 262 أسرة من جهة فاس بولمان (190 حضرية و72 قروية) من خلال البحث الوطني حول مستوى عيش الأسر الذي أنجزته مديرية الإحصاء سنة 1998-1999.

حددت هذه الدراسة هدفين: الأول يتعلق بتحليل وصفي لبنية المصاريف الغذائية للأسر في المجالين الحضري والقروي.

الهدف الثاني مرتبط بتحليل طلب المواد الغذائية اعتمادا على نموذج AIDS الذي مكنتنا من تقييم تأثير الأسعار والدخل وعوامل سوسيو ديمغرافية على سلوك الاستهلاك عند الأسر.

أثبتت النتائج المحصل عليها من خلال هذه الدراسة أن معدل الاستهلاك الشهري للفرد الواحد يصل إلى 753.10 درهم (855 درهم في العالم الحضري و405 درهم في العالم القروي) وهو مبلغ يتجاوز ما هو مسجل وطنيا (652 درهم).

كما أن النفقات الغذائية تحتل المرتبة الأولى حيث تمثل 42% من المصاريف العامة للأسرة. وتتميز هاته النفقات بسيطرة للحوم والحبوب والقطاني والفواكه والخضر.

(*) بتعاون مع طارق المحمر.

البعد الجهوي والمحلّي في الأخطب بالمغرب

تم خلال النصف الأول من القرن العشرين تبني وتطبيق منهجية الأخطب تدريجيا من طرف مختلف الدول، كبقما كانت أنظمتها السياسية، وأدرجت هذه المقاربة كوسيلة لتوجيه السياسات والبرامج أو لترشيد تدبير أنشطة مختلف المؤسسات (حكومات، جماعات، مقاولات، وغيرها) وقد عرف الأخطب « لأجل التنمية » الذي يهتم الهيات العمومية بالخصوص، فترات نجاح كبير وكذا فترات أزمة أو فقدان المصادقية. وإن هذا الموضوع ورغم أهميته ليس هو المقصود من هذا المقال. بل الهدف هو التطرق لمنهجية الأخطب بكونها أداة ومقاربة، يجب أن تتلاءم مع الخيارات ومع الأهداف المتوخاة منها.



بقلم م. أحمد إبراهيم

البعد المجالي للأخطب بالمغرب

تم تخويل اختصاصات واسعة للجماعات المنتخبة في ميدان الأخطب. غير أنه تجدر الإشارة إلى أن عملية التنمية المحلية تفرض تدخل أطرافاً متعددة ومتنوعة، ومن بينها المرافق الحكومية والمؤسسات العمومية، وكذا الجمعيات المهنية وغير الحكومية، وأطراف أجنبية في بعض الحالات. كل ذلك يتطلب وجود إطار للتشاور والتنسيق، خاصة أن تدخلات الدولة تبقى أساسية.

وهكذا وبغض النظر عن الاختصاصات، فإن أهمية الحاجيات مقارنة مع الموارد المتوفرة، وتعدد المتدخلين، كل ذلك يتطلب التنسيق وتوزيع الأدوار. لذا فإن الأخطب المحلي يزداد فعالية عندما يتكامل مع الأخطب الوطني. ذلك لأن التكامل من شأنه أن يمكن من تجاوز عدد من النواقص التي يعرفها التدبير الظرفي والمنعزل، ومن بين هذه النواقص قلة التواصل بين الفرقاء، وضعف الرؤية خاصة في ما يتعلق بالتمويل، وصعوبة القيام بالتحكيمات الضرورية لأجل تحديد الأولويات وتوزيع الموارد.

لقد أخذت مختلف المخططات الوطنية بالاعتبار البعد المجالي، ولو أنه لم تهباً مخططات خاصة بالجماعات المحلية إلا بمناسبة إعداد المخطط الخماسي 2000-2004..

وهكذا عرفت فترة المخطط الخماسي 1973-1997 إدراج تجديرات مؤسساتية هامة، كإنشاء الجهات الاقتصادية والمجالس الاستشارية الجهوية، وإعداد المخططات الجهوية.

وبهذا الصدد، تجدر الإشارة إلى أن الأخطب يهدف أساساً إلى توضيح الرؤية للأطراف الاقتصادية والاجتماعية، وذلك بإعانتها على وضع تصورات حول أنشطتها في ظروف تساعد على الحد من عوامل عدم التحكم وعدم معرفة تطور وتحولات محيط الأنشطة الاقتصادية والمالية والاجتماعية.

ويتأتى ذلك عبر القيام بدراسة وتحليل الوضعية الراهنة، وكذا استشراف الآفاق المستقبلية. غير أنه يجب التأكيد على أنه في الفترات المتميزة بعدم الاستقرار أو التحولات السريعة، من الضروري أن تتميز مقاربة الأخطب بالمرونة والقابلية للتقويم، خاصة بواسطة تدعيم أنشطة الدراسات والتتبع والتقييم، مما يبسر الملاءمة المستمرة للأهداف والبرامج مع تطور الظرفية.

الأخطب الوطني

يساعد إعداد المخطط الوطني على تحديد التوجيهات والأهداف التنموية الأساسية التي تعتمدها الاستراتيجية الوطنية للتنمية الاقتصادية والاجتماعية، وبالخصوص على وضع البرامج العمومية المتعددة السنوات لأجل تحقيق الأهداف المحددة، وبالنسبة للأطراف الأخرى، فإن المخطط الوطني يمكن أن يشكل المرجعية التي تعين على تحديد مخططاتها وبرامجها.

في هذا الإطار، عرفت بلادنا منذ الاستقلال إعداد تسعة مخططات، كان آخرها مخطط التنمية الاقتصادية والاجتماعية 2000-2004.

مكنت الأشغال المنجزة على مستوى كل الجماعات المحلية من إعداد مخططاتها الخماسية والتي قدمت خلاصتها في الوثيقة الملحقة بالمخطط الوطني.

إلا أنه رغم هذا التقدم، لوحظت بعض الإكراهات. وعلى سبيل المثال، فإن ضعف التأطير والخبرات، خاصة على المستوى المحلي، حال دون الإلتزام الكامل بمنهجية التخطيط الموسوعة. كما أن بعض التغييرات المؤسساتية (كإلغاء المجالس الجهوية الاستشارية في الوقت الذي بدأ فيه وضع هياكل المجالس الجهوية المنتخبة) أثرت على فعالية أشغال التخطيط المحلي. وقد لوحظت كذلك نواقص أخرى، تمثلت في تأخر انطلاق الأشغال على المستوى المحلي، وأحيانا في ضعف التواصل والمشاركة.

وبناء على هذه التجربة، ولأجل الرفع من فعالية التخطيط، يتعين التأكيد مستقبلا على عدة شروط، من بينها :

• الاهتمام أكثر بالإخبار والتواصل :

• وضع تنظيم وبرنامج زمني محكمين للأشغال مع الإلتزام بهما :

• تدعيم التأطير التقني :

• تشجيع التشارك. ■

كما أنه بمناسبة إعداد المخططات الموالية، أنجزت أشغال التخطيط الجهوي في إطار لجن إقليمية و جهوية. لكن نتائج هذه الأشغال كانت محدودة نظرا لعدم الاهتمام بتنوع الاختصاصات واعتبار إكراهات الموارد على المستوى المحلي.

وعلى أساس هذه التجارب، فإن المخطط الخماسي 2004-2000 اعتمد منهجية خاصة تتمثل في المقاربة التالية :

• القيام على المستوى المركزي بأشغال التخطيط «الوطني» في إطار اللجن الموضوعاتية والقطاعية (مع ربط الاتصال بالمصالح الخارجية للإدارات) :

• تنظيم أشغال التخطيط المحلي بتنسيق بين مختلف مستويات اللامركزية، مع التركيز في مرحلة أولى على اختصاصات الجماعات المحلية :

• القيام بعد مصادقة البرلمان على المخطط الوطني بملاءمة المخططات المحلية.

أهم خلاصات تجربة المخطط الخماسي 2004-2000

مكنت تجربة المخطط الخماسي 2004-2000 من تحقيق تقدم ملموس في تدبير العمل التنموي وتدعيم الديمقراطية المحلية. وقد

الإحصاء العام للسكان والسكنى لسنة 2004 تدابير تحسين جودة معطياته ومحاولة تقييم شمولية تغطيته



بقلم عبد اللطيف الفراخ

من المعلوم أن أي عملية إحصائية لتجميع المعطيات لدى السكان ليست في مأمن من بعض النواقص. فرغم أن القوانين تلزم الأشخاص بالإدلاء بإجابات صحيحة في الأجل المحددة على أسئلة الاستمارات الإحصائية، يصعب استجواب بعض الأسر. سبب ذلك، على سبيل المثال لا الحصر، غياب بعض الأسر مؤقتا أو رفضها الاستجواب أو تصريحها بأجوبة ناقصة لأسباب مختلفة. وحتى لو أمكن إحصائها، يمكن أن تطرح عليها أسئلة بطريقة غير سليمة أو أن تكون الأجوبة غير متناسقة، خصوصا إذا استلزم الأمر الاعتماد على ذاكرة المبحوث.

كما يمكن الوقوع في الأخطاء التي تسود البيانات خلال جميع مراحل إنتاجها حيث يمكن أن تنتج عن تقنيات العينة أو أن تصدر بسبب طريقة الملاحظة أو الاستجواب. هذه الأخيرة تصنف من حيث نوعها إلى فئتين أساسيتين: أخطاء التغطية الناتجة عن نسيان أو تكرار تعداد البنائيات، المنشآت، المساكن أو الأسر والسكان، وأخطاء المحتوى الناتجة عن تصريح أو كتابة أجوبة أو معالجة بيانات بطريقة غير صحيحة لا تمثل خاصيات المبحوث أو المحصى.

الجوية الحديثة. ومن خلال ذلك، تم انتداب أعداد كافية من أعوان الإحصاء ومراقبين ومشرفين ومسؤولين إقليميين، كما تم تعبئة إمكانات لوجستية ضخمة من وسائل نقل وحواسب وفتح مكاتب محلية للإحصاء على مستوى كل منطقة إشراف وغيرها لغاية القيام بالإحصاء العام في أحسن الظروف.

ومن أهم المراحل لضمان جودة المعطيات، إعداد مفاهيم وأساليب ومعايير موحدة ومفهومة للإحصاء وإتقان اختيار نوعية الأسئلة المطروحة ورسم الاستمارات. ومن أجل هذا، نظمت عدة ورشات ضمت أخصائيين في ميادين مرتبطة بجمع البيانات الإحصائية. تم أثناء هذه الورشات مناقشة جميع الملفات المعدة لهذا الغرض بشكل دقيق وتقديم آراء كافة المشاركين ومتطلباتهم بشفافية ليتم استيعابها والأخذ بها في وثائق الإحصاء حرصا على وضع كل معلومة في مكانها الصحيح ووفقا للطرق والأساليب العلمية التي تسهل معالجتها واستغلالها بالطرق الحديثة.

ولاستشعار أهمية الإحصاء وتكريس الوعي الإحصائي وتحسيس السكان بالمشاركة في هذه العملية الوطنية والإدلاء بالمعلومة الصحيحة، تم القيام بحملات التوعية المكثفة والمنظمة عن طريق

لتقليص ما أمكن من حجم هذه الأخطاء ولتقييم جودة المعطيات، تطبق عدة طرق علمية نلقي بعض الضوء على البعض منها فيما يلي. وبالضبط، سنركز على تلك التي اتخذها الإحصائي والديمقراطي بالمندوبية السامية للتخطيط، أثناء تخطيط وتنفيذ الإحصاء العام للسكان والسكنى الأخير (2004) من أجل الرفع من جودة المعطيات، اعتبارا لما تكتسبه هذه العملية من أهمية بالغة على مختلف الأصعدة، وعلما أن هذا الإحصاء يعتبر العملية الأولى بالنسبة للقرن الجديد والخامسة منذ الاستقلال. كما نقترح محاولة لتقييم شمولية تغطيته معتمدين على المعطيات الديمغرافية المتاحة.

التدابير الفنية التي اتخذت لضمانة جودة البيانات المجمعة خلال الإحصاء العام لسنة 2004

بداية، حتى يتم إحصاء كل فرد وكل مسكن أو منشأة بدون تكرار أو نسيان في مدة محددة، أنجز أطر المندوبية السامية للتخطيط أعمالا خرائطية لتقسيم التراب المغربي لمناطق محدودة للإحصاء استعملت فيها نظام الخرائط الإعلامي بالإضافة لاستعمال الخرائط والصور

السكان العابرين بالفنادق وما شابهها والرحل. كما تجدر الإشارة إلى اعتماد عملية تمشيكية واستعمال البراح لتدارك إحصاء الأسر الغائبة مؤقتا إلى غاية الأيام الأخيرة من الإحصاء.

وأخيرا أوليت عناية خاصة لملء دفاتر السكان القانونيين ومراقبة احترامهم للمواصفات التقنية التي تمكن من قراءتهم أوتوماتكيا. وقد أجريت هذه العملية تحت إشراف المراقبين والمشرفين والمسؤولين الإقليميين قبل ترتيب وحزم وإرسال ووثائق الإحصاء بمجملها، حسب الجدول الزمني المسطر سابقا ووفقا للتعليمات المقدمة في هذا الشأن. وكان على مديرية الإحصاء تسلم جميع استمارات ووثائق الإحصاء بعد التأكد من شموليتها لجميع مناطق الإحصاء، ومن نوعيتها حسب المعلومات المدرجة بالملف الخرائطي وملف إعداد الإحصاء.

وأخيرا، تم الاعتماد، لأول مرة، على تقنية جديدة لمعالجة المعطيات المجمعَة أحدثت نقلة نوعية في هذا الميدان. وتتمثل هذه التقنية في قراءة الاستمارات أوتوماتكيا بصورة آلية بواسطة السكانيين مما يحقق السرعة في الأداء والحصول على نتائج الإحصاء بصفة شمولية وسريعة بالنسبة لجميع الوحدات الإدارية بالإضافة لكونها تمكن من ترشيد برامج الإنفاق. باتخاذ جميع الاحتياطات الضرورية لتجنب الأخطاء الممكنة.

تقييم شمولية تغطية الإحصاء العام لسكان والسكنى 2004

مباشرة بعد عملية الإحصاء العام، أنجز مسح بالعينة تحديد فكرة حول شمولية الإحصاء. ولقد أظهرت النتائج أن نسبة التغطية تتراوح ما بين 97% و98% وهي نسبة مقبولة مقارنة مع دول أخرى.

يمكن كذلك مقارنة بيانات الإحصاء مع معطيات ذات مصادر مستقلة للحصول على فكرة حول جودتها ومدى صحتها. ويمكن القيام بإسقاطات ديمغرافية معتمدين على نتائج إحصاء 1994 وعلى المستويات المسجلة والمحتملة لمتغيرات الدينامكية الديمغرافية وهي الخصوبة والوفيات والهجرة. على صعيد المغرب ككل اعتمدنا على نتائج البحث الوطني لصحة الأم والطفل المنجز ما بين 1997 و1998 وعلى البحث الوطني MAFAP المنجز ما بين 2002 و2003. وافترضنا ان الهجرة الدولية ليس لها تأثير يذكر. ■

مجموعة من البرامج الإعلامية المكتوبة والسمعية والمرئية باستعمال الوسائل الحديثة - العصرية والتقليدية - المحلية، قبل وأثناء مرحلة إنجاز الإحصاء.

كما أنجزت دورات تدريبية نظرية وتطبيقية لجميع فئات الطاقم الفني للإحصاء لتمكينهم من القيام بمهامهم بطريقة علمية وفعالة، تلاها اختيار الباحثين والمراقبين الرسميين والاحتياطيين حسب مستوى استيعابهم وإدراكهم لمواد التكوين.

وخلال سير الأعمال الميدانية، تم التركيز على المراقبة حسب التعليمات المسطرة في هذا الشأن. فهكذا كان لزاما على المراقب مرافقة عون الإحصاء لملاحظة كيفية تجواله وملاؤه للاستمارة خلال الأيام الأولى من الإحصاء حتى يتمكن من تصويب أية هفوة. وقد مكنت فيما بعد زيارات المراقب لمناطق الإحصاء من قياس مردودية الباحث على عدة مستويات : التأكد من احترام طريقة التجوال داخل منطقة الإحصاء ومن عدم إغفال أي فرد مقيم، التحقق من زيارة عون الإحصاء الفعلية للأسر والمساكن، أو عدم نسيان طرح سؤال ما، التأكد من أنه في حالة غياب كل أفراد الأسرة بصفة مؤقتة وعدم تواجدهم بمنزلهم أثناء زيارة عون الإحصاء، فإن العون يترك للأسرة بطاقة موعد ويعود مرة ثانية، وإذا لم يجد الأسرة يعود مرة أخرى، وإذا لم يجدها مجددا وتعدر حضور أحد أفراد الأسرة يلجأ آنذاك لجمع المعطيات اللازمة عن طريق الجيران أو السلطات المحلية كالمقدم أو الشيخ.

كما كان على المراقب تسلم الاستمارات المملوءة يوميا من طرف الباحث لمراجعتها وتسجيل جميع الأخطاء الممكن أن تحتويها ليطلع الباحث عليها حتى يتسنى لهذا الأخير تصحيحها ولو تطلب الأمر العودة إلى الأسرة من جديد وحتى يتمكن من اجتنابها في الزيارات المقبلة.

وطبقا لتعليمات المراقب، يقوم هذا الأخير بمراقبة شمولية تغطية إحصاء المناطق التي تقع تحت مسؤولية باحثي فرقته. وهكذا يتم اختيار مسكن أو أسرة بصفة عشوائية لزيارتهم من طرف المراقب وملاؤه استمارات خاصة لهذا الغرض حيث يتم في ما بعد مقارنة الأجوبة المحصل عليها مع تلك المدونة من طرف الباحث في ورقة الأسرة والمسكن. وتمكن هذه الزيارة في نفس الوقت من قياس مستوى التغطية بمنطقة إحصاء ما ومن ضبط دقة الأجوبة المحصل عليها من طرف عون الإحصاء ومن تصحيحها إن استوجب الأمر ذلك. لم يغفل الإحصاء العام للسكان والسكنى لسنة 2004 إحصاء بعض الفئات الخاصة من السكان، حيث اتبعت منهجيات ملائمة لكل منها. خص الأمر السكان بدون مأوى، السكان المحسوبين على حدة،